

Le Trou des Combrailles

Le journal pince à cornichon.

numéro : 10 - hiver 2015

en vous sucant de : 2,50 €

DOSSIER : SOLAIRE...

C'est la grande mode dans l'agriculture : le hangar solaire ! C'est comme ça qu'on a décidé de parler du solaire et de faire un petit dossier dessus. Il y a eu un âge d'or du solaire où celui-ci était très rentable. L'âge semble passé, mais est-ce tout à fait le cas pour les hangars agricoles ? La plupart du temps, maintenant, il y a des entreprises qui viennent construire du hangar solaire, qui revendent l'électricité, et le paysan y gagne... un magnifique bâtiment (ouvert à tous les vents). Certains font l'effort de mettre quelques bottes dessous, d'autres un vieux tracteur. Est-ce que le hangar solaire est devenu un panneau pour les paysans ? Il faut vraiment qu'ils aient besoin de bâtiments agricoles nos paysans, ou disons plutôt de toits. Est-ce que ça leur rapporte ?

Faudrait calculer le nombre de panneaux solaires et d'éoliennes qu'on a foutues partout, un jour aussi... car avec tout ça on a largement de quoi fermer des centrales nucléaires. Tant qu'il n'y a pas d'engagement à fermer de la centrale, ça sert peut-être à rien de nous bassiner avec de l'énergie solaire ou éolienne ? On nous dit juste : consommons plus.

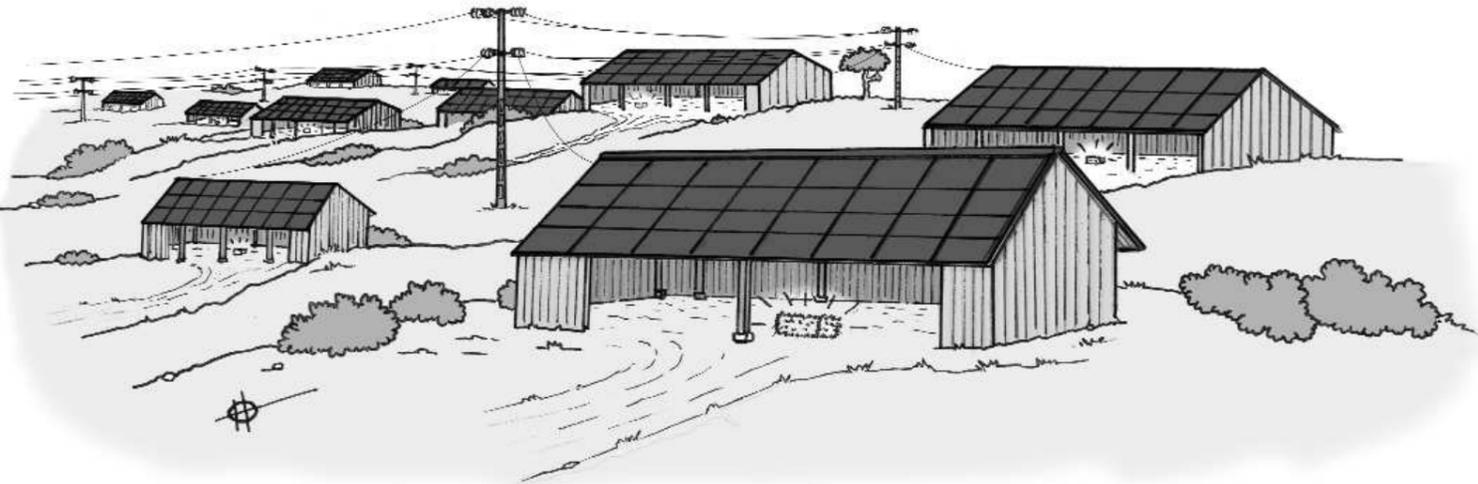
Quelques paysans ont financé leurs installations. Mais est-ce que ça vaut encore le coup pour eux ? Ils y gagnent quand ils revendent l'électricité... et s'il faut encore que tout le bénéfice aille à des grosses boîtes privées, est-ce bien la peine ?

Y'a pas que des projets de panneaux sur les hangars agricoles, mais un peu partout, même au sol. Il y en a qui sont contestés (à Lavaveix), d'autres qui capotent (à Lépaud) : nous en toucheront un mot.

Combrailles Durables essaie de promouvoir le solaire citoyen. Nous avons déjà parlé de cette SCIC dans notre numéro 3, sur le bâtiment. Elle mène des projets sur les Combrailles auvergnates et plus particulièrement sur le secteur de Manzat où elle commence à être connue. Il y a même des panneaux scolaires !

Trêve d'introduction, pour quelques pages tombons tous dans le panneau !

A partir de la page 10.



Chronique forestière

Un premier volet d'une chronique sur la forêt vous avait été servi dans le numéro 9. On vous parle ici de la plantation forestière. Ce qu'il vaut mieux savoir avant de planter. Se lit en page 8

Mérinchal

Où l'on reparle du comité de jumelage... qui devrait aller mieux. Voir page 16

Roger Sautarel

En forme d'hommage à l'ancien maire de Vergheas, nous publions un de ses petits textes sur le monde rural, le travail du chanvre en particulier. Page 6

Charensat

Où on parle des tensions dans le village autour de la construction du Pop à Chancelade et des listes électorales. Voir page 17

Yourtes

Crime contre l'urbanité. Voir page 13

Aubert et Duval

Comme ça devient rengaine, on vous laisse aller directement. En page 9

Laiterie Auzances

Il y a eu une grève à la laiterie d'Auzances. La petite ville a perdu ses entreprises les unes après les autres et jusqu'à son abattoir. Aussi on s'inquiète du sort de cette dernière laiterie gérée par la société coopérative Terra Lacta. Mais gérée comment ? Voir page 3

Fades

Un ingénieur lyonnais se promène dans notre belle campagne et tombe sur... ô merveille... le viaduc des Fades, abandonné, les ronces sur les rails etc. Il écrit son sentiment. En page 14

Bangladesh

Quel rapport avec les Combrailles ? demanderez-vous : Biollet ! Nous allons vous expliquer pourquoi ce lointain et mystérieux pays ne peut devenir le premier fournisseur pour la Foire à de Pomme de terre. Voir pages 2 et 19

Quads

Après les motos, les quads. Et ils sont venus même dans les chemins, en grand nombre, sur plusieurs communes autour de Marcillat-en-Combraille notamment. Mais pas seulement. La campagne française, un lieu pour les petits « Paris-Dakar ». Mais on n'en veut pas plus que les sénégalais ! Voir article page 5

Teilhet

Rengaine aussi. Mais que voulez-vous, on essaie de suivre un peu certaines affaires. Page 15

Apiculture

Tout n'est pas gai pour les abeilles, y compris pour la petite noire du Limousin. Il y en a même qui pensent à des abeilles transgéniques... si, si... Voir page 7

La prophétie des Combrailles

Un parchemin très ancien retrouvé sous une dalle de l'église de Bussière-près-Pionsat annonce (encore une fois) la fin du monde, selon St-Jean pour le 20 mars 2015 au matin, c'est à dire, précisément, le jour de l'éclipse totale de soleil !

D'après les calculs de l'ESA, vous aurez 2 mn et 47s pour admirer cette éclipse avant d'être désintégrés totalement ! Le parchemin mentionne également que seule la chapelle du Quartier sera épargnée !

Mauvaise nouvelle !

La chapelle du Quartier est fermée pour des questions de mise aux normes !

Martiens de Charensat

Suite à des problèmes d'approvisionnement en soja transgénique, les martiens de Charensat quitteront la Terre le 19 mars. (C'est ballot ! ils vont louper l'éclipse !... et la fin du monde...)

Bonne nouvelle !

Ils ramènent un Flamby chez eux !

Manzat
Lavaveix-les-Mines
Herment
Lépaud
Charensat
Mérinchal
Auzances
Fontanières
Sauret-Besserve
Les Ancizes
Saint-Gervais d'Auvergne
Biollet - Bangladesh

AU SOMMAIRE :

- p. 3 - Auzances : laiterie sous tension
- p. 5 - Cavalerie des quads
Réorganisation de la Poste
- p. 6 - Activités disparues de la vie de village
Un projet de décroissance
- p. 7 - Abeilles en détresse et apiculture
- p. 8 - Plantations forestières
- p. 9 - Nitrates
- p. 10 - Dossier : Hangars solaires agricoles
- p. 13 - Les yourtes attaquent
Y en a marre
- p. 14 - Honneur au viaduc des Fades
- p. 15 - Problème agricole à Teilhet
Alternatives pour le climat
- p. 16 - Comité de jumelage de Mérinchal
- p. 17 - Brouille à Charensat
Eoliennes : du nouveau
- p. 18 - Festival Ernest Montpied
- p. 20 - Une vie de chien (suite de la suite...)
La presse : Sapin vs Gattaz

Edito : L'HIVER SERA RUDE

Je crois que je l'ai déjà dit l'an dernier mais cette année, ce sera vrai. On va se les cailler dans les mouffles. J'avais pas envie de me tromper deux fois de suite, j'ai consulté un neptunologue à Saint-Avit, et cet hiver, malgré le réchauffement qui l'a drastiquement raccourci, sera bien rude.

Ceci dit, nous aurons besoin d'exploiter toutes nos connaissances et nos bonnes volontés pour faire de la pub pour le Trou, le vendre à la criée sous la neige, avec des stalactites sous les narines pour faire pitié. Pendant ce temps, comptez sur nous pour pantoufler au chaud en écrivant nos articles. Sans déconner, après 10 numéros, il serait temps qu'on prenne du galon et qu'on relègue l'intégralité des basses tâches à des petites mains.

Les scribouillards sont bien venus également, on n'est pas si chiens.

Ah oui, le neptunologue ! Vous voulez peut-être quelques précisions, alors il a dit fin janvier dur dur, début et fin mars dur aussi, réchauffement climatique dès le mois d'avril. Quelques périodes pourront passer la dizaine de degrés en dessous du zéro. Il a dit qu'un bon froid réveillait les ardeurs printanière et que c'était bon pour la croissance (démographique). Comme on a besoin de forces vives (pour ne pas dire de jeunes) dans le pays, les bons froids d'hiver sont donc les bienvenus.

J'étais sceptique, quand même, à Saint-Avit, on n'est pas toujours au sus des derniers bouleversements climatologiques. J'ai cherché à avoir le standard téléphonique des neptunologues dans la capitale, j'y suis monté même. J'y croyais pas mais ce qu'ils peuvent être rétrogrades dans cette capitale. Comme ils ne savaient pas quoi dire, ils me serinaient l'hiver à grands coups de dictons :

Ce n'est pas parce qu'en hiver on dit "fermez la porte, il fait froid dehors", qu'il fait moins froid dehors quand la porte est fermée (Pierre Dac)

Hiver n'est bon que pour les choux, ou à faire gagner la toux (proverbe bouseux)

Il faut un bien rude hiver pour qu'un loup mange son confrère (proverbe allemand)

A la Chandeleur, l'hiver se passe ou prend vigueur (proverbe français)

Au royaume de l'espoir, il n'y a pas d'hiver (proverbe russe)

-Oui mais dans tout ça, je choisis quoi ? leur demandé-je.

-Le choix appartient à chacun.

Peut-être qu'il y en a (avec quelques millions) qui se les dorent aux canaries parce que, petites natures, ils ne supportent pas un degré en dessous de zéro, mais sinon le choix dans la rigueur de l'hiver, je ne le voyais pas trop.

-Patience mon jeune ami, se la jouaient-ils.

Du coup, je suis resté sur la conclusion de celui de Saint-Avit. Rien ne vaut un avis local, finalement.

Pour ce qui est de la promotion de notre journal par les futurs exploités que vous ne manquerez pas d'être, voici quelques critères.

N'oubliez pas votre manteau.

JD

Le Trou des Combrailles Journal associatif

Journal indépendant des entreprises, des partis politiques, des collectivités territoriales

Journal très dépendant des bonnes volontés

Journal trimestriel

Journal qui revient à 10 euros par an, vous pouvez bien vous priver de quelques tickets à gratter pour vous payer le Trou, franchement.

Journal qui ne fait pas toujours toujours plaisir à ces mairies qui ont l'habitude de prendre leurs petites décisions dans leur coin et de cacher la poussière sous les meubles.

Journal qui ne fait pas du tout plaisir aux industriels qui cachent des cadavres au fond du jardin.

Journal qui dit des fois quelques conneries parce qu'on n'arrive pas à être sérieux tout le temps.

Journal qui, enfin, va tout droit au fond.

Brèves

Biollet - Bangladesh

Les producteurs de patates se sont plaints de la brève douteuse parue dans notre précédent numéro et de notre gag sur le maire qui a déclaré qu'on avait dû importer les patates du Bangladesh, même si c'était classé dans notre rubrique « conneries » (Brèves douteuses). C'est vrai qu'il y a beaucoup de patates, là-bas, hein ! « Plus c'est gros, plus ça passe », comme disait l'autre. A tous les grands inquiets de Biollet, rassurez-vous, les patates n'étaient pas importées mais bien locales ! Et puis tant qu'à faire, pour la prochaine, on pourrait se renseigner sur la présence ou l'absence de traitement chimique des patates, qu'en pensez-

vous ? Un affichage volontaire « sans produits chimique » pourrait renouveler et renforcer la foire à la patate.

Vive la patate régionale libre ! Vive la truffade ! Et appréciez-la tout l'hiver !

(Toutefois, si les producteurs, ou la commune, sont tentés pour l'an prochain, voir notre article page 19...)

Mérinchal - précisions

Notre petite brève du numéro 9 était déjà dépassée au moment où le journal était sous presse. On dirait que ça s'arrange pour le comité de jumelage. Voir l'article dans ce numéro.

Evaux-les-Bains

Des agriculteurs de la FNSEA ont dit à tout le

monde qu'ils voulaient continuer de mettre des nitrates en collant des affiches sur les panneaux routiers en montrant du doigt les méchant de l'administration creusoise qui les tuaient. Le conseiller Lozach a pourtant essayé de porter leur voix auprès du ministère pour s'inquiéter du prix des mises aux normes que cela allait engendrer. Question sanitaire : et tous les autres qui se bouffent les nitrates, ils en veulent aussi peut-être ?

Limagrain

Agriculture toujours. Des faucheurs d'OGM ont occupé, en novembre, les locaux de Limagrain dans le Puy-de-Dôme pour protester contre des nouvelles manipulations sur les semences. Y'a bien sûr des agriculteurs de la FNSEA (de Limagne) qui n'étaient pas du tout content de les voir débarquer (ils aiment bien le blé traficoté, eux) et des faucheurs se sont retrouvés avec des voitures vandalisées et tous ces policiers qui étaient là n'ont rien vu du tout. Quand il s'agit de viser des manifestants gauchistes ou écologistes, certains ouvrent mieux les yeux. Quand aux anti-OGM, on peut plutôt louer le courage de ceux qui osent s'en prendre à beaucoup plus gros qu'eux et qui ne plient pas l'échine devant la main soit disant invisible du marché. Eux ont très bien vu le bras et la tête derrière la main.

Une invitation à tous ceux qui font du blé dans les Combrailles à se départir des semences trafiquées, des nitrates, des produits chimiques, et à produire un blé qui saurait être prisé de ceux qui ne veulent plus de la marque Limagrain.

Remy Fraisse

Visé par une grenade policière dans le Tarn, cet opposant au barrage est décédé. Nous avons mentionné la répression face aux manifestants du barrage dans le numéro précédant. Elle continue. Ces gens-là sont en effet dangereux pour les intérêts des industriels.

Des membres du Collectif contre le projet minier de Lussat ont défilé à Guéret en hommage à Remy Fraisse.

Reterre

Réouverture programmée du resto.

Saint-Eloi-les-Mines

Un bistro associatif va s'épanouir. On espère les rencontrer bientôt.

Secteur de Saint-Gervais d'Auvergne

Un projet de resto associatif bouillonne (au cours d'une soirée sans culotte). Tous les intéressés peuvent s'adresser au journal, on transmettra.

Saint-Domet

Projet de poulailler pédagogique à l'œuvre, avec des jolies cocottes.

Lussat

Mine ou pas mine ? Que va penser le maire ? On détient maintenant le projet des années 80 qui avait été déposé en préfecture (avec un homme en commun : Delorme) et qui projetait ni plus ni moins qu'un complexe industriel avec mine à ciel ouvert. Pour alimenter et rentabiliser cette machine, l'or de Lussat aurait été insuffisant et on projetait de gratter dans tout le nord de la Creuse.

Y'avait prévu 20 tonnes d'or à extraire aux Farges (où ce serait implantée l'usine), et d'autres sites intéressants vers les hameaux de : Rierette, Barberat, Saint-Sornin, Montarut, Ma Nourrice.

Pour Villeranges il est écrit que : « une large partie peut être exploitée à ciel ouvert, ce qui permet une exploitation à coût réduit ».

Vous pouvez consulter le document complet sur le site du collectif stopmines23 :

<http://minesencreuse.blogspot.fr/p/blog-page.html>
ou www.stopmines23.fr

Et les propriétaires dans tout ça ? Dont nombreux sont des paysans. Ils regardent faire sans rien dire. Ils ont donné leur accord verbal pour que les industriels viennent prélever des échantillons dans leurs champs et leurs bois. Mais ils risquent de faire une autre tête quand on passera à la phase « machine ». Remarquez, y'en a certains qui doivent se demander de combien ils vont pouvoir être dédommagés. Que ça remue de l'arsenic et que ça pollue la flotte, ils s'en foutent, alors ? Et la mine à ciel ouvert, l'usine, les camions... ?

Qu'attend-on pour mettre enfin un terme (dans l'œuf) à ce projet ? Un mort ?

Eco-Titanium

Présentation de la société par elle-même : « La société EcoTitanium est une filiale à 100% de la société UKAD. La société UKAD est quant à elle une filiale commune de la société AUBERT & DUVAL faisant partie du groupe ERAMET, et de la société ARDOR partenaire commercial d'UKTMP (producteur d'éponges de titane, situé au KAZAKHSTAN). UKAD exploite une usine de production à Saint-Georges-de-Mons dont l'activité est la transformation de lingots métalliques de titane (lingots actuellement en provenance de UKTMP) par forgeage de billettes, barres, fils, feuilles, tôles, etc. pour le marché de l'aéronautique principalement et de manière plus ponctuelle les marchés de l'énergie, de la défense, du médical... »

Avec tout ça, ils ont quand même besoin des 500000 euros du département Puy-de-Dôme. Nous remercions tous les contribuables du Puy-de-Dôme qui ont contribué à ce don. C'est vrai qu'ils sont pas tellement riches, eux... Il gagne combien le pédégé à propos ? Mon petit doigt me dit que ça dépasse les 500 000 euros...

Vers La Courtine

A Saint-Martial-le-Vieux. Pour ceux qui n'en auraient pas entendu parler, y'a des paysans (enfin disons des industriels maintenant ?) qui se sont regroupés pour monter une ferme avec... plus de 1000 veaux ! Si ! Des bons limousins et tout qui ont l'amour des bêtes (hors-sol, c'est-à-dire du pognon). Et puis y'aura de la méthanisation... et des panneaux solaires ! Un petit complexe industriel. L'éthique est aussi parfois une question de taille.

Il y a un long article dans le numéro d'automne de IPNS.

Brouille au FN 63

Voilà un parti, qui passe par des banques russes, dont les dirigeants sont « élus » à l'unanimité, qui se tire aussi la bourre localement. C'est le cas entre Erik Faurot et Dominique Morel sur fond de financement des législatives 2012 (cf article La Montagne du 07/10/2014).

Brèves douteuses

Mainsat

Je crois bien qu'il va se passer un truc mais je ne sais pas quoi.

Monde

Le monde est beau ! Profitons-en. Mangeons-le et ne laissons rien.

Monde

Dans 150 ans, le monde sera tout moche, réchauffé, pollué. Et pourquoi est-ce qu'il y a encore des chercheurs qui essaient de prolonger l'espérance de vie ? Franchement...

Auzances : une laiterie sous tension



Pourquoi parler subitement de la laiterie d'Auzances ? Comme d'autres, on s'y intéresse un peu tard, c'est-à-dire après coup, après qu'il y ait eu, fin novembre dernier une grève des ouvriers de la laiterie. C'est donc que couvaient déjà quelques problèmes...

- Ça y'est, la laiterie d'Auzances a fermé, vous êtes au courant ?

C'est un gars qui a dit ça. J'étais pas au courant. Fermée, carrément ! Le pire, maintenant, c'est que ça n'étonne même plus. Ça paraît crédible.

Bon, en fait, il y avait juste eu une grève. La laiterie n'est pas fermée... du moins pas encore. Mais on peut se demander si, en effet, ce n'est pas le désir de la direction et si, pour eux, l'industrie d'Auzances n'est pas de trop.

Grève

Voilà un petit moment qu'on s'inquiétait ferme à la laiterie d'Auzances. Les employés avaient déjà demandé à renégocier leurs salaires, en tout cas les plus bas (qui stagnent depuis un bon moment) en juin, et ont remis le couvert fin septembre. Face à eux : un mur de silence.

De plus, certains CDD se prolongeaient étrangement ou n'étaient pas renouvelés. Cette fois, les ouvriers ont gueulé et se sont mis en grève. La grève portait donc sur les salaires, sur les CDD, et visait à avoir des réponses quant à la situation inquiétante de la laiterie. En septembre, les volumes ont commencé de baisser. On produisait en moyenne 1 million de litres à la semaine, on est descendu à 800 000 litres puis 600 000 à la semaine. Les prévisions portaient plutôt sur 40 millions de litres par an (au lieu de 52). Les CDD, notons-le, font suite à certains départs (retraites ou marre), des CDI non remplacés. Et ils ne deviennent étrangement pas CDI. On veut dégraisser l'éléphantéau.

1 employé en CDD est parti pendant la grève, 2 sont partis fin novembre et deux autres fin décembre.

Les grévistes ont quand même réussi à transformer un CDD prolongé en CDI (pour janvier) et d'autres CDD sont prolongés. La laiterie compte 38 CDI et 7 CDD.

Quand ils ont su la situation du groupe Terra Lacta, propriétaire de la laiterie, ils n'ont pas insisté pour leurs salaires (pour le moment). Enfin, ça reste pas brillant, et pas que les salaires. CDD = Contrat à Durée Déterminée (quand on a besoin de toi)

CDI = Contrat à Durée Indéterminé (le contrat qui fut normal)

Les ouvriers

Les conditions de travail ne sont pas des plus brillantes non plus à la laiterie. On est au 3/8 avec un planning irrégulier pour les 3 postes où on pouvait enchaîner six nuits d'affilé, où on travaille samedi, dimanche et jours fériés. Certains ouvriers disposaient d'un week-end sur sept. Tout ça doit être réorganisé (espérons-le). Il y en a aussi qui ont des heures à récupérer (en temps) ou bien à se faire payer. Terra Lacta n'a pas encore payé tout le monde.

Les ouvriers en grève ont reçu la visite des élus locaux, venus les soutenir, et du grand chef, José Pano (directeur général de Terra Lacta). Ce dernier n'a donné aucune garantie sur l'avenir de l'entreprise, ni surtout sur celui de la laiterie d'Auzances. Les ouvriers n'ont peut-être pas fini de se battre

Terra Lacta

Qu'est-ce que c'est que Terra Lacta ? A l'origine pas une vulgaire boîte avec des actionnaires

et compagnie, même pas ! C'est une société coopérative qui n'a pas vocation à faire des bénéfices et qui appartient aux producteurs de lait. Normalement, ce sont donc les producteurs de lait qui décident de la marche à suivre de la société. Sauf que c'est quand même une société nationale... avec des producteurs de lait de tous les coins de France, pas facile facile donc de se réunir, d'échanger, encore moins de prendre des décisions qui concernent l'échelon local.

Cette bonne société Terra Lacta n'a pas trouvé mieux (donc les producteurs de lait, ou bien ils ont laissé faire ceux des bureaux) que de fusionner avec la société Bongrain (pour créer une filiale : les fromageries Lescure). Bongrain est maître avec 51% des parts, 49% pour Terra Lacta. Bongrain, comme son nom ne l'indique pas, ne fait pas des baguettes mais plein de marques de fromages frais sous plastique vendues en supermarché et qui n'ont pas de goût. C'est Bongrain (coté en bourse) qui décide un peu du porte-monnaie national maintenant. Y'avait d'ailleurs eu une grève en Charente l'an dernier pour dénoncer ce rapprochement et l'écémage (sans mauvais jeu de mot) salarial qui devait suivre.

Mais Bongrain ne s'intéresse plus vraiment à Auzances depuis qu'ils ont récupéré Boursault et fermé l'usine. La laiterie d'Auzances ne produit que du lait en bouteille et Bongrain n'en a rien à foutre.

Terra Lacta à Auzances

Ou plutôt devrait-on parler du site de Theix (Saint-Genes-Champanelle), vers Clermont-Ferrand, car Auzances n'est pour Terra Lacta qu'un site annexe de la bipolaire Société Laitière des Volcans d'Auvergne (la ramification locale de Terra Lacta). Pour Auzances, c'était trop dur de conserver un service commercial, alors c'est un concurrent : Orlait, filiale de Candia, qui assure le service commercial. Ceux de Theix (qui sont, eux, environ 150), ils ont négocié une mutuelle. Et à Auzances, ils ont voulu aussi un droit d'accès à cette mutuelle. Ils ont obtenu une participation de 10 euros par mois.

Il y a un directeur industriel pour les deux sites (qu'on voit rarement à Auzances) et un responsable du site d'Auzances (qu'on voit rarement à Auzances aussi).



Le grand chef, José Pano, il dit qu'il y a des pertes, qu'on s'en sort pas et tout et tout, et qu'on perd même 9 centimes par litre de lait (selon ses calculs) depuis 6 mois tellement les grandes surfaces qui achètent le lait sont des rapaces. On paie quelques centimes de plus le lait aux producteurs (acheté actuellement 0,38 euros), mais de l'autre côté, les Carrefour et compagnie, ils raquent pas d'un centime.

Il y a également une interrogation sur la gestion du site de la part des ouvriers de la laiterie. Par exemple, on a produit du lait non stérilisé. Tout ça pourquoi ? Parce que des joints de doseur n'ont pas été changés alors que les ouvriers avaient averti du besoin de nouveaux joints 6 mois à l'avance. On s'en est occupé trop tard, bien sûr. Ça fait une perte, après.

Le marché du lait

Le marché du lait, on entend toujours dire que c'est pas folichon. Regardons pourquoi, il y a eu une baisse de production à Auzances. Bon, les paysans, le lait, ça leur dit plus forcément trop, c'est payé une misère. Dans le coin, on se

tourne plutôt vers la viande. Ça n'empêche pas que la laiterie se fournit localement, autour d'Auzances (et c'est encore une filiale de Candia qui fait la collecte, et oui !), en Auvergne aussi et ça peut aller jusqu'à la limite de l'Indre. On n'achète du lait que s'il y a une hausse de production (ça a l'air plutôt rare). Mais c'est la preuve qu'on dépend surtout de la demande.

Et de ce côté, on a perdu un gros client : le groupe Casino. Voilà pourquoi la production a chuté.

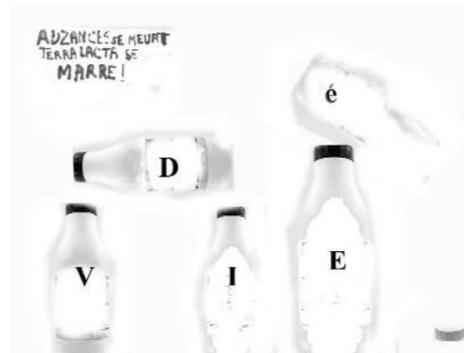
Alors, à Auzances, pour résumer, on collecte du lait local et on fait des bouteilles pour que les supermarchés, comme Carrefour, ils le vendent avec leur logo. On sait pas, en supermarché, si c'est du lait de par ici, d'ailleurs, de la vache laitière hors-sol, de la vache qui s'est vautrée dans l'herbe, c'est de la bouteille industrielle, de supermarché et puis voilà. Pour une coopérative de producteurs, c'est pas mal quand même.

Intermarché, ils ont leur propre laiterie, Super U ont leurs fournisseurs, c'est donc pas dit que vous trouviez du lait d'Auzances dans vos supermarchés locaux. Surtout qu'il y a du lait des pays du nord-est (Allemagne, Belgique, du lait qui est peut-être bien 100% hors-sol) beaucoup moins cher, y'a même du lait polonais depuis l'embargo russe, et les supermarchés, ils veulent que ce soit le moins cher possible. Ça vient de loin, le pétrole est pas cher, c'est pas grave !

L'ironie, c'est que quand ils ont gobé Terra Lacta, Bongrain ont dit qu'ils voyaient « à long terme » et « régional » (voir encadré). Mais c'est vrai, eux, ils ne s'occupent pas d'Auzances...

L'avenir d'Auzances

Bon, les trois quarts de ce que j'ai dit jusqu'à maintenant, je l'ai pas trouvé tout seul, je le tiens d'un ouvrier. On devrait peut-être les écouter un peu plus. Le patron, il n'a pas bien d'idées d'avenir pour Auzances, mais il y en a d'autres qui en auraient. Il y a une marque, micro-commercialisée : « lait des montagnes d'Auzances ». On pourrait avoir une vision à long terme pour la développer, et on pourrait même faire une catégorie avec le lait de vaches qui vont aux champs (des monts d'Auzances). A Limoges, la laiterie des Fayes (c'est Terra Lacta aussi), qui n'a pas regardé que le court terme, a bien réussi à promouvoir sa marque



locale. On pourrait contacter les superettes locales, comme dit l'ouvrier, voire même aller sur le marché d'Auzances pour promouvoir le lait d'Auzances.

On pourrait aussi mettre en place des distributeurs automatiques de lait (comme cela se fait à certains endroits) dans les divers bourgs de la région.

Et pour ne pas dépendre exclusivement de la consommation de lait, on pourrait aussi se diversifier. Dans une de leur usine de Bretagne (qu'ils voulaient revendre), Terra Lacta ont investi dans le jus de fruit.

Et il y a de la place dans les locaux de la laiterie d'Auzances où des salles ne servent à rien. Ce ne sont donc pas les idées, ni les solutions potentielles qui manquent.

Sinon, comme Terra Lacta est une société coopérative, ça serait pas mal que les ouvriers ils aient des voix dedans. On pourrait faire, un homme = une voix, avec les ouvriers aussi (qui pourraient acquérir des petites parts pas chères dans leurs moyens), et surtout, relocaliser un peu les décisions.

Communiqué de presse de Bongrain, le 28 juin 2013

Source : www.bongrain.com
Bongrain SA et Terra Lacta ont signé ce jour un protocole d'accord précisant les contours du partenariat annoncé. Ce partenariat qui permettra aux deux groupes de développer l'ensemble des synergies marketing, commerciales et industrielles afin de consolider leurs positions sur les marchés laitiers, offrira aux producteurs de lait de vache et de chèvre, adhérents de Terra Lacta, une vision de long terme sur la construction d'une filière laitière régionale durable, ainsi que sur le développement et la pérennisation de l'activité de transformation laitière locale.

D'ailleurs, à Auzances, ce sont les seuls ouvriers qui font tourner la laiterie. Ils n'ont pas besoin de responsables (très peu présents) pour cela. Ils font tout, tout seuls, mais ne décident de rien. La petite entreprise ne connaît pas... la démocratie.



France Inter (et autres radios)

Campagne de reprise en main de l'antenne par les auditeurs menée par le journal Fakir. Une bonne idée. Virez-moi carrément Patrick Cohen et la parole uni-libérale aux heures de plus grande écoute 7h - 9h. Boutez-les hors d'une radio payée par le contribuable. Marre d'entendre le Medef sur France Inter (ils ont assez des RTL et Europe 1 pour ça) !

Un site : <http://delairfranceinter.ouvaton.org/la-campagne/>

Un email : delairinter@fakirpresse.info ou contact@fakirpresse.info

Ça dit sur ce site que le 7 janvier (bon c'est passé), ils auront souhaité leurs bons vœux sur le standard du Téléphone sonne et invitent : « A Paris ou dans la Creuse, depuis votre lit ou dans les embouteillages, au boulot ou dans le métro, un seul geste : décrocher le téléphone ».

Puis y'a une manif à Paris le 12. On a tellement d'autres raisons de manifester et de râler en Creuse qu'on ne peut pas être à Paris tous les quatre matins. Pourtant, France Inter, chez nous, c'est une des radios qui passent sans trop de brouille (c'est dire que quand on est seul chez soi, qu'on s'emmerde, qu'on veut une présence auditive, on est presque obligés de se farcir Inter des fois).

Sinon, on peut dire la même chose pour nos France bleus... ben oui. D'ailleurs y'en a un qui a dit ça sur leur site « Pourquoi ne pas répartir les émissions dans les locaux de France Bleu (ou autre) pour qu'elles soient réalisées à travers le pays par des équipes locales (et non des Parisiens en visite). Que la parole, les invités, et le contenu d'une radio publique, ne soient pas le monopole de moins de 20% de la population quand elle est, aussi financée, par les 80% restants ».

Plus près de chez nous, Radio Tartasse (Marcillat-en-Combraille) cherchent des fois du monde pour faire des émissions, il paraît.

Courrier :

Sur notre brève « européenne » du numéro 8

On nous prie d'arranger un long courrier (plusieurs pages) comme on veut. Voilà donc, en bref, ce qu'on nous fait remarquer :

- le terme « cocos » utilisé dans la brève consiste en un vocabulaire péjoratif, « dédaigneux » employé par ceux qui chassaient les « cocos ».

- et il y a quand même de ces-dits « cocos » qui ont démissionné ou qui ne sont pas « allés à la soupe ».

Suite à ce rectificatif, je saisis l'occasion pour suggérer à nos communistes... de démissionner d'un parlement européen libéral qu'ils critiquent si bien. Ils dameraient enfin un pion au FN (qui, lui, va bien à la soupe comme il faut après avoir craché dedans). Si nombre de nos avancées sociales actuelles sont inspirées du programme du Conseil National de la Résistance en grande parti communiste (comme nous le rappelle le courrier), les forces de gauche actuelles seraient bien inspirées... de s'inspirer de cette résistance. Sinon, qu'elles ne s'étonnent pas d'être perçues comme faisant parti du « système ».

...

Sur Christophe Thivrier, dit le député en blouse

J'ai récemment lu le n° 8 de la publication Le Trou des Combrailles dont j'ignorais l'existence. En particulier, j'ai noté l'article intitulé « Christou, le député en blouse ». Pour une plus ample connaissance du personnage et de ses enfants, je recommande la lecture d'un petit ouvrage paru en 2007, au titre évocateur, « Les Thivrier (Thivrier), de la Bregère au château de Montassié - essai généalogique : ascendance et descendance du député en blouse » ; il est à la médiathèque de Montluçon, Espace Boris Vian, à l'Espace Culturel de Commentry et à la bibliothèque de Nérès-les-Bains. On y apprend, entre autres, comment, issus d'un père ouvrier-mineur-paysan, les enfants accèdent en quelques années à la fortune en achetant en 1915 les mines de Commentry et, en 1918, l'immense propriété de Montassié, comprenant d'innombrables domaines, dont deux châteaux.



...

Courrier cirage de pompes

Nous, pauvres petit journal qui peinons à rentrer dans nos frais, que certains dédaignent, nous affichons brillamment un cirage de pompes ! Merci Didier... Tout ça pour qu'on passe tes poèmes, quand même ! Comme si y'avait grand monde qui lisait le Trou.

Bonjour à vous,
Août 2014 : lors d'un de mes séjours chez mon ami dans la Creuse, en entrant dans la presse de Boussac, j'aperçois le Trou des Combrailles n° 8 que je m'empresse d'acheter (ce n'est pas la première fois...)

... Très éclairant l'article sur l'éclairage. Même réaction quand je viens en Creuse pour quelques semaines. Quel plaisir de pouvoir contempler le ciel étoilé et la voie lactée, sans parler de la luminosité (naturelle) sans doute due à l'altitude et à la végétation, nature verdoyante et lumineuse. Cela est d'autant plus frappant lorsque l'on vient de l'agglomération lilloise ultra-bétonnée, surpeuplée, sur éclairée, vidéosurveillée, robotisée, etc. J'ai trouvé très pertinente cette mise en parallèle de l'éclairage public avec la vidéosurveillance, « la domination des marchés sur nos petites vies de consommateurs », la pollution, l'exploitation de l'énergie nucléaire, etc... La question du choix (ou plutôt du non-choix) de l'énergie, etc. Un article très complet que va loin dans les implications, les conséquences de l'éclairage

public (et qui porte loin la réflexion).

J'ai lu aussi avec intérêt l'article à propos du collectif « semons la biodiversité » (oui, halte à la guerre contre la nature et le vivant), « où seront les toubibs ? » qui remet les pendules à l'heure, « Europe... et haine » au titre évocateur. Ici, certaines communes du Nord habituellement ancrées à gauche commencent à être contaminées par le virus de la peste brune fasciste, à croire que certains ont la mémoire courte (ou pas de mémoire du tout) et sont prêts à répéter les mêmes erreurs, les mêmes horreurs.

J'ai bien aimé le « coup de gueule contre la mine », c'est bien envoyé, ça fait plaisir. Les capitalistes continuent de détruire la planète pour gagner toujours plus d'argent en nous détruisant.

Comme dit J.D. : « si, si, je crois bien que ça s'appelle un criminel quelqu'un qui empoisonne l'eau des autres à l'arsenic ». J'aime bien ce genre d'articles bien envoyés et non-dénués

d'humour comme « redécoupage régional programmé », entre autre, et cette paranthèse : « ça coûte, ça coûte, et c'est encore du pognon qu'on ne peut pas donner aux banques, c'est scandaleux ! ». Ce serait presque à mourir de rire si ce n'était pas la triste réalité, arnaque généralisée.

Continuez comme ça et essayez de préserver au maximum la belle nature creusoise !

Ici dans le nord, on étouffe dans le béton, les gaz d'échappement etc... Il y a plus de voitures et de caméras de vidéosurveillance que d'arbres... Heureusement, il y a encore quelques forêts.

Salutations amicales.

Didier Ober

Allez, on lance un appel, qui peut loger le Didier pour qu'il vive dans la verdure ?



Combrailles, champ libre pour les « cow boys »

Après avoir « supporté » deux jours d'enduro en juillet, le dernier week end de septembre a vu débarqué une horde de Huns et tel Romel avec ses troupes en Afrique du nord pendant la 2ème guerre mondiale, notre Combraille a été « envahie ».

Pire que l'enduro puisque aucune autorisation n'est à demander... ce n'est pas une compétition C'est une « randonnée » Une simple déclaration suffit... Si le rassemblement ne dépasse pas 400 !

Des maires ont découvert la réalité en recevant le courrier du sous préfet, qui, lui ne supporte pas le bruit, les odeurs, etc ...

Une lettre émanant de Durdats Larequille en dit long sur les populations qui sont prises en « otage » et qui n'ont qu'un droit : SUBIR

Non seulement, les quadeurs abîment les chemins dont l'entretien est payé par nos impôts, mais ils rejettent moult CO2.

Debouts, crottés jusqu'en haut du crâne avec souvent des masques, tels des enfants, à fond avec force musique, ils traversent notre territoire pour soi-disant venir découvrir notre région ! Et nos élus, nos représentants osent dire : mais cela rapporte à l'économie, « ça fait connaître notre « pays » !!!

Nous ne sommes pas le « Paris - Dakar » transportés au Chili et nous n'avons pas besoin de cacahouètes !

Constat personnel

Effectuant une balade en vélo du côté de Saint-Fargeol et empruntant notamment la route qui relie Saint-Fargeol à Saint-Hilaire-pré-Pionsat, j'ai vu des ribambelles de quads qui sortaient des chemins (dont je n'ose imaginer l'état...).

Certaines sorties de chemins étaient pourvues d'un vigile, mais ce n'était pas le cas pour toutes, si bien que des quads pouvaient débarquer à toute allure.

C'est une course : le but était manifestement pour certains d'aller vite. Ce ne sont en rien des quads de paysans mais des petits quads, tout spécialement fait pour ce genre de courses.

Mais le business est là et cela rapporte à certains.

Les engins sont souvent made in USA et les participants ne fréquentent ni les restos du cœur, ni le secours catholique.

Nos élus nous abreuvent de E-tourisme, de développement durable, d'économie d'énergie etc...

En réalité, « la dictature c'est ferme ta gueule, et la démocratie c'est cause toujours ! »

Préservez notre territoire « rustique » et manifestez vous pour signer notre pétition.

Le « bas peuple » a le droit encore de manifester.

Nos élus et les lois ?

Pourquoi ce titre ?

Parce que j'ai fait quelques « travaux pratiques ».

L'affichage des réunions des conseils municipaux... les comptes rendus qui doivent être affichés à l'extérieur... Beaucoup de maires dans nos Combrailles n'appliquent pas la loi : Article R2121-11 créé par le décret 2000-318 2000-4-07jorf 9 avril 2000.

Quant à la loi sur la communication des docu-

ments administratifs à tous citoyens sans demande préalable, loi du 17 juillet 1978 modifiée par la Loi du 12 avril 2000, elle est parfois complètement inconnue de nos idyles... Soyez curieux, mesdames, messieurs les élus, servez vous d'Internet ou formez vous auprès de vos associations de Maires !

Constat : on est gouverné à tous les niveaux par des personnes qui aiment le pouvoir et les indemnités ! Mais le respect du citoyen et de la Démocratie au sens premier grec, ils s'en foutent !

Une habitante toujours concernée

Contactez l'association « Haut-Cher et Combrailles, d'aujourd'hui à demain » à Marcillat-en-Combraille pour plus d'informations



Circulaire du maire de Durdats-Larqueille du 22 septembre 2014

Madame, Monsieur,

Le samedi 27 septembre, le GTR Performance Am Aventure organise une randonnée de quads qui emprunte, pour la traversée de notre commune, les chemins communaux sur une distance d'environ 10 km, dans les lieux dits :

- Thiuleroux
- Saint Argier
- Durdats vieux bourg
- les chiez
- Montrocher
- Montgiffre
- Laquaire
- Barrage des gannes

Lorsque j'ai eu connaissance de la décision de la Sous-Préfecture d'autoriser cette manifestation, alors qu'à aucun moment l'organisateur n'a demandé l'autorisation à la commune ou fait connaître son intention d'organiser cette épreuve sportive sur notre commune, j'ai alerté le Sous-Préfet en manifestant mon opposition invoquant plusieurs raisons :

- gêne pour les riverains
- pollution sonore et de gaz d'achappement
- danger pour les autres usagers
- dégâts sur la voirie qui vient juste d'être rénovée...

Le Sous-Préfet m'a répondu qu'il ne pouvait pas interdire cette manifestation censée accueillir moins de 400 véhicules. Aujourd'hui, nous ne savons pas s'il y aura 20, 30, 200, 300 ou 380 participants !

Je trouve cette situation particulièrement regrettable, même si l'organisateur s'est engagé à réparer les dégâts causés à la voirie à l'occasion du passage. Je reste aujourd'hui opposé à cette manifestation, mais je n'ai malheureusement pas le pouvoir administratif de l'interdire.

Je tenais à vous tenir informés de cette situation et vous demande de prévenir vos voisins, votre entourage et de rester prudents lors d'éventuelles promenades.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Jean-Pierre Bougerolle, Maire

A la poste : reprise des réorganisations

La « pause » dans les réorganisations, annoncée par le président de La Poste, en mars 2012 dernier à la suite d'une série de suicides parmi le personnel, est bel est bien terminée. La Poste reprend ses réorganisations et ses restructurations « pour améliorer son coefficient d'exploitation » :

- transformation des bureaux en agence postale (comme à Beaumont ou à St-Ours-les-Roches),

- réduction des ouvertures au public (comme aux Ancizes-Comps ou à St-Gervais-d'Auvergne...),

- opérations de désengagement immobilier...

Dans tous ces cas, La Poste invoque ses « statistiques internes » pour légitimer des restructurations qui vont conduire à des suppressions d'emplois, au redécoupage des tournées et à une surcharge de travail pour les personnels.

A Saint Gervais d'Auvergne « sa statistique » faisant apparaître une baisse d'activité de 49% en 3 ans, la direction de la Poste a annoncé pour le 2 novembre la réduction d'une heure d'ouverture par jour et la fermeture le samedi, soit une réduction d'ouverture de 25% !

La « mesure de l'activité d'une poste », c'est comme la mesure du chômage, le thermomètre et les critères varient en fonction de l'objectif à atteindre. Tout est minoré : quand vous rentrez dans le bureau si vous demandez une information, si vous retirez des imprimés si vous prenez un rendez-vous avec un responsable financier, si vous déposez des chèques

dans la boîte spéciale tout cela ne compte pas... pourtant chacune de ces opérations nécessite du travail à l'agent au guichet et souvent après votre passage. En clair ce qui compte, ce sont les opérations financières et pas les multiples activités de service public !

Si l'intérêt des usagers et le respect des missions de service public étaient vraiment au cœur des responsables de La Poste, ils ne se livreraient pas à ces décomptes mesquins et mensongers pour justifier et couvrir leur stratégie de baisse de la masse salariale, de l'emploi et de vente de son patrimoine immobilier. Alors que les personnels payent les suppressions d'emplois, ce sont aujourd'hui les usagers qui trinquent par la réduction du service et bientôt par une forte hausse des tarifs postaux !

Un coup les personnels, un coup les usagers mais jamais les actionnaires ! Nous sommes bien loin d'une logique de Service public !

Malgré « ces fameuses statistiques », le plus souvent défavorables au monde rural, le résultat d'exploitation de La Poste est toujours en progression et profite essentiellement aux actionnaires qui perçoivent des millions d'Euros de dividendes (conséquence de la transformation en Société Anonyme à Financement Public en 2010 voir encadré ci-dessus).

En France, le gouvernement en tant qu'actionnaire majoritaire aurait le pouvoir politique de mettre en œuvre une stratégie qui viserait à

renforcer sans tarder le développement du service public.

Son choix est aux coupes claires dans les budgets publics, à l'abaissement du coût du travail plutôt qu'à la chasse aux frais financiers et aux déréglementations en tous genres !

Les usagers, les élus et les personnels doivent s'engager contre cette politique qui tourne le dos aux principes de Service Public et va produire de nouvelles dégradations. C'est ce qu'ils ont décidé à Beaumont comme à St Gervais d'Auvergne.

Quelques chiffres sur la Poste, qui expliquent ses choix :

- En 2011 le résultat d'exploitation était de 632 M d'euros, en progression de 25,6%, il profite essentiellement aux actionnaires qui ont perçu 144 millions d'Euros de dividendes,

- En 2012, accélération de la politique de dividendes pour passer à 36% conséquences suppression de 4217 équivalents agents, vente du patrimoine immobilier plus de 120 M d'euros !

- Avec la politique de pression, répression, restructuration, la poste a supprimé 100 000 postes en 10 ans !

- Pourtant, elle a touché près de 300 millions d'euros pour le CICE en 2013 (Crédit d'Impôts Compétitivité Emploi) !

Extrait du bulletin « Agir pour de Vrais Services Publics en Combrailles » de Septembre-Octobre 2014.

Participez au Trou

Nous cherchons toujours du monde pour participer au Trou, surtout dans les secteurs où il y a peu de rédacteurs qui habitent



(Pontgibaud, Giat, Chénérailles, Manzat, Combrailles de l'Allier... mais bienvenus de partout!) Vous avez envie de voir l'équipe, de distribuer le journal près de chez vous (ou sur un marché), d'écrire des articles, n'hésitez pas à nous contacter ! On fait 4 réunions par an pour préparer les numéros.

Téléphone : 05 55 82 37 91

Mail : troudescombrailles@gmx.fr

« Plus il y a de gruyère, plus il y a de trous. »

Un suisse

La vie au village : trois activités aujourd'hui disparues

Retranscription d'un texte rédigé par Roger Sautarel (instituteur et maire emblématique de Vergeas de 1965 à 1995), transmis par Claude Sautarel.

1) La culture du Chanvre (R. Sautarel)

Le chanvre est une plante qui comporte des fleurs mâles et des fleurs femelles. Le fruit est un akène : le Chênevis. Les pieds mâles sont plus grêles, moins élevés que les fleurs femelles.

On disait autrefois : « marida en chibre » (mariés en chanvre), lorsque la mariée dominait, et de beaucoup, le marié par la taille (couple mal assorti).

Les semailles :

On sème au printemps dans une bonne terre, près de la maison, fumée abondamment : « l'ouche » (le nom est resté), labourée en plates-bandes étroites : les tarsos.

La récolte des pieds mâles s'effectue en juillet, celle des pieds femelles, un mois plus tard. La graine recueillie fournira l'huile pour le chaleil (lampe à huile).

Le rouissage :

Les bottes de chanvre sont apportées dans un étang, une mare, une écluse de moulin et tenues immergées une vingtaine de jours. Là, le chanvre se débarrasse de la substance gommeuse reliant les fibres textiles. Les bottes sont ensuite déliées, mises à sécher et on les engrange.

Le teillage :

En hiver, à la veillée, les femmes du village se réunissent et teillent le chanvre. Chaque tige est cassée, la chènevotte textile séparée des parties ligneuses : « les éteilloux ». Ces derniers serviront à allumer le feu ou, trempés dans du soufre fourniront des torches. Ce terme d'éteilloux est resté longtemps dans le langage populaire : « gare tes éteilloux » (tes jambes grêles).

En route pour les maileries :

Entre les deux roues de granite, mues par l'eau du ruisseau, la chènevotte est écrasée, débarrassée des dernières parties ligneuses. A

chaque « fournée », le meunier garde, en paiement, une bonne poignée du précieux textile.

Le peignage :

Le chanvre est peigné à l'aide du « broie », sorte de planche hérissée de lourdes piques de fer. Sont d'abord extraits les plus beaux fils : le pleu, puis l'étope, et enfin le cheu, tous destinés à la fabrication de draps mais de qualité différente.

Le filage :

Qui n'a entendu parler de la fileuse et sa quenouille : chants, poèmes, contes, en ont perpétré le souvenir jusqu'à nous mais... ce que ne dit pas l'imagerie populaire, c'est que le chanvre sortant de la quenouille devait être mouillé continuellement avec la salive. Et, pour amener une salivation abondante, la fileuse prenait dans sa bouche une pomme sauvage « la creuille » ou une prune amère.

Le tissage :

On tissait sur un métier installé dans une pièce humide (nécessité de conserver les fils dans une atmosphère chargée d'eau), souvent dans un coin de l'étable. Travail pénible et malsain qui exposait à toutes les affections du système pulmonaire.

Les pièces de toile :

Etaient ensuite « resserrées » dans les armoires fermant à clef (contrat de mariage de Marien Verrier, Marguerite Bajon du 28 novembre 1809).

Elles serviront à confectionner draps de lit et linge de corps.

2) La Bujade (la lessive) (R. Sautarel)

Deux fois l'an seulement : mai et octobre : trois jours de lessive : draps et chemises de toile.

Dans le contrat de mariage d'Annet Verrieret

Anne Chanudet

Du 1er Septembre 1787

La future épouse, au décès du futur époux, se réserve « la jouissance d'un boisseau de chènevrière »

1 boisseau = 1/10 hectare

1er jour :

Le grand cuvier, « le vaniou », est sorti du fourna (local où est le four à pain). Il est placé sur un trépied recouvert d'une couronne de paille tressée. Au fond, pour faciliter l'écoulement de l'eau, le trop plein de vidange est coiffée d'une petite fourche en bois : Le banna, ou, mieux encore, du maxillaire inférieur du défunt cochon.

Chemises et draps sont mis à tremper.

2ème jour :

On charge le cuvier : chemises au fond, draps au dessus, le tout recouvert d'un linceul : Le chenier, sur lequel on vide deux seaux de cendres de bois, bien tamisées, mêlées à la paille hachée qui fera fonction de filtre.

On allume le feu de bois sous la grande marmite, on surveille attentivement car l'eau ne doit pas bouillir mais...seulement rir. La légende dit que les filles à marier laissant bouillir l'eau risquaient de ne pas trouver chaussures à leur pied. Trop vite passées d'attendre le moment opportun, comment pourraient-elles, tout un printemps et un été, attendre sagement le retour du maçon en campagne ?

Lorsque l'eau rit, toute la journée, on verse l'eau chaude sur la cendre. A l'aide d'un bacholle, on récupère le précieux liquide (le lichou) ou trou de vidange et on le vide à nouveau dans le vaniou.

3ème jour :

Le linge, sorti du vaniou est lavé dans le ruisseau tout proche.

Les voisines sont venues aider.

Les battoirs et...les langues vont bon train.

Chemises et draps blanchiront sur le pré de la Roue.

3) Le four à chaux (G. Larue)

Lorsque vous êtes au Pont de Château sur Cher et que vous prenez la Départementale 227 en direction de Pionsat, vous rencontrez sur votre droite un petit chemin que les habitants du pays désignent sous le nom de

« route du Grand » du nom du constructeur...Ce chemin en le suivant jusqu'au bout vous conduira au lieu « les Mines » car il fut aménagé vers 1880 pour l'exploitation des mines de charbon.

A une centaine de mètres de l'embranchement de ce chemin vous découvrirez sur votre gauche, une tour étrange, toute cerclée de fer : c'est un four à chaux.

Son histoire :

Vers les années 1880-1885, une entreprise privée « Les Frères Taleman » originaires de St Désire (Allier) avait ouvert une mine de charbon dans la cuvette située entre les hameaux de Puyfrenaud et de Brégiroux. La couche de charbon selon les frères Taleman était très importante : 15 mètres d'épaisseur ou trois couches : 4 m, 5 m, 6 mètres pour un puits de 30 mètres de profondeur.

Le charbon était transporté par des attelages de chevaux jusqu'en gare de Reterre (Creuse). C'est ainsi que la construction d'un chemin neuf (la route du Grand) devint nécessaire en attendant la construction de la ligne de chemin de fer demandée (dont le projet est en notre possession).

Comme le retour devait se faire à vide, que, d'autre part l'agriculture de la région consommait une importante quantité de chaux vive, qu'en outre le combustible était à proximité, il fut décidé de construire ce four à chaux qui fonctionna pendant toute la durée de l'exploitation minière.

Malheureusement il s'éteint avec la mine, mais il reste debout, défiant le temps et les éléments vestige d'une époque qui avait fait naître au cœur des habitants de cette région pauvre, un immense espoir.

« Au bout de mon âge
Qu'aurais-je trouvé
Vivre est village
Où j'ai mal rêvé. »

Louis Aragon

Sauterons-nous à temps hors de l'eau bouillante ? *

Le vendredi 24 octobre au soir, le CILE (Compagnons de l'initiative locale et de l'entraide) de Saint-Priest-des Champs (Puy-de-Dôme, 63) organisait une rencontre avec deux des coauteurs du livre *Un projet de décroissance* (éditions Utopia**, 2013, 152 pages, 7 euros), thème sur lequel s'est fort clairement et fort pertinemment exprimé Vincent Liégey, avant que ne s'instaure une discussion très enrichissante, quoique pas très optimiste.

La veille au soir, j'avais essayé de « provoquer » par le texte suivant les gens « du coin » dont je connais l'adresse électronique. Je dois bien reconnaître que je n'ai fait déplacer personne. Nous n'étions qu'une vingtaine, organisateurs et auteurs compris, ce qui est peanuts eu égard à l'urgence des problèmes et face à la catastrophe humaine qui vient... ou dans laquelle nous sommes déjà plongés sans le savoir, ou pis encore, en nous en foutant royalement, comme la grenouille qui ne saute pas hors de l'eau qui va se mettre à bouillir... Voici ce texte.

Voilà des années sinon des siècles qu'on essaie de nous faire accroire que la croissance et le développement sont nécessaires au bonheur humain... alors que, depuis des années sinon des siècles, la courbe de la croissance (quand il y en a) est sensiblement parallèle... à la courbe du chômage, et qu'on voit bien que, tandis qu'une infime minorité de possédants s'enrichit outrageusement en nous fourguant des choses dont nous n'avons pas vraiment besoin,

une immense majorité de gens continuent de s'appauvrir, manquant de tout le nécessaire, à manger comme à boire, pendant que nous gaspillons le pétrole, faisons caca dans l'eau potable et empuantissons l'atmosphère.

Qualifier le développement et la croissance de « durable » ou de « soutenable », et les repeindre en vert, voilà la pire et la plus dangereuse escroquerie intellectuelle et morale de notre temps ! Ces trois épithètes signifient en réalité « infinie », ce qui constitue un monstrueux mensonge.

La croissance et le développement ne sauraient être infinis, illimités dans un monde dont nous voyons tous qu'il est fini, limité, et dont les ressources s'épuisent à vue d'oeil ! Il nous faudrait plusieurs planètes pour rendre crédible cette absurdité, mais hélas, nous ne disposons que d'une !

Demain, vendredi 24 octobre, à 20 heures, en la grande halle de Saint-Gervais-d'Auvergne, Vincent Liégey s'exprimera sur le thème « *Autour d'un projet de décroissance* ».

Si vous voulez cesser de croire ce que vous racontent des médias nourris de davantage de pub que de lecteurs, et des penseurs autoproclamés de « l'expertocratie » qui vivent aux crochets de ceux qu'ils flattent, à savoir que décroissance égale retour à la bougie et à la caverne de Cro-Magnon, c'est le moment où jamais de cesser de gober et de répéter des bêtises et de jeter votre poste de télé et votre journal pipole sur le tas de fumier !

Guy Barbey, Blot

(*) Vous connaissez l'histoire qui, paraît-il est le résultat d'une expérience : salopard que vous êtes, vous jetez une grenouille dans de l'eau bouillante ; aussitôt, elle bande ses muscles, saute hors du piège mortel et sauve sa couenne. En revanche, si vous la plongez dans de l'eau froide placée sur un réchaud, la grenouille supportera l'augmentation de température jusqu'à en crever. Eh bien, la grenouille, c'est l'humanité ; elle est heureuse dans son chaudron qui chauffe et crève à petit feu tout en roulant en quatre/quatre ou en quad... ou, comme nous, en camping-car !...

(**) 30, rue Amelot, 75011 Paris, contact@editions-utopia.org



Sacrés piafs !

- Aigrette... à Garbo. Albatros... cane. Autour... du cou. Autruche... hongre gris. Bergeronnette... mais pas trop polie. Bernache... évêché. Bouvreuil... de lynx. Busard... déco. Butor... et à travers. Caille... et rat. Canard... ménagé. Canari... poste. Casoar... et métier. Choucas... de conscience. Cigogne... au mètre. Circaète... ta sœur. Colibri... de glace. Colombe... et les deux églises. Colvert... de lampe. Condor... rit fort. Corbeau... et âme vile. Cormoran... d'oignons. Corneille... et pas peur. Coucou... c'est moi. Crécerelle... dort à dos. Cygne... moi ça. Eider... des dors. Émouchet... la chandelle. Dindon... du ciel. Engoulevent... d'ouest. Épeiche... d'imbécile. Étourneau... tour du pot. Faucon... y aille. Émeu... meuh. Flamant... dit cité. Fou de Bassan... foi ni loi. Frégate... sauce. Geai... beaucoup de peine. Gélinoche... et bien. Gerfaut... qu'on voie ça. Goéland... à comprendre. Gravelot... graveleux. Grimpereau... gâtons. Grive... elle rit. Gros-bec... de lièvre. Grue... mots. Guillemot... pour rire. Héron... et ronds, petits patapons. Hibou... de chou. Hobereau... du panier. Hirondelle... lit de fuite. Ibis... trot du coin. Jars... ni coton. Jean-le-Blanc... cassis. Loriot... bravo. Manchot... lapin. Marabout... de nerfs. Martinet... gosse. Mésange... et mes démons. Milan... scie du Bengale. Moineau... poli. Mouette... et champ don. Nandou... sœur de vivre. Oiseau-lyre... et écrire. Oiseau-mouche... ton nez. Ortolan... à comprendre. Palombe... d'un doute. Paon... sur le bec. Perdreau... madère. Pélican canne. Pétrel... dorado. Pic... de pollution. Pigeon... caille. Pinson... nous pour y croire. Pivert... de gris. Pouillot... les mains. Poule... de dactylos. Roitelet... de rond. Rossignol... tord-boyaux. Rouge-gorge... déployé. Rouge-queue... vois-tu. Rousserolle... de composition. Sarcelle... héritée. Serin... gare. Sittelle... est mon bon plaisir. Serpente... à terre. Tarin... tintin. Tétraz... las, las. Troglodyte... moi tout. Urubu... colique. Vanneau... man's land. Vautour... de cochon.

gyb

Apiculture en détresse

En lycées Agricoles, la sensibilisation des élèves à cette activité se généralise à travers les multiples stages « Développement Durable » qui reprennent le rôle de l'abeille, principal agent de pollinisation, au service de l'agriculture.

Pour compléter cette information, des dégustations de miels de bonne qualité, à base de trèfle blanc, tilleul, ronce... produits en zones bocagères, contribuent à valoriser cet insecte injustement critiqué pour ses sautes d'humeur qui peuvent se matérialiser, éventuellement, par quelques piqûres anodines. Par ailleurs, les nombreuses réflexions conduites dans les centres de formation professionnelle aboutissent souvent à la création d'une option très spécifique à l'apiculture au sein du Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA).

Ce nouvel élan pour une activité encore méconnue peut être trompeur car, au fil du temps, la situation de l'apiculture est devenue extrêmement difficile

En effet, si la consommation annuelle de miel des ménages français a sensiblement augmenté pour se stabiliser autour des 40 000 tonnes, la production, elle, baisse depuis 10 ans pour ne plus dépasser les 18 000 tonnes voire moins de 15 000 tonnes annoncées pour 2014.

De multiples facteurs expliquent cette dégringolade

- Les bioagresseurs sont bien présents au sein des colonies. le plus fameux reste Varroa destructor, cet acarien venue d'Asie dans les années 80 qui ponctionne l'hémolymphe des abeilles et leur transmet de multiples maladies infectieuses, virales en particulier.

Vespa velutina, le frelon asiatique colonise le territoire progressivement mais définitivement et la population va apprendre à vivre avec lui. Les abeilles par contre subissent de gros dom-



mages causés par ce vorace prédateur.

Depuis septembre dernier on nous annonce, en provenance des Etats Unis via l'Italie du sud, l'arrivée du petit coléoptère de la ruche, Aethina tumida qui a la particularité de tout réduire en bouillie au sein de la colonie : miel pollen, couvain. Il possède également l'aptitude à voler sur de longues distances favorisant ainsi la contamination rapide des autres unités du cheptel apiaire

- Les contaminants. Les pesticides, les insecticides surtout, sont causes de surmortalités des abeilles quand ils sont mal utilisés ou utilisés en traitement de semences. Par ailleurs, comme pour la santé humaine, on ne connaît pas vraiment l'étendue des conséquences de la pollution chimique en générale sur la santé des abeilles

Les ressources alimentaires. Les pratiques agricoles intensives comme la monoculture, l'agrandissement des parcelles et l'arrachage des haies réduisent ces ressources et en limite la diversité. Les mauvaises conditions clima-

tiques de ces dernières années engendrent les mêmes conséquences : moindre résistance aux autres facteurs de stress et diminution de la survie des abeilles.

- Les pratiques apicoles. L'élevage des abeilles s'est complexifié et justifie une bonne formation de base avec des compétences spécifiques. Dans une filière qui commence à se structurer, une conduite minutieuse et rationnelle des colonies est à promouvoir chez tous les possesseurs de ruches qu'ils soient amateurs, pluriactifs ou professionnels.

Pour s'en sortir, toutes les composantes de l'apiculture doivent être réunies à certaines périodes :

- Une multitude et une diversité de fleurs sous le soleil
- Des apiculteurs formés, rigoureux et compétents
- Des abeilles du pays résistances et adaptées à leur milieu naturel
- Des colonies populeuses dans un environnement sain.

Noël MALLET



ABEILLES - Question au ministère de l'agriculture

Question soumise le 10 juin 2014

Mme Christine Pires Beaune attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur le développement apicole. Les chercheurs ont réussi à créer des abeilles résistantes aux pesticides ainsi que des abeilles certifiées (variétés brevetées). Les apiculteurs s'inquiètent d'une éventuelle mise sur le marché de ces nouveaux types d'abeilles qui seraient incompatible avec les abeilles naturelles, faisant peser de grands risques sur la biodiversité. Elle lui demande de lui confirmer que le Gouvernement n'autorisera pas la mise sur le marché d'abeilles résistantes aux pesticides.

Réponse émise le 5 août 2014

Les différentes populations d'abeilles (sous-espèces, races géographiques, colonies...) ne présentent pas la même sensibilité aux pesticides. Une sélection sur la résistance à un ou plusieurs pesticides est donc théoriquement possible. Ce type de sélection, qui viserait à maintenir une espèce dans un environnement dégradé, est cependant totalement opposé aux objectifs des organismes de recherche et des instituts techniques français. Par ailleurs, il ne peut y avoir de brevet en sélection animale que sur des méthodes et des outils utilisés pour la sélection, et non sur des gènes. Il n'existe donc pas à ce jour de brevet protégeant une race ou une variété d'abeille. La lignée d'abeille Buckfast, sélectionnée initialement en Grande Bretagne mais largement répandue dans le monde, bénéficie cependant d'une marque déposée (concernant le nom et l'utilisation commerciale) dans plusieurs pays de l'Union européenne, dont la France. Dans d'autres filières animales et notamment chez les volailles, les voies de protection du travail de sélection ne sont pas basées sur le brevetage des animaux mais utilisent d'autres mécanismes : diffusion d'un seul sexe des lignées sélectionnées, diffusion de produits croisés (hybrides). De telles solutions, peu envisageables chez l'abeille, ne remettent pas en cause le droit de tout apiculteur d'élever les abeilles qu'il souhaite utiliser. Les recherches programmées en France visent à connaître et à caractériser les populations existantes sur le territoire national, aussi bien du point de vue de leur patrimoine génétique que de leur production. Les populations d'abeilles noires locales pourront ainsi être mieux conservées et protégées. La sélection éventuellement envisagée est « classique » et du même type que celle utilisée pour les autres animaux de rente (sélection et multiplication des individus les mieux adaptés à une production et à un milieu donné). Cette sélection génétique, qui peut éventuellement utiliser l'analyse moléculaire du génome, ne manipule pas le vivant : elle permet de mesurer ou de prédire une performance et de sélectionner des reproducteurs. Elle ne peut donc en aucun cas être assimilée à du génie génétique (ou transgénèse).

30 ans d'apiculture au lycée agricole des Combrailles

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole des Combrailles (Pontaumur-ST Gervais) gère, depuis 1984, les formations apicoles dispensées aux apiculteurs et futurs apiculteurs du département.

Au fil des années, le lycée s'est structuré pour répondre à une demande croissante.

Le site de Pontaumur dispose d'un rucher pédagogique conséquent (70 ruches), du matériel apicole adapté, des équipements pédagogiques et d'un service restauration pour dispenser dans les meilleures conditions une formation de qualité

Les contenus font la part belle à l'enseignement pratique sur le terrain. La structure d'accueil, l'encadrement et les divers intervenants agissent dans le même sens pour une parfaite organisation et une offre de formation diversifiée :

+ formations de base :

Niveau 1 : connaissance de l'abeille et suivi de la

colonie (8 jours)

Niveau 2 : conduite du rucher et production d'essaims (8 jours)

Niveau 3 : apprendre à changer ses reines (1 jour)

+ Perfectionnement : en fonction de la demande

Elevage de reines (3 jours)

Cuisine au miel (3 jours)

Apiculture biologique

Pathologie des abeilles

Après 30 ans de pratique, les stages proposés ne désemplassent pas. Avec 131 stagiaires présents dans les formations de base, l'année 2014 reflète bien le sérieux et la parfaite intégration de ce service dans le paysage apicole local.

Parallèlement à l'évolution de ces formations et en fonction des besoins exprimés au sein de l'activité apicole, le Lycée Agricole des Combrailles s'est multiplié dans différentes actions de développement :

A partir de 1987 et reconduit chaque année, le contrôle de l'efficacité des produits de traitement utilisés dans la lutte contre la varroase.

Après la récolte, et pendant 4 mois, la mise en place et le suivi de protocoles scientifiques sur une vingtaine de ruches du lycée, en collaboration avec les centres de recherche et laboratoires concernés, permettent de mesurer l'efficacité des matières actives et de prévenir l'apparition des phénomènes d'accoutumance.

Au cours des années 2000, la conduite de plusieurs actions de coopération internationale au profit de pays africains. La formation d'apiculteurs et la rationalisation de la conduite de ruches ont principalement concerné des régions du Maroc et du Togo.

En 1990, l'étude des populations d'abeilles qui peuplent le département du Puy de Dôme. La connaissance du profil de l'abeille autochtone, les mesures de pureté raciale et de degré d'hybridation avec des

abeilles étrangères permettent de cibler des zones avec des populations indigènes qui constituent le point de départ de tout travail de sélection

A partir de 1993, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille du pays, autour d'un rucher de fécondation sur les hauteurs de Pontaumur. En effet, pour palier à une mortalité croissante de colonies et en l'absence d'essaims d'abeilles locales, les apiculteurs se tournent par défaut vers des colonies de races étrangères. Introduites de façon anarchique sur l'ensemble du territoire, elles s'hybrident avec l'abeille noire commune et ceci d'autant plus facilement que l'accouplement des reines d'abeilles est incontrôlable. De ce fait, l'abeille autochtone a, dans beaucoup de secteurs, presque disparu à l'état naturel.

Interrompu en 2009, ce travail de conservation et de multiplication de souches locales est relancé en 2015 avec une forte base scientifique grâce à la collaboration de 2 chercheurs du CNRS.

Le détail de cette opération sera présenté à l'occasion d'un prochain article.

Noël MALLET

Des manières de conduire une plantation forestière

Suite à l'article « Et si on parlait forêt... » du numéro 9 du Trou des Combrailles, nous continuons notre découverte de la forêt de production.

Après avoir abordé les essences forestières, les stations et caractéristiques à prendre en compte dans la gestion d'un patrimoine boisé, nous allons maintenant découvrir les interventions humaines permettant la production de bois, tout en favorisant le bon développement des peuplements forestiers.

Les interventions en forêt :

On distingue deux types d'interventions : les travaux sylvicoles, qui sont des opérations nécessitant un investissement financier sans contrepartie immédiate, et les coupes, qui rapportent un revenu au propriétaire.

Les travaux :

Les travaux de préparation du sol, préalables à une plantation, consistent à dégager le terrain des rémanents (branches, souches,...) gênants pour planter ensuite les arbres. Ils s'effectuent à la pelle mécanique.

On peut dessoucher, en prenant soin de laisser un maximum de terre en place, ou simplement effectuer un rangement des branches. Celles-ci seront rangées en andains (lignes) parallèles à la pente de façon à pouvoir utiliser ensuite les engins mécaniques lors de l'exploitation future (abatteuse, débardeur).

Le choix du dessouchage ou du simple rangement de branches est conditionné par plusieurs facteurs : le coût (+ élevé dans le cadre d'un dessouchage), les végétaux en place (certains comme le noisetier ou le châtaignier peuvent être envahissants par la suite, d'où l'intérêt du dessouchage), la pente, l'aspect paysager, la facilité de plantation, etc...Le coût de la préparation du sol varie de 600-700 euros HT/ha pour un simple rangement de branches, et 1100-1200 euros HT/ha pour un dessouchage et rangement.

Autrefois, on utilisait le bulldozer pour dégager et pousser les rémanents en limite de parcelle. Cette technique est heureusement révolue, car elle présente le gros défaut de décaper la partie superficielle du sol, la plus intéressante pour le jeune plant, ce qui entraîne une forte mortalité des arbres.

La plantation s'effectue manuellement (certaines entreprises proposent une plantation mécanisée, mais la qualité de travail est bien inférieure, et la reprise des plants très aléatoire), en général en lignes parallèles aux andains, et à une densité variant de 500 plants/hectare (pour des plantations basse densité ou des enrichissements) à 1600 plants/ha. Autrefois, on plantait plus serré (les arbres étaient offerts) mais la mécanisation impose d'espacer les lignes pour l'exploitation future. Les densités dépendent des essences et du choix du forestier.

Il convient d'apporter un soin particulier à la qualité du travail, de façon à favoriser un développement optimal des jeunes plants (pourcentage de reprise), à lui permettre de faire face à certains accidents climatiques (gel printanier, sécheresse,...). Pour cela, le plant devra être installé à la bonne profondeur (pas de racines apparentes), le sol autour bien tassé et les arbres bien droits. Il faut aussi que les lignes de plantations soient bien droites et régulièrement espacées (jalonnage nécessaire) de façon à faciliter les travaux de dégagement ultérieurs. Le coût d'installation d'une plantation varie de 0,32 à 0,5 euros HT/plant, selon la préparation du terrain et la technique de plantation, ajouté au coût d'achat du plant (0,35 à 0,8 euros HT selon l'essence et le type de plant).

Il faut noter également que certaines entreprises proposent de traiter les plants résineux (douglas, épicéas,...) avec un insecticide (suxon-forest) particulièrement dangereux pour l'environnement. Une hérésie dans un milieu qui en était épargné jusqu'à maintenant. Ce traitement, onéreux évidemment, ne garantit en rien les attaques mais procure une marge financière intéressante pour l'entreprise. Surtout que des techniques forestières permet-

tent d'éviter au maximum les dégâts.

Dans le cadre d'une régénération naturelle, seuls quelques regarnis sur des espaces vides, ou un léger crochetage de la végétation adventice (ronces, fougères, canche...) est parfois nécessaire. L'idée est pourtant répandue chez plusieurs organismes « forestiers » qu'une régénération coûte plus cher qu'une plantation, en utilisant en général des arguments pour le moins fallacieux. Comme dit le proverbe « qui veut se débarrasser de son chien l'accuse de la rage ». Et c'est exactement le cas avec ce discours faussé, puisqu'il faut savoir que ces organismes prennent en général une marge sur chaque intervention sylvicole. Ils ont donc tout intérêt à favoriser une plantation, synonyme pour eux d'une meilleure rentrée d'argent. Quitte à détourner la vérité !!

Enfin, dans le cas d'essences forestières très sensibles aux dégâts de gibier comme le chêne rouge, les érables et merisiers par exemple, il est indispensable de prévoir une protection individuelle sur chaque plant. Cela fait « grimper » la facture (compter 2 euros HT/plant fourniture et installation comprises), mais c'est obligatoire.

Une fois les plants installés, ils ne sont pas pour autant tirés d'affaire.

En effet, la végétation spontanée vient assez rapidement en concurrence avec le jeune plant, limitant son développement et, si l'on intervient pas, entraînant la mortalité d'une grande partie de la plantation.

Il convient donc d'effectuer des dégagements, bien souvent à la débroussailleuse. Il ne s'agit

pourquoi on dégage en général seulement la ligne de plantation, voire parfois simplement le tour de l'arbre (dégagement en corset).

Le nombre de dégagements nécessaires varie de 2 à 4 selon la vigueur des plants et de la végétation concurrente. Coût d'un dégagement à la débroussailleuse : 250 à 300 euros HT/ha. Une fois que les plants « ont passé la tête » au dessus des concurrents, on arrête les dégagements.

On peut effectuer, une fois les plants bien installés (2 à 4 m) une taille de formation pour supprimer les fourches et les branches trop proéminentes de façon à produire une tige la plus rectiligne possible. Coût/ 200-250 euros HT/ha.

Lorsque les arbres ont atteint une hauteur de 8-10 m, il peut-être nécessaire d'effectuer un dépressage (suppression des individus tordus, chétifs ou endommagés) couplé à un nettoyage (suppression des essences concurrentes telles que le bouleau, le saule marsault ou le noisetier). Ce travail, effectué à la tronçonneuse, demande une certaine mesure et une réflexion de l'opérateur : en effet, certains concurrents peuvent combler des vides de plantation (ce qui fera toujours du bois, et participera à la diversité naturelle de la parcelle) et ils favorisent l'élagage naturel de l'essence objectif. Par contre, si l'on n'intervient pas, la végétation concurrente peut rapidement prendre le dessus et entraîner une forte mortalité sur le peuplement principal. C'est malheureusement ce que l'on voit bien souvent dans nos contrées, et bon nombre de jeunes peuplements sont quasi perdus faute d'intervention (inves-

parfois nécessaire d'effectuer un ou plusieurs élagage jusqu'à environ 6 m de hauteur. On le réalise uniquement sur les arbres d'avenir qui seront désignés à l'avance (250 à 350 tiges/ha). L'opération s'effectue manuellement à la scie sur perche, tronçonneuse ou sécateur de force. Attention toutefois de laisser suffisamment de hauteur de branches à l'arbre (minimum 2/3 de sa hauteur) pour qu'il puisse se développer correctement. Coût de l'élagage : 3,5 à 4 euros HT/arbre pour les résineux, 350 euros HT/ha pour les feuillus.

On voit donc que, dans le cadre d'une plantation, selon les interventions nécessaires le coût des travaux peut s'avérer élevé : de 2500 à 5000 euros HT/ha voire plus selon les scénarios.

Dans le cadre d'une régénération naturelle, si elle est bien menée au niveau des coupes d'ensemencement (ce qui demande une certaine finesse dans le choix des arbres à abattre), les seuls travaux prévisibles sont, à la rigueur un léger crochetage au sol (pas toujours indispensable) et un regarni dans les espaces vides. Ensuite, aucun dégagement, taille de formation ou élagage n'est nécessaire si la régénération est bien conduite, la densité des jeunes plants étant largement suffisante pour favoriser une sélection naturelle.

Le coût est donc bien moindre qu'une plantation, contrairement à ce que disent les ayatollahs de la plantation : de 600 à 1200-1300 euros HT/ha selon les scénarios.

Bien évidemment, si l'on veut changer radicalement d'essence objectif sur une parcelle (ce que l'on appelle, en terme forestier, une transformation), seule la plantation le permet.

Les coupes :

Viennent ensuite les premières coupes (qui vont rapporter un revenu au propriétaire, puisque les bois seront vendus) que l'on nomme « éclaircies ».

Elles consistent à diminuer le nombre d'arbres présents sur la parcelle, de façon à reporter le volume de bois sur les arbres les mieux conformés (droits, dominants, sans défauts, bien répartis dans l'espace...)

En effet, comme dans un potager (pour des carottes et des salades), il vaut mieux, à l'âge adulte, avoir peu de gros arbres bien formés que beaucoup de petits arbres avec des défauts sur une parcelle.

La grosseur (le volume) d'un arbre dépend surtout de la place qu'il a pour se développer. Et, contrairement aux croyances populaires, le volume total en bois d'un peuplement sera le même : sans éclaircie, il sera réparti sur beaucoup d'arbres de petits diamètres, mal conformés, qui donneront des produits à faible valeur (pâte à papier, palettes,...) Avec des éclaircies, le même volume sera réparti sur moins d'arbres mais plus gros, bien formés et pouvant être vendus en sciage (charpente, menuiserie...) offrant un meilleur revenu.

Les arbres seront également plus stables, plus vigoureux et résistant mieux aux attaques de ravageurs. Le sous-bois sera plus clair, plus agréable esthétiquement et favorisant une meilleure diversité biologique (voire même une régénération naturelle).

Enfin, les revenus seront réguliers et croissant à l'occasion de chaque coupe.

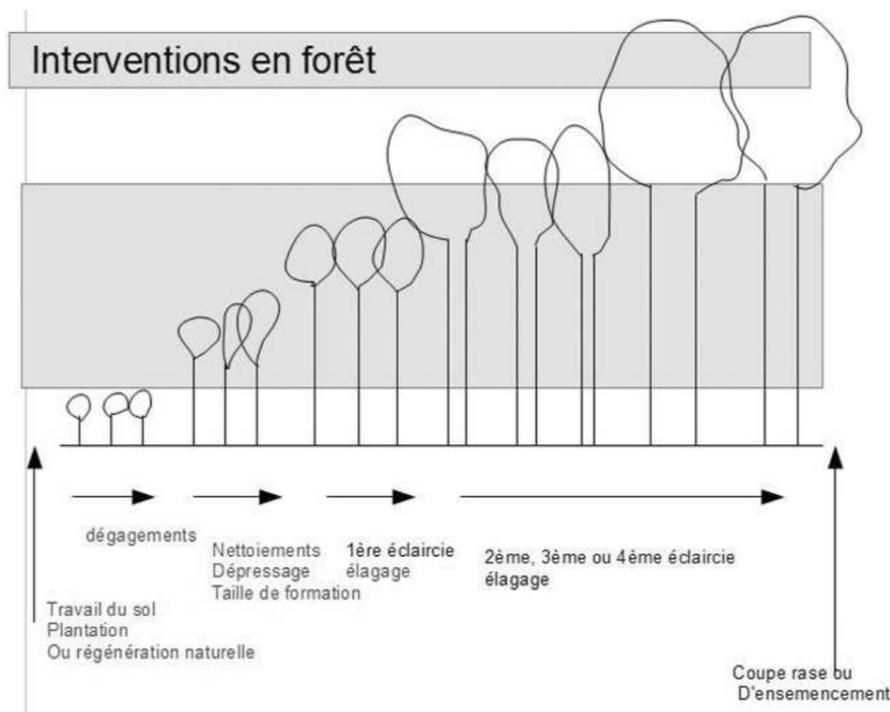
Mais attention à la façon dont les éclaircies sont menées : les expressions « il faut éclaircir » ou « on va faire une éclaircie » ne veulent rien dire en soi.

En effet, il y a de multiples façons d'éclaircir, que ce soit en intensité (pourcentage d'arbres enlevés) qu'en catégories d'arbres que l'on coupe (les plus petites en priorité, ou les gros mal formés, ou une éclaircie mixte). Comme en agriculture, il n'existe pas une seule façon de conduire un peuplement (ceux qui vous disent le contraire sont des menteurs), et il faut faire très attention car cela conditionne votre peuplement à venir.

Selon votre choix dans le type de peuplement que vous voulez avoir plus tard (Futaie régulière à bois moyens avec coupe rase à la fin, futaie régulière à gros bois suivi d'une régénération naturelle, futaie irrégulière, taillis sous-futaie, etc...), les stations forestières, les essen-



éclaircie catastrophique sur Fontanières (23)



pas d'enlever toute la végétation de la parcelle : d'une part parce que le coût serait élevé, et d'autre part parce que les végétaux concurrents jouent un rôle important dans l'éducation des jeunes plants (élagage naturel, protection contre le vent, le gel, et les dégâts du gibier). C'est

tissement dans la plantation réduits à néant). Coût d'un dépressage-nettoyement : 400 à 500 euros/ha, voire plus dans certains cas tardifs.

Enfin, afin de favoriser la production maximale de bille de pied (bois le plus rentable), il est

ces d'arbres en place, les modes d'éclaircies peuvent être radicalement différents. Il convient donc de demander des détails techniques sur vos coupes.

De plus, il convient de ne pas enlever systématiquement la totalité du sous-bois qui favorisent le développement d'arbres de qualité dans l'essence objectif (élagage naturel, protection, etc...)

C'est souvent le cas dans les peuplements feuillus (notamment chênes et hêtres) où l'enlèvement total du sous-bois est catastrophique : dessèchement et mortalité des arbres préservés, grande sensibilité au vent et à la neige, forte dépréciation de la qualité des bois (apparition explosive de gourmands chez le chêne dès que la mise en lumière des troncs est forte). En photo, vous pouvez voir l'exemple d'une soi-disant « éclaircie » sur des chênes à Fontanières (Creuse).

Les images parlent d'elles-mêmes : les arbres restant sont chétifs, très fragiles et couverts de gourmands. Dans ce cas, il valait mieux, à la rigueur, une coupe rase. Une honte ! Le soi-disant professionnel qui a réalisé ce « travail » ne peut dignement pas se qualifier de « forestier » sans qu'on lui rit au nez. Et malheureusement, il en existe beaucoup dans nos contrées, surtout avec l'avènement du bois de chauffage et du bois-énergie.

Certes, on n'éclaircit pas de la même manière des mélèzes, qui demandent des coupes dynamiques car ils ne supportent pas la concurrence, et des chênes, qui demandent beaucoup de précautions dans l'intensité d'éclaircie. Mais dans beaucoup de cas, plusieurs scénarios existent, et il vaut parfois mieux couper moins d'arbres mais plus souvent.

Sauf pour la première éclaircie, un marquage à la peinture des arbres à couper ou à préserver est indispensable pour éviter les mauvaises surprises : c'est le travail du technicien forestier. Ce choix s'opère après discussion avec le propriétaire selon ses objectifs de gestion ultérieure. Cela permet également de mieux contrôler le travail de l'exploitant.

Quand faut-il éclaircir ?

C'est très variables selon les essences et les stations, mais on peut donner deux indications :

Quand les branches des arbres dominants s'interpénètrent fortement (et pas simplement quand elles se touchent)

Quand la lumière n'arrive plus au sol.

Il est temps d'intervenir. Certes, en forêt, on est pas à 1 ou 2 années près, c'est un avantage, mais il vaut mieux ne pas trop traîner sous peine de fragiliser le peuplement par la suite. En effet, plus vous attendez, et notamment lors de la première éclaircie, plus vos arbres grandissent sans prendre de diamètre, plus ils posséderont un rapport entre hauteur et diamètre (que l'on nomme coefficient d'élancement) élevé qui les rendra très sensibles aux accidents climatiques (vent, neige, etc...)

La première éclaircie, qui intervient quand les arbres sont assez serrés et de petits diamètres, s'accompagne souvent de la création de « cloisonnements d'exploitation ». Pour se faire, on sacrifiera 1 ligne d'arbres sur 5 ou 6, que l'on coupera en totalité. Ces cloisonnements permettront, dans l'avenir, le passage des engins d'exploitation (abatteuses, débardeurs,...)

A partir de ces lignes, l'abatteur effectuera une coupe sélective sur le reste du peuplement, en enlevant les arbres présentant des défauts et en suivant les consignes du forestier (intensité et type d'éclaircie choisie).

Cette première éclaircie donnera des produits de faible valeur (pâte à papier, palettes) mais façonnera le peuplement pour les coupes à venir.

Les autres éclaircies (2ème, 3ème voire 4ème) seront sélectives, c'est à dire que les arbres à enlever seront marqués. On favorisera donc les beaux sujets en enlevant les moins beaux.

Dans l'absolu, plus on avancera dans le temps, moins on sortira d'arbres présentant de gros défauts. Ce qui entraînera que les dernières éclaircies seront très rémunératrices, puisque les volumes/arbre seront plus importants, et les qualités meilleures (charpente, emballage,...)

Dans les résineux, les éclaircies se font en général à l'abatteuse et sont sorties au débardeur, n'en déplaise aux nostalgiques de la traction animale et du bûcheron.

Il faut savoir que bon nombre de bois sont billonnés (coupés en tronçons) sur la coupe selon des diamètres et des longueurs très précis. Un bûcheron ne gagnerait pas sa vie dans ce genre de coupe ou alors très difficilement. De plus, le rendement et la précision sont largement en faveur de la mécanisation.

Dans les feuillus, même si certaines machines sont adaptées aux petits bois, la grosseur des tiges et surtout des branches favorisent encore le travail des bûcherons.

Quant au débardage par traction animale, c'est surtout le volume et le tonnage des produits ainsi que le rendement qui limitent son utilisation. Il est par contre très utile dans les petits et moyens bois, surtout sur des territoires sensibles (régénération naturelle, espaces protégés, zones humides ou fragiles, etc...)

A la fin de la vie du peuplement, on peut effectuer une coupe rase (c'est à dire que l'on enlève tous les arbres d'un coup) ou des coupes échelonnées dans le temps.

Dans le premier cas, le revenu pour le propriétaire est important d'un coup, mais le paysage subit une agression brutale, et les risques d'érosion des sols sont importants. Elle nécessite surtout une plantation ensuite si l'on veut poursuivre une forêt de production.

Dans le cadre d'une régénération naturelle, on coupera le peuplement final en 2 ou 3 fois (coupe d'ensemencement) de façon à « ouvrir » la parcelle à la lumière et favoriser la germination des graines. Il convient d'être très prudent pour ne pas trop « ouvrir », sous peine de voir l'explosion de la végétation concurrente qui viendra gêner les jeunes plants.

C'est un travail fin au niveau du marquage et de l'exploitation, qui est donc plus coûteux qu'une coupe rase classique. Mais le jeu en vaut la chandelle, puisque la régénération naturelle est globalement bien moins coûteuse en travaux qu'une plantation (voir précédemment).

Il faut avoir enfin définir à quel âge ou diamètre maximum on veut couper ses arbres.

A l'heure actuelle, dans certains peuplements résineux, la mode est dans les coupes juvéniles, à savoir 40 ou 50 ans. Comme me disait un collègue forestier : « c'est couper du blé en herbe », et c'est vrai puisque ces arbres sont en plein développement et demanderait 20 à 30 ans supplémentaires afin d'être « murs ». Mais certains industriels (pas tous, heureusement...) et des coopératives « affiliées » préfèrent les bois moyens (45-50 cm de diamètre), copiant pour cela le modèle scandinave.

Mais nous ne sommes pas en Scandinavie, et nos conditions climatiques et écologiques nous permettent de produire de biens plus belles forêts.

Alors, est-ce à la forêt de s'adapter aux lubies industrielles, ou l'inverse ? La question mérite d'être posée.

Pour conclure, vous pouvez remarquer que la gestion d'une forêt est un métier à part entière, celui du forestier, qui demande de l'observation, des connaissances techniques et surtout d'être à l'écoute des propriétaires pour définir ensemble leurs attentes et les objectifs de leur forêt.

Il n'existe pas de pensée unique en forêt, et surtout pas de méthodes miracles. On peut tout essayer, si on veut bien peser le pour et le contre.

Dans le prochain numéro, nous parlerons des différents types de peuplements que l'on peut produire dans nos charmantes contrées. Et bonne année à tous !

Rémy Gautier
Technicien forestier indépendant
Aménagement et entretien des espaces naturels et ruraux
Montelladonne - 23190 Champagnat
06-45-71-55-66 / gautierremy1@gmail.com

Nitrates

Qui, sur la commune d'Evau-les-Bains, n'a pas vu les grandes parcelles agricoles ? Ce sont de grands champs où les haies disparaissent peu à peu du paysage. Début novembre des affiches jaunes, placardées, n'importe où, en particulier sur les panneaux routiers, fleurissent à Evau-les-Bains (avec une tolérance étonnante) : ils se plaignent de la directive Nitrates et sont signés « FNSEA » et « JA ». On comprend que les paysans veulent continuer de polluer et de nous empoisonner ! Belle publicité que vous vous faites, messieurs, au passage ! Curieux hasard, c'est sur une commune des communes de Combrailles où les terres sont les plus chères, où les haies tombent, où on cultive le plus de blé et de maïs que ces protestations apparaissent.

La France ayant été condamnée par l'Europe pour l'insuffisance de ces zones vulnérables aux nitrates, le ministère a, cette fois, tenté de bousculer les lobbies agricoles en étendant les zones vulnérables aux nitrates. Enfin, bousculé... ne soyons pas naïf, il y a des lobbies qui vont y gagner (possiblement liés aux mêmes qui produisent les engrais) par la mise aux normes qui accompagnera les installations agricoles (et qui sera payée par le contribuable français à coups de primes plutôt que de remettre en cause l'utilisation des engrais). Le critère de 18 mg/l d'eau a été retenu comme seuil critique.

Comme par hasard, ce sont les communes où on fait beaucoup de blé (la Limagne par exemple, le nord de la Creuse, le secteur de Saint-Gervais) qui sont proposées comme nouvelles zones vulnérables. La commune d'Evau-les-Bains y échappe étrangement.

On ne peut pas dire que tous les paysans des communes concernées mettent forcément des nitrates (ça pourrait même venir de ceux de la commune d'à côté et par l'écoulement des eaux être relevé dans une autre commune), on a toutefois une certaine corrélation entre la culture de céréale et les zones proposées... Plutôt que de râler sur cette directive, messieurs les agriculteurs à la FNSEA, ne serait-ce pas l'occasion de revoir certaines pratiques ? Quand il faut beaucoup d'engrais, c'est en général qu'on épuise beaucoup le sol, et qu'on met des produits chimiques, qui sont ni plus ni moins que toxiques. S'indigner d'être montrés du doigt n'y change rien.

JD

Il pleut toujours où c'est mouillé, Aubert et Duval et les autres.

- 2010 : Aubert et Duval, empoche 4 millions d'euros de l'état, Europe, et région Auvergne (600 000 euros).

- 2012 : 794 000 euros d'allègement de cotisations sociales (Fillon).renouvelable tous les ans.

-2014 : - 500 000 euros du Conseil général.
- 500 000 euros du Conseil régional.
- 1,6 million d'euros de Crédit d'impôts.
- 1,9 million d'euros organismes européens
- Les socialistes de droite en remettent une couche sur les allègements des cotisations sociales, avec le dispositif « zéro charge ».

Cotisations :

- Accidents du travail.
- Maladies professionnelles.
- FNAL (fond national d'aide au logement),
- Cotisations familiales.etc.....

C'est le *Pacte de responsabilité*.

Enfin bref entre

- le Département
- la Région

Les nouvelles communes proposées pour la zone vulnérable nitrates en Combraille ou à proximité :

Creuse :

Bétête
Bonnat
Bord-Saint-Georges
Boussac
Boussac-Bourg
Budelière
Bussière-Saint-Georges
Lavaufranche
Lavaveix-les-Mines
Malleret-Boussac
Moutier-d'Aahun
Nouhant
Nouzerines
Saint-Silvain-Bas-le-Roc
Saint-Silvain-sous-Toulx
Soumans
Toulx-Sainte-Croix
Viersat

Allier :

Arpheuilles-Saint-Priest
Durdard-Larqueville
Hyds
Néris-les-Bains
Teillet-Argenty

Puy-de-dôme :

Ayat-sur-Sioule
Beauregard-Vendon
Champs
Charbonnières-les-Varennes
Charbonnières-les-Vieilles
Chateaufort-les-Bains
Combronde
Davayat
Gimeaux
Gouttières
Jozerand
Loubeyrat
Manzat
Montcel
Prompsat
Pulvérières
Sainte-Christine
Saint-Gervais d'Auvergne
Saint-Julien-la-Geneste
Saint-Myon
Saint-Quentin-sur-Sioule
Teilhède
Voingt
Yssac-la-Tourette

- l'Etat
- l'Europe
- Allègements.
- Suppressions
- Exonérations,

il pleut du pognon de nos impôts et cotisations, et pourtant Aubert & Duval déclare avoir perdu 6% à peine de leur chiffre d'affaire en 2013. Catastrophe !!!

Vite PSE (Plan Sauvegarde de l'Emploi) (tiens, on licencie en sauvant des emplois.....).
- 82 postes aux Ancizes, (chiffres encore provisoire le 14-10-2014).
Avec en 2015 un second volet pouvant faire 100 autres postes.

Et oui Aubert & Duval dans nos petites Combrailles fait part de ces capitalistes qui ont toujours soif.
Doublé avec des élus qui font une politique néolibérale.

Aussi tout ça n'empêche pas les actionnaires de se gaver, 221 millions d'euros pour ceux de chez Aubert & Duval en 2012.

M.L.

Hangars solaires agricoles

On voit pousser les hangars solaires agricoles comme les boutros au cours d'un automne favorable. On espère à une énergie renouvelable au service des agriculteurs pour une meilleure autonomie, une production locale d'énergie... Qu'en est-il vraiment ?

Il y en a qui sont déjà remplis de matériel et d'autres à moitié vides. Certains sont rapprochés des fermes, d'autres sont déconnectés des bâtiments existants. Certains sont bien camouflés dans le paysage avec un emplacement bien choisi ; pour d'autres cet effort d'intégration n'a pas été fait. Dans tous les cas, leur impact visuel et leur rapide développement en quelques années nous donne envie d'en savoir plus et de connaître quelles sont les lois en matière d'urbanisme pour de telles infrastructures.

Quelques mots sur le solaire photovoltaïque

Pour commencer, il faut quand même dire qu'à l'heure du tout nucléaire, les projets d'équiper les hangars agricoles en panneaux solaires sont tout à fait louables. Quitte à construire un bâtiment pour ses bêtes ou son matériel, autant que la toiture serve. C'est toujours mieux là que sur des toitures anciennes qui ont du cachet dans des petits centres bourgs... Le silicium, constituant principal des panneaux solaires, est abondant naturellement sur Terre dans le quartz, les schistes, sables, etc... On trouve des carrières de silice en France et l'extraction ne semble pas poser de problème particulier (pas comme l'or et l'antimoine par exemple !).

Hespul, une association qui a été à l'origine des premières installations solaires et qui œuvre pour la sobriété énergétique et le développement d'alternatives aux énergies fossiles conclue son rapport, intitulé « Systèmes photovoltaïques, fabrication et impact environnemental », en disant que « les résultats d'analyse du cycle de vie nous confirment que la production d'électricité photovoltaïque présente un bilan environnemental favorable. Ces résultats sont cependant restreints à la filière du silicium cristallin (90% du marché) existante actuellement en Europe, hors recyclage en fin de vie. L'impact majeur est la dépense énergétique pendant la phase de fabrication, provenant à plus de 40% du raffinage du silicium. Etant donné qu'un système photovoltaïque est un générateur d'électricité, cet effet est plus que compensé par son utilisation ».

Hangars et urbanisme

Tout d'abord, il faut savoir que le hangar à panneaux solaires est confronté à la même réglementation qu'un hangar ou une construction classique. Pour les communes dotées d'un document d'urbanisme, la construction est impossible en « zone naturelle ». En « zone agricole », ou bien pour les communes n'ayant pas de document d'urbanisme, l'agriculteur doit motiver son projet de construction en démontrant qu'il est nécessaire au maintien de son activité, que celle-ci peut-être mise en difficulté si l'autorisation n'est pas délivrée. Concernant les hangars, l'agriculteur doit donc prouver qu'un nouveau hangar est indispensable pour abriter ses animaux, stocker ou déposer du matériel ou des produits agricoles. D'après les sources consultées, quelques projets abusifs auraient vu le jour en Creuse où, au final, on peut se poser la question de l'utilité réelle du bâtiment. Cela fait un peu rager quand on passe devant certains de ces nouveaux hangars qui n'abritent qu'un petit outil agricole et deux bottes de paille. Du coup, la Direction Départementale des Territoires (DDT) tendrait à durcir un peu le ton quant aux projets futurs, via la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)...

La CDCEA, qui va prochainement devenir CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestier), intervient au moment du dépôt de permis de construire : elle donne un avis sur les permis déposés dans les communes soumi-

ses au RNU (Règlement National d'Urbanisme), qui n'ont donc pas de document d'urbanisme.

Selon un conseiller du Pôle Territoire de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, la DDT est de plus en plus vigilante au moment du dépôt de permis de ces bâtiments dans des communes qui ont des documents d'urbanisme. En effet, même en zone agricole constructible, un permis de bâtiment agricole n'étant pas suffisamment justifié par une nécessité agricole, peut être refusé. Mais à la DDT du Puy-de-Dôme, la personne que j'ai eue au téléphone n'a pas pu me citer de critères déterminants faisant que la DDT pourrait donner un avis positif ou négatif sur un projet. Que ce soit pour le Puy-de-Dôme ou la Creuse, il n'existe à ce jour pas de référencement des bâtiments agricoles avec installations photovoltaïques, et donc pas de statistiques (surfaces en panneaux, répartition des installations par commune, proportion entre anciens et nouveaux bâtiments, proportion entre bâtiments d'élevage et de stockage). Un conseiller de la DDT Creuse m'a indiqué que leurs services commençaient les réflexions pour mettre en place un référentiel.

Une Charte de constructibilité en zone agricole est en cours de rédaction entre les services de la Chambre d'Agriculture et ceux de la DDT, et une partie de cette charte évoquera la question d'acceptation et de localisation de bâtiments avec photovoltaïque en zone agricole d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), zone non constructible d'une carte communale ou en partie non urbanisée des communes soumises au RNU. La diffusion de la charte est envisagée au 1er trimestre 2015.

Pour les éoliennes (voir l'article consacré dans le Trou des Combrailles n°5), tout un lot d'études d'impacts est nécessaire. Pour l'instant, les contraintes en matière d'intégration paysagère ne sont pas plus poussées que pour un permis de construire classique. Cela peut paraître insuffisant au vu du nombre de hangars solaires agricoles qui se sont créés ou qui vont voir le jour. Il conviendrait d'adapter la réglementation en y ajoutant une étude d'impact paysagère, dès lors que des sociétés installent plusieurs bâtiments dans des secteurs géographiques restreints. Par exemple, on pourrait systématiser la plantation de haies relativement basses sur les côtés qui ne gênent pas l'exposition au soleil de la toiture. De plus, ces haies protégeraient l'intérieur des bâtiments qui sont souvent grands ouverts sur les côtés lorsqu'il s'agit de bâtiments de stockage. Sur le bassin de Gouzou, un agriculteur (ou un groupement) a consacré autour d'1 ha pour construire 6 bâtiments solaires agricoles, il fait peut-être partie des projets « abusifs » dont parlait la DDT... En considérant un coût d'un million d'euros par bâtiment, ça fait une somme bien rondelette : comment avoir un tel emprunt ? En tous cas, quand on passe à proximité de ce site, on ne voit que des grands champs sans haies ni arbres autour, des bordures et mêmes des parcelles traitées au glyphosate, ce n'est donc a priori pas la question énergétique ou environnementale qui a motivé ces constructions.

Ce durcissement de l'aspect paysager, d'ailleurs que pour les stabulations et hangars classiques en parpaings par exemple (qui ne sont pas plus jolis d'ailleurs), pourraient se comprendre dans le sens où pour nombre de hangars solaires, l'agriculteur est un simple hébergeur du bâtiment : la société installe les panneaux et récupère la production d'électricité (voir paragraphe suivant).

En dehors de ces questions d'urbanisme, quelles sont les avantages et les contraintes pour un agriculteur à faire installer ces hangars ? Sont-ils maîtres de leur projet ou se font-ils appâter par les promoteurs ?

La démarche de l'agriculteur

L'installation de panneaux solaires, sur des bâtiments agricoles, peut être motivée par plu-



Ce petit hameau des Combrailles paraît insignifiant aux côtés de deux nouveaux hangars solaires, dont l'envergure n'a rien à voir avec le bâti traditionnel. En comparaison, notez qu'on remarque à peine les anciens hangars agricoles en parpaings



Vue sur les monts de Toulx... ou plutôt sur un ensemble de hangars solaires agricoles. Urbanisatoir des terres agricoles et impact paysager sont des thèmes soulevés par ces nouvelles constructions, au cas de figure très variables.



Hangar solaire avec pas mal d'arbres autour, un peu plus camouflé dans le paysage.



seurs objectifs : nécessité d'une construction, sensibilité aux énergies renouvelables, « autonomie » énergétique de la ferme, complément financier pour la retraite...

Il faut distinguer deux principaux cas :

- L'agriculteur est investisseur. Il finance lui-même la construction du bâtiment et l'installation photovoltaïque. En retour, il bénéficie de la revente de l'électricité à EDF. Un agriculteur rencontré indique que l'électricité revendue (à 0,2137 / kWh, bâtiment construit en 2013) lui couvre les annuités liées à l'emprunt nécessaire pendant les 12 premières années de fonctionnement. Les 8 années suivantes (puisque le contrat avec EDF est signé pour 20 ans – après le tarif de rachat est remis à jour...), c'est donc du bonus. Il indique qu'après 20 ans, les estimations qui lui ont été fournies sont une baisse de 5 à 6 % du rendement des panneaux (modèle monocristallin allemand). Il possède une garantie de 10 ans : si des panneaux déconcent ils sont changés. Il déclare sa production par internet tous les 6 mois. Pour une stabulation de 700 m² de toiture, il produit l'équivalent de la consommation de 30 foyers. En Creuse par exemple, il faudrait 20 fois cette surface pour chaque commune pour couvrir l'ensemble des besoins des foyers (en considérant 1 habitant = 1 foyer). En pensant à l'ensemble des bâtiments agricoles préexistants, aux grandes surfaces et autres magasins (le Tout Faire Matériaux d'Auzances est entièrement couvert de panneau sur son nouveau bâtiment), aux bâtiments publics, aux entreprises avec d'immenses toitures... on pourrait arriver à un proportion d'énergie solaire non négligeable.

- L'agriculteur est hébergeur. Il fournit le terrain et la société photovoltaïque (le Triangle Gisolaire par exemple) prend en charge la construction du bâtiment et récupère les bénéfices de la revente d'électricité. L'agriculteur ne sera propriétaire du bâtiment qu'au bout de 25 à 30 ans... quand le rendement des panneaux chutera. Sur la commune de Fontanières, où l'on compte 6 hangars solaires agricoles, 5 d'entre eux sont dans le cas où l'agriculteur est hébergeur. Dommage pour l'autonomie de l'agriculteur. Et cette proportion sera sans doute à la hausse étant donné la forte diminution du tarif de rachat d'EDF : 0,13 / kWh au 30 juin 2014 alors qu'il était à 0,6 / kWh il y a trois ans !. De plus, les tarifs d'achat sont différents selon les types de bâtiments, ils sont beaucoup plus intéressants pour des bâtiments « clos et couverts » que pour des bâtiments avec une au moins une façade non close (tells stabulations et les hangars pour matériel). Encore de quoi freiner les intentions des agriculteurs d'être investisseur et de laisser la place libre aux sociétés faisant monnaie sur l'énergie.

L'énergie : un bien commun ? Pourquoi pas une structure publique d'installation de panneaux solaires photovoltaïques ?

Afin de se démarquer des autres sources de production d'énergie (nucléaire, énergies fossiles), hautement destructrice de l'environnement et polluante, les pouvoirs publics devraient pleinement s'emparer de la gestion de l'énergie des renouvelables comme le solaire. Pour éviter la spéculation des entreprises privées, qui investissent seulement s'il y a des marges à se faire, pour éviter les tarifs d'EDF qui change du double au simple tous les ans... Une entité publique pourrait proposer d'installer des panneaux sur les toitures favorables des particuliers volontaires, ces derniers se voyant octroyer un certain pourcentage de la production. Le reste servant à payer les coûts des panneaux et de la distribution et les salaires des employés. Sans marges ni actionnaires, bref, tout ce que n'est pas EDF. Dans nos chères Combrailles, la SCIC Combrailles Durable nous montre la voie de ce qui serait possible à plus grande échelle... (voir leur article).

ED

Savez-vous planter les panneaux solaires à la mode de chez nous ?...

Notre petit village de Lavaveix-les-Mines ne paye peut-être pas de mine, mais il recèle l'un de ces lieux bénis, « idéal » à entendre les financiers, pour servir de support à panneaux : un vieux terroir minier, vestige de ces glorieuses années où l'or noir attirait les foules... et les investisseurs de haut rang, nobles, banquiers... Au 19^e siècle, la Cie des Houillères, cotée en bourse, avait un CA impérial !

Après plus d'un demi-siècle d'oubli, la finance éprouve un regain d'intérêt pour nos vestiges miniers et ses sirènes sont venues murmurer à l'oreille des élus la douce chanson des millions qui vont tomber dans l'escarcelle de la commune... à condition d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire.

C'est là que le bât blesse...

Il faut dire que la loi a encadré l'installation des panneaux solaires et mis un terme au « jeposeoùjeveux ». Les lieux « à panneaux » sont clairement définis et un dossier circonstancié doit être présenté à l'appui de la demande de permis de construire... Exit la méthode pifométrique !

Sauf que, dans le quartier historique des mineurs, face aux corons du faubourg Saint-Jacques, la butte de la Verrerie est devenue, en un siècle, une forêt de 11 ha où 800 000 m³ de résidus miniers et industriels sont recouverts à 80 % de feuillus bien de chez nous : chênes, hêtres, trembles, merisiers, noisetiers, etc. Le seul espace boisé dans une commune à forte densité de population pour la Creuse (172 hab. au km²) sur un petit territoire (4,7 km²). La faune s'est installée, dans ce petit poumon vert, épargné par la chasse... jusqu'en 2011,

année de l'arrivée imminente des panneaux et de la lutte active pour la désertification.

Il faut ajouter à cet « inconvénient » le Plan de Prévention des Risques Miniers. La Commune est classée zone à risques à environ 80 % et le terroir tant convoité est grevé de risques forts et modérés de glissement, auto-combustion, émission de gaz de mine qui mettent en cause la sécurité des personnes et des biens riverains !

Dès lors, l'art de planter les panneaux va consister à poser une chape de plomb sur le projet, minimiser les risques existants et futurs, et bien sûr dissuader par tous moyens les riverains qui s'inquiètent pour leur sécurité, leurs cadre et qualité de vie, de poser les questions qui dérangent !

Ce lieu, zone à risques en l'état, mais cependant amène pour les habitants, a subi, au fil des dossiers une transformation subtile en support idéal à panneaux.

Décrit fort justement au départ comme une enclave boisée, dominant le bocage, de forte prégnance visuelle de par sa situation sur un promontoire surplombant le village (sensibilité paysagère forte), il est devenu un « terrain nu et quasiment plat », une « lande », recouverte à 80 % « d'une végétation secondaire de toute petite valeur ». À part quelques escargots de Bourgogne (espèce protégée), quelques vipères et une grenouille (protégée elle aussi) les « chargés d'études » n'ont vu que quelques traces de chevreuils et terriers de blaireaux et renards. Toutes les petites bêtes que nous croyons voir (oiseaux, écureuils, chouettes, etc.) font partie du monde invisible... La vérité est ailleurs... Une nouvelle étude faunis-



Vue des célèbres corons « qui ne donnent pas la meilleure image architecturale du village ». Au fond, le terroir de la Verrerie, « terrain nu et quasiment plat », qualifié de « lande ».

Un référendum à Herment

Les investisseurs dans le panneau solaire avaient l'œil partout, fut une époque. La commune d'Herment, que dis-je la section d'Herment a été intéressée par l'affaire.

Qu'on explique ce qu'est la section d'Herment car on entend plutôt parler de sections pour des petits villages : il s'agit de parcelles appartenant en propriété commune du bourg d'Herment (et du bourg seulement). Toute la commune n'est donc pas concernée. Ces habitants du bourg possédaient donc en commun une parcelle enfrichée, « impropre à l'agriculture » selon le maire. Fait cocasse : cette parcelle se trouve sur la commune de Saint-Germain-près-Herment. On veut donc faire appel à une société pour construire des panneaux et vendre l'électricité. La section n'y gagnerait qu'en location du terrain.

Pour la routine, on fait un référendum en mars

2013 avec 142 votants, 127 oui et 15 non. Sauf qu'on e toujours rien vu venir. Le prix de rachat de l'électricité ayant baissé, la compagnie privée ne se presse pas. Serait-ce alors un référendum pour rien ? On le saura sans doute prochainement.

Ce cas montre aussi que des habitants sont soumis au bon vouloir des sociétés, c'est quand elles veulent, elles, et non pas quand ils veulent. Mars 2013...

ça date quand même un peu.

Mais c'est peut-être aussi les limites de vouloir du solaire juste pour louer le terrain et non pas pour l'énergie...



tique/floristique, destinée à « endormir » l'Autorité Environnementale qui « s'obstine » à trouver le dossier incomplet et non convaincant, le confirme : aucune nouvelle espèce patrimoniale n'a été détectée ! Il faut préciser qu'elle a été réalisée le 31 JANVIER 2014, en plein hiver et à la fin de la saison de chasse ! Quant à l'autochtone, il est rare, vit « à l'écart de la zone urbanisée », et se voit qualifié de « vieillissant ». Le quartier (classé en partie au patrimoine) est « vétuste et ne donne pas la meilleure image architecturale du village. Bien au contraire » (je cite). Alors, bien sûr, « l'aspect moderne et ordonné qu'offrira la centrale améliorera sensiblement l'image du quartier » (je cite) !

Le tout est illustré par des photos, dont certaines ont sans doute été obtenues grâce à des effets spéciaux et pour partie... ailleurs !

Et l'Amicale des Buttes, demandez-vous ? Résistants de la première heure, nous avons subi tous les outrages, y compris dans la presse locale ! Menaces, intimidations, tract électoral diffamatoire, rien ne nous a été épargné ! Qualifiés d'ennemis de la Commune, d'activistes, et récemment d'une « poignée d'habitants atteints du syndrome de Nimby » nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions qui concernent non seulement la sécurité d'une zone minière habitée, mais aussi les conséquences financières du bail emphytéotique signé selon nous à la légère puisqu'il engage la responsabilité de la Commune (clause de vice caché, dédommagement de la perte d'exploitation, etc.) sur une longue durée (deux fois 35 ans... aux mêmes conditions acceptées d'avance) et nécessaire des aménagements lourds et coûteux à la charge de la Commune (voies d'accès, collecte des eaux pluviales, déboisement...).

Nous insistons à affirmer que ce site n'est pas adapté à une telle installation. Dès lors qu'une zone habitée est couverte par un Plan de Prévention des Risques Miniers, on doit prouver, de façon irréfutable, que les aménagements prévus ne vont pas accroître le niveau de risque existant, que les travaux envisagés (arrachage de 8 ha d'arbres, terrassement, remodelage, etc.) sont réalisables sans exposer les habitants et les usagers de la route départementale riveraine à des dangers de pollution, de glissements de terrain, coulées de boue en cas de pluie, etc. À défaut, on doit appliquer le principe de précaution prévu par la loi !

Nous tenons à préciser que d'autres associations et particuliers partagent notre avis et l'écrivent... C'est un acte de courage face à un tel déploiement de moyens pour nous empêcher de dire... la vérité !

Amicale des Buttes

1, chemin des Violettes

23150 Lavaveix-les-Mines

Site Web : lamicaledesbuttes.wifeo.com

Rien ne change

Toujours l'ozone disparaît

Aucun point d'ancre

Errance interminable

comme le soleil

dans les vagues

les mondes s'enfoncent

interminablement

dans des gouffres hantés

où les ombres s'achèment

imperturbablement

enchaînées

Vies passées et futures s'emmêlent

comme les morts et les vivants

se télescopent et s'enchaînent

hors du temps

les cités s'écroulent rougeoyantes

dans un lac de fumée

la grande nécropole s'est effondrée

Didier Ober, « Continuez sans moi »

L'aérodrome de Lépaud : Solaire à l'eau et drones à l'air

Il y avait bien eu un projet de mettre des panneaux solaires autour de l'aérodrome de Lépaud. Le projet a été retoqué deux fois. Le maire de Lépaud me dit de contacter la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Guéret ou de Montluçon car c'est eux qui s'occupent de l'aérodrome et qui sont au courant. Je commence par Guéret, pas de bol, ils me disent d'appeler l'Allier.

J'appelle à Montluçon, d'abord la secrétaire me dit de contacter l'aérodrome de Lépaud...là j'insiste un peu quand même. La personne qui s'occupait du site était bien rattaché à la Chambre de commerce de Montluçon, elle me le passe (en me disant au passage que mon interlocuteur sera untel « comme je vous l'avais bien dit », elle a la mémoire courte).

On commence à parler panneaux solaires. Par deux fois le projet a été retoqué. Et aujourd'hui, pour remonter un nouveau projet, il faudrait remonter un nouveau dossier de zéro car le permis de construire n'est plus valable. Le gérant le regrette bien. C'était un gros projet quand même, sur 12 ha jouxtant la piste de l'aérodrome.

Il y a une société, Armor Green, qui avait monté le dossier mais, comme ils n'avaient pas assez de sous, comme beaucoup d'industriels en fait, ils avaient besoin de la subvention de papa l'Etat. C'est que c'était un gros projet, quand même. Mais sur le coup du projet de parc solaire, Lépaud n'était pas seul et papa Etat, il a dû faire des choix. Et c'était pas Lépaud.

Qu'est-ce qui pouvait gêner dans ce projet. Apparemment, c'est à côté d'un aérodrome,

pas une zone ultra-sensible pour l'impact paysager ou agricole et ça gêne même pas les avions. Bon il y a bien un hic, c'est qu'il aurait fallu tirer 13 km de câbles pour aller se rattacher à Gouzou (et à Evaux c'était encore pire avec les pentes) et les installations de Gouzou (les transformateurs par exemple) n'étaient peut-être pas préparées à accueillir une si grosse arrivée de jus. Ce sont des hypothèses que donne le gérant. Enfin, on n'est pas dupe, quand on veut mettre le pognon, on le fait. Et y'a des projets bien plus gros et plus dégueulasses sur lesquels on ne lésine pas.

N'empêche, le parc aurait peut-être mérité d'être vu à la baisse ?

Ce qui est cocasse, c'est qu'à Lavaveix, où les gens ne sont pas contents, il semble qu'on insiste et là, où personne n'avait rien à redire, on arrête.

Puis avec le coût de rachat de kWh qui baisse, alala ça devient plus bien rentable.

C'est dommage pour la Chambre qui gère l'aérodrome car la location du terrain aurait rapporté un peu de pognon car l'aérodrome de Lépaud n'est pas non plus d'une grande rentabilité, lui ! Du coup, on a parlé d'avions après. Y'a de la voltige l'été. C'est ce qui fait du bruit.

- Et y'a des gens qui se plaignent du bruit, je dis.

- Pas tant que ça, qu'on me dit, la voltige c'est que 8 semaine par an. Et c'est surtout les vacanciers et les résidents secondaires qui se plaignent.

Moi c'est pas trop l'impression que j'avais mais bon...

- C'est vrai que ça fait du bruit, qu'on me dit, les avions de voltige ça fait 800 kg, 300 chevaux, et ça peut paraître paradoxal, mais ce sont les hélices qui font du bruit.

Bref, le bruit est bien là. Je me dis, quand même, 8 semaines par an, ça fait presque tout l'été, ça...

Mais bon, ce qui rapporte le plus, en fait, c'est le militaire. Y'a une grosse activité du drone à Lépaud. La piste est utilisée par le groupe SARAN pour des drones dépassant les 450 kg. Ceux-là sont silencieux. C'est du matériel perfectionné, ça peut « lire une plaque d'immatriculation de camion à 6 km ». Tiens, c'est leur vocation première ?

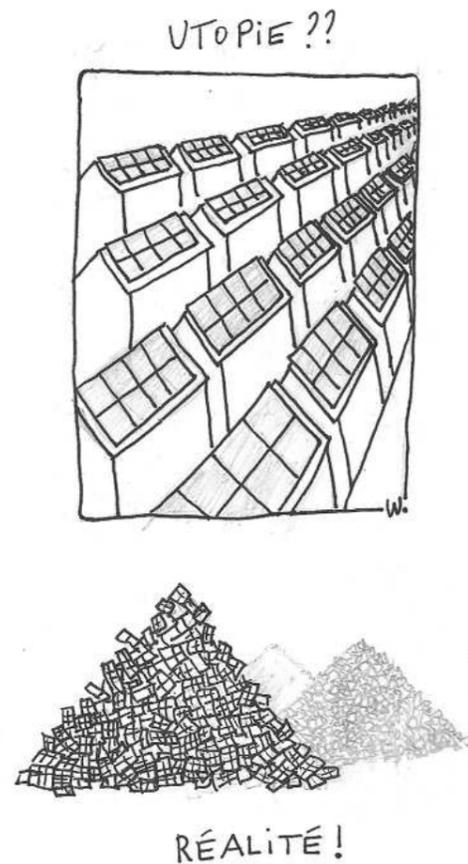
A Lépaud, il s'agit de vols d'essais pour les drones fabriqués à Montluçon. Ils viennent faire des tests et puis quand c'est prêt, ils viennent les montrer à des clients des fois. Poutine sera-t-il intéressé ? Ah, c'est vrai, on le boycotte... ben un autre dictateur alors ? Ou nos bons flics ? Tiens, j'en prendrais bien un pour surveiller une petite centrale nucléaire, y'a bien une association qui pourra m'avancer le pognon, non ? Bref, je radote sur le drone, qui a fait l'actualité récente : le problème ça reste celui qui l'utilise et pourquoi.

Pour revenir à notre piste, les drones utilisent seulement l'emplacement adéquat. Ils n'ont pas vraiment besoin d'une piste. Ils sont catapultés et ils déploient un parachute pour atterrir.

Les sous c'est le bordel ! Parce que d'un côté y'a des impôts locaux au Conseil Général de la Creuse (pas donné) et de l'autre y'a la location du terrain par les privés (aérodrome) et SAFRAN qui va à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Montluçon (qui paie les impôts locaux) qui dépend de l'Etat aussi. Une antenne de l'Etat paie des impôts à une autre.

Bon voilà pour l'aérodrome de Lépaud. En fait, je voulais parler panneaux solaires, à cause du projet qu'il y avait eu, qui peut ressortir mais pas avant 4 ans (à cause du permis de construire) et j'ai pas mal parlé drones aussi. Peut-être que ça vous aura intéressés un petit peu.

JD



L'activité de Combrailles durables

Combrailles durables continue son petit bonhomme de chemin de coopérative citoyenne de production d'énergies renouvelables. À force d'initier de nouveaux projets, à l'automne 2014, Combrailles durables se retrouve à gérer 10 petites centrales solaires photovoltaïques pour un total de 184 kwc installés pour 450 k€ investis, de quoi couvrir les besoins électriques annuels de 73 foyers durant les 20 prochaines années. De Riom à Saint-Gervais, en passant par Loubeyrat et Manzat, les Combrailles sont un territoire encore à valoriser.

D'intérêt collectif, reconnue entreprise solidaire, Combrailles durables, sur le point de passer le cap des 200 coopérateurs, s'interdit toujours d'avoir recours à des matériels asiatiques et préfère privilégier des matériels européens, éprouvés et de haute qualité technique et environnementale. À ce jour, qu'ils soient mono ou polycristallins, tous les panneaux posés sont de fabrication britannique, allemande ou espagnole et l'on espère pouvoir prochainement poser des matériels français, pas toujours compétitifs en matière de prix. Dans tous les cas, ces matériels ont un coût environnemental et énergé-

tique ; ne pas y avoir recours revient à valider l'utilisation de modes de production bien moins vertueux mais à qui on ne demande rien, l'excellence environnementale et sociale n'étant en général opposable qu'aux énergies renouvelables, lourd héritage des erreurs passées, allant parfois jusqu'à l'absurdité : besoin de permis de construire + étude d'impact + enquête publique pour poser du photovoltaïque au sol dès 250 kwc de puissance, éoliennes classées SEVESO quelle que soit la taille du parc dès lors qu'il est soumis à permis de construire..., autant de lourdeurs administratives, justifiées à des tailles industrielles mais qui sont des freins puissants pour des projets locaux de petites tailles.

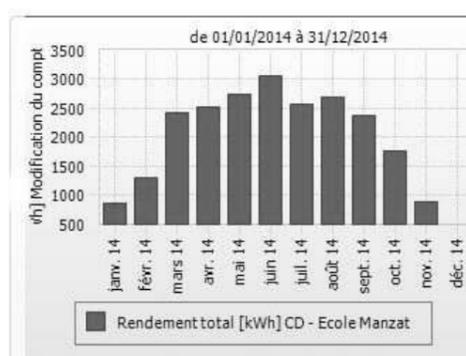
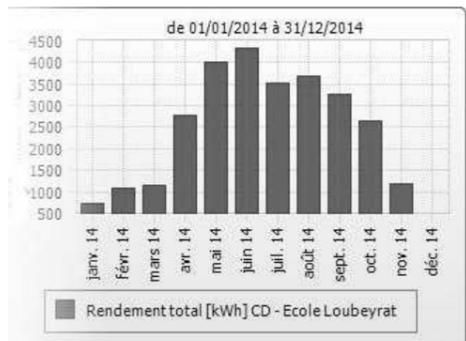
Le grand projet photovoltaïque au sol sur le délaissé de l'A89 au Bouilhat suit son cours, les élus de Manzat Communauté sont mobilisés. Surtout, un petit groupe d'étudiants en BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Rochefort-Montagne, accompagnés de leurs enseignants, viennent de rendre le fruit d'une année de travail et d'études sur le terrain : le prédiagnostic environnemental, phase 1 de

tout projet photovoltaïque sérieux est bouclé, les voyants sont au vert.

Toute l'actualité de ce projet alternatif concret et local se trouve sur : www.combraillesdurables.fr On peut même s'y inscrire pour rester informé de l'actualité de ce projet pas comme les autres et pouvoir intervenir pour donner un coup de main ponctuel ou s'y impliquer pour de bon.

Les installations de Combrailles durables en Combraille :

- école de Loubeyrat ;
- école de Manzat ;
- mairie annexe de Sauterre-Manzat ;
- stade de rugby de Manzat ;
- lycée de Saint-Gervais ;
- lycée Virlogeux de Riom.



*Le soleil s'est effondré
au fond d'un parchemin désabusé
Cette fois les gouffres ne seront pas allumés
L'araignée s'est arrêtée au seuil de l'obscurité
La meurtrissure infâme de la cité
Légions triées sur le volet
pour accéder à l'enfer de l'éternité cannibale
Clones et pantins se pourfendent le crâne
pour continuer de survivre
Abrutissement serein*

*Dans les rues de la cité en ruines
les arbres dansent dans le ciel noir
d'une profondeur ténébreuse*

Didier Ober, « Continuez sans moi »

*Le ciel n'est ténébreux que pour nous protéger
De la lumière éclatante qui relève tout.
Car le monde n'est sombre que pour les yeux
qui sont fermés.
Aussi noire puisse être cette nuit
Aussi obscurs puissent sembler nos jours
Aussi sombres que les profondeurs de nos
rues amères, de nos cités mécaniques,
Autant de Babylones moribondes,
En ces entrailles malades demeure le feu de
la Vérité.
Que le fou ne s'effraye.
Que le mort se redresse.
Que l'on perce.
Que l'on voit.
Que l'on vive.*

Jean-Michel Héraud, « J'irai avec vous »

« La beauté est dans l'oeil de celui qui la regarde. »
Oscar Wilde

« La laideur aussi. »
Tartampion

« Je préfère le cassoulet. »
Ducon

Crimes en Combrailles : les yourtes attaquent !

« J'étais tranquille, j'étais pénard,
Installé dans ma yourte,
Le type est entré furibard
Et m'a dit d'aller me faire F... !
T'as des terres, mon pote,
elles me bottent... »
(sur l'air de Laisse béton de Renaud)

Ah, la liberté des steppes mongoles, à perte de vue ! Petit poucet rêveur, tu égrainais dans ta course, des yourtes... ! C'est qu'ici, monsieur, c'est le bocage, avec ses clôtures, ses propriétaires et ses lois. Heureusement, il est toujours possible de regarder ailleurs, on appelle ça la « plasticité réglementaire du monde rural ». Cela permet aux uns d'habiter discrètement une cabane de sous-bois voire une yourte plus confortable, aux autres, de tuer quelque cochon ou de brûler leurs bâches d'ensilage...

Un habitat nomade ?

La vue d'une yourte évoque de prime abord l'orient, l'éphémère et la simplicité. Structure légère en bois ou en bambou, parquet, habillage ignifugé de feutre, de laine de chanvre, bâchage : tout est fait pour un démontage facile, plus ou moins rapide de cet habitat transportable. Une image du nomade, toujours un peu « Rhom » en Auvergne, dans un monde sédentaire ; une rondeur dans un pays d'angles et de rectangles, le temporaire dans un pays de pierres, de lignées et d'héritage. Un habitat « réversible » à entretenir sans quoi, après quelques décennies, il ne restera que quelques clous et agrafes métalliques, un poêle comme trace d'habitat, dernier retour à la terre.

Mais, dans nos Combrailles, cet habitat temporaire se veut durable, ce qui chagrine parfois quelque voisin, prompt à dénoncer ces « délinquants verts » aux autorités locales et à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Plusieurs yourteurs du Puy-de-Dôme se sont essayé à régulariser leur mode de vie et de logement auprès de cette instance, en demandant un « permis de construire provisoire ». Refus systématiques et les derniers dossiers instruits se sont vus opposer la « RT 2012 » (réglementation thermique 2012) applicable aux constructions neuves : les yourtes ne sont pas assez étanches à l'air !

Dis, c'est comment dans ta yourte ?

Valérie me précède et ôte ses bottes près de la porte. Je fais de même, afin de ne pas salir le beau parquet de châtaigner qui couvre le sol. La yourte est scindée en deux parties, une cloison séparant les deux chambres de la partie salon-cuisine. L'absence de lave-linge et autres objets énergivores indique un raccordement

électrique non-conventionnel, ici des panneaux solaires. Seule la rondeur de l'habitat et la vue du dôme rappellent que nous sommes dans une yourte et non dans un logement trois pièces. « La yourte, c'était la solution pour être à proximité des terres. Avant, nous étions en appart, à un quart d'heure d'ici. Quand tu as une heure de libre, c'est trop juste pour venir dés-herber ou autre. Et puis, vu nos revenus, il nous fallait les APL (Allocations Pour le Logement) pour payer le loyer. Ici, on coute rien à l'état ! ». Valérie et son compagnon sont allés trouver le maire de leur commune, « il a dit que ça ne le regardait pas, notre mode de vie, et nous sommes même inscrits sur les listes électorales ».



Yourteur, choisis bien ta commune

Tous les yourteurs n'ont pas cette chance. Dans les Pyrénées orientales, une véritable lutte contre la « cabanisation » fut une priorité du « Projet d'Action Stratégique » de l'Etat en 2006. Il était en effet difficile d'imaginer cause publique plus urgente ! Un partenariat entre la préfecture et plusieurs organismes privés et publics (CAF, EDF, Chambre des notaires) fut établi pour une véritable chasse aux sorcières. Pour contrer cette charge, l'association Ma Cabane opposa aux arguments d'insécurité et d'insalubrité une expertise précise de ces habitats légers : parcelles nettoyées et entretenues (moins de feux), habitats visuellement inscrits dans le paysage, respect des écosystèmes grâce à des dispositifs d'épuration aux rendements supérieurs aux fosses septiques classiques (moins de pollution des sols et des eaux). Sans oublier que ces habitats sont souvent autonomes et peu gourmands en énergie (panneaux et fours solaires, petit éolien, bois).

Du côté des élus, il est des communes qui soutiennent activement l'implantation de ces jeunes, véritable manne pour les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). A Arrout, le conseil municipal vota une « motion pour le droit au logement », prenant à contre-pieds les injonctions administratives de démontage « Les personnes résidant dans cette yourte ne gênent en rien la commune et ses habitants. Ce

type d'habitat n'altère en rien le paysage, n'est pas générateur d'exclusion (les occupants ayant une activité rémunérée et étant disposés à acquitter les taxes relatives à l'habitation) et ne présente aucun risque sécuritaire. Ce type d'habitat par sa conception présente un bilan environnemental intéressant. Le manque criant de location et les prix prohibitifs des logements actuels pénalisent l'installation de populations en quête d'un domicile. Le droit au choix d'une habitation modeste n'est rien d'autre qu'une expression des libertés fondamentales ».(1)
Après deux années de mobilisation et de procès, la Cour d'Appel de Toulouse décide en mai 2011 la relaxe et la fin des poursuites pour les yourteurs Tom et Léa. Ces derniers peuvent reprendre leurs activités, lui, cordiste, elle, maraîchère en agriculture biologique.

Yourteurs maraîchers en Combrailles

Pedro, Guillaume, Valérie, Antoine sont aussi maraîchers en Combrailles, pour le plus grand plaisir de leurs clients mangeurs de gouteux légumes sans pesticides ni engrais chimiques. Tous sont jeunes, parfois chargés de famille et ils ont choisis de s'installer sans crédits, ou si peu, dans cette activité parfois ingrate qu'est la production de légumes sans chimie de synthèse. Se lever dès l'aube, mettre la main au sillon avec courage, ensemer, repiquer, désherber en silence, rarement le vrombissement d'un petit tracteur, parfois l'aide d'un animal de

Les vertus des toilettes chimiques

Une autonomie et une simplicité d'utilisation et de nettoyage

Une utilisation confortable en tout lieu

Un transport facile

Un petit inconvénient : vidanger souvent, uniquement dans des endroits prévus à cet effet.

Autre petit inconvénient : l'emploi d'additifs chimiques contenant des composants formol, donc une composante polluante, même si les quantités sont faibles au regard d'une utilisation peu répandue.

trait.

Pedro a choisi l'autonomie maximale : il tire son eau d'une source et alimente son ordinateur grâce à quelques panneaux solaires. Guillaume préfère se brancher chez sa tante voisine et s'arrange avec elle pour les factures. Xavier cuisine au four solaire, Antoine récupère l'eau de pluie pour sa vaisselle, sa machine à laver le linge manuelle. Quant à Valérie, elle réfléchit à son installation phytosanitaire, tan-

dis que son fils rentre étonné de sa première journée de maternelle : « maman, à l'école, on fait caca dans l'eau ! ».

Tous disposent de toilettes sèches, une installation indispensable à l'habitat léger, pour qui refuse les toilettes chimiques. Joies et plaisirs des corvées de sciure (une occasion de faire connaissance avec le scieur ou le menuisier du coin) et de seaux à composter, tous les deux jours pour les petits modèles de salle de bain (sans plus d'odeurs que les toilettes à eau), toutes les semaines pour les gros modèles à roulette. Ne faut-il pas être motivé pour assurer la gestion de l'ensemble de ses déchets, y compris organiques ? Ils le sont, assurément, ces jeunes ! C'est qu'ils sont sensibles aux pollutions, au Pic pétrolier et aux changements climatiques ; ils veulent et souhaitent limiter leurs consommations, conscients de vivre sur une planète elle aussi limitée en ressources.

Vivre en yourte, c'est un genre de « retour au désert », (2) après un séjour plus ou moins long en ville. Un désert sans embouteillages ni parcmètres, sans vidéosurveillance ni contrôles d'identité, sans pubs ni shopping incontrôlé et surtout, sans toutounettes, ces distributeurs de sacs plastiques offerts par les municipalités pour le ramassage à la main des crottes de son chien... Un « retour à la terre », avec un désir d'autosuffisance alimentaire et souvent le choix d'un mode de vie simple et respectueux de l'environnement. Un « retour au village » aussi, car ces yourteurs prônent un mode de vie convivial, solidaire, les circuits courts et la joie de vivre.

Pour tout cela, les yourteurs remplissent largement le cahier des charges du Grenelle de l'Environnement et du développement durable. Un peu trop bien même, pour les voisins laxistes que nous sommes, préférant déléguer à d'autres la gestion de nos excréments et déchets, usant sans compter de nos interrupteurs, sans égards ni pensées pour les petites mains du nucléaire qui entretiennent nos installations. Est-ce là leur crime ?

Robin W.

Références :

Frédéric Potet, « La guerre des yourtes », Le Monde, 20/05/2013
http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/05/20/la-guerre-des-yourtes_3389163_3224.html#TplffTqdo40HhV35.99
Mésini Béatrice, 2011, « Qu'elle reconnaissance de l'habitat léger, mobile et éphémère ? », Techniques et culture : « Habiter le temporaire », 56, novembre.

Notes :

1 - Commune d'Arrout (09800), Motion pour le droit au logement, 17 octobre 2008.
2 - Cf. Hervieu-Leger D. et Hervieu B., 1979, Le retour à la nature : au fond de la forêt, l'Etat, Le Seuil, Paris.

Y en a marre !

– Le nœud gordien est tranché, la poule mouillée, le somme piqué et le sprint aussi, le cœur soulevé, la roue voilée, la tête au carré, le rire refoulé (surtout s'il est fou), la mer démontée, l'oseille palpée, le collant filé, le sourire figé, forcé ou fielleux, la soupe trempée, le visage défait, le caquet rabattu, le pneu crevé, la crémaillère pendue, la route poursuivie, la fatigue accusée, l'œil hagard, le temps est plus vieux, le rendez-vous repoussé, l'horloge est remontée ou arrêtée (comme la date), l'odeur repoussante, la chenille ouvrière, la peine purgée, la querelle vidée ou envenimée, la langue chargée, le pastis noyé et le poisson aussi, le personnel compressé, le chat échaudé, le vieux cheval est de retour, le noir broyé, le cœur affolé, l'estomac retourné, le fusil changé d'épaule, le compte est clôturé, le ciel menaçant, la nuit est aussi glaciale que l'accueil, la rate est au court-bouillon, le lait tourné, la tenue de soirée de rigueur, la molaire plombée, la peur bleue (de peur !), l'esprit dérangé, la voix étranglée, la honte bue, le sac vidé, la crise jugulée, l'amante religieuse, l'avenir est compromis, la gorge nouée, l'horizon bouché, la commission mangée, le bébé torché, le chemin emprunté, l'avocat véreux, le zona aussi barré

que la route, le frein rongé, le verre pilé, l'analyse fouillée, la difficulté contournée, l'opinion forgée, le gaucher contrarié, l'amour-propre blessé, le forfait explosé, le professeur agrégé, le vent tombé, l'expression figée, le soufflé retombé, le chapeau mangé, la veste retournée, le drapeau en berne, l'accès condamné, la taille étranglée, la pudeur insultée, le panier percé, le silence troublé, la main perdue, la parole coupée, l'intrigue dénouée, le ver solitaire, la fierté ombrageuse, la justice aveugle, la lanterne sourde, la ruse éventée, le secret percé à jour, la peine purgée, la vertu outragée, l'appel devancé, l'ascenseur renvoyé, la chandelle est mouchée ou brûlée par les deux bouts, le pire est à venir et ma kalach' est enrayée ; les yeux sont noyés, les saints de glace, les cercles vicieux les cadeaux empoisonnés, les chevaux sont emballés (et l'écheveau est emmêlé), les glaces sont sans tain, les dés sont jetés et l'éponge aussi, les raidillons sont attaqués, les coups tordus, les opinions tranchées, les idées arrêtées, les vaisseaux brûlés, les dés roulés ou jetés, les chiens lâchés, les illusions envolées, les carottes râpées et parfois cuites, les pour-parlers suspendus, les crêpes flambées, les feux sont grillés, les bras baissés ou cassés, les pâtes brisées, les crèmes renversées ou brûlées, les circonstances défavorables, les blancs et les

œufs battus, les écrous levés, les yeux pochés comme les œufs (quand ceux-ci ne sont pas brouillés, tels des amis), les glaces rompues, les lèvres boudeuses, les haricots sur leur fin, les gueules cassées, les ceintures serrées, les cheveux coupés en quatre, la fatigue et les traits accusés (ou défaits), les genoux rouillés, les larmes ravalées (comme les façades), les puces secouées, les éléments déchaînés comme la foule, les fondus sont enchaînés, les fondus enchaînés, les affaires pendantes, les sdf fauchés et les blés itou, les cloisons abattues, les citrons givrés, les pois, les prix et les reins cassés, les moyens détournés, les ancres mouillées, les résultats contestés, les sens interdits, les crédits gelés, les projets abandonnés, les cognées sont jetées mais le sort itou, les subventions amputées, les freins rongés, les tapis battus, les chats échaudés, les prix sacrifiés, les éponges mitées, les dettes épongées, les joueurs invétérés, les urnes aussi bourrées que mes potes, les contrats et les baux dénoncés. Heureusement, les tirs sont nourris, les règles ont débarqué, alea jacta est, sic transit gloria mundi et fluctuat nec mergitur...

gyb

Petite annonce :

A vendre, en Creuse (800m d'altitude), maison traditionnelle : un niveau + un grenier, murs granit ravalés d'origine, toit ardoises payées.

Pièce unique de séjour, salle à manger, salon, chambre à coucher, cuisine. Porte directe sur la Nature, éclairée le jour par 2 petites fenêtres, le soir par le feu de la cheminée.

Eau sur la pierre à évier granit, évacuation directe à travers le mur, alimentation au seau depuis la fontaine du village

Chauffage central (au centre du mur porteur) par cheminée d'époque, jeu suffisant sous la porte pour assurer un certain tirage d'air, sinon peut aussi servir de fumoir.

Sol écologique en terre battue, entretien facile Souillarde avec chaudière à patates ou pour bugeade (lessive).

Salle de bains à portée de main, grande baignoire largeur 1m50, longueur 3km, profondeur variable, eau courante même en été.

Grand WC de 2 hectares (arborées)

Pas de plomb, pas d'amiante

Pas de risques naturels depuis 60 millions d'années (les volcans d'Auvergne)

Aucuns travaux, libre de suite

Prix : 3600 pistoles (dernier cours connu de la pistole, à la foire de Giat en 1939 = 10 francs)

Ecrire au journal, qui transmettra

Pour rendre honneur à un géant : le viaduc des Fades !

Jean-Paul Soulier¹ qui se bat depuis des années avec l'association Sioule & Patrimoine dont il est le secrétaire, pour la sauvegarde du viaduc des Fades et qui est l'auteur d'un livre-somme sur ce chef-d'œuvre en péril (à paraître), attire l'attention de tous les amoureux de la région, de tous les admirateurs et défenseurs du Patrimoine et de toutes les personnes de bonne volonté sur un montage vidéo, musique et texte, qu'il a reçu d'un architecte lyonnais, Bruno Burgunter. « Cet homme de l'art, écrit-il, après avoir découvert l'état actuel du viaduc des Fades, nous fait part de son coup de gueule, par le biais d'un montage vidéo assez remarquable qui parvient à toucher la sensibilité du spectateur et qui mérite la diffusion la plus large ». Le Trou des Combrailles espère que son appel et celui de l'architecte lyonnais seront entendus !



On découvrira l'intégralité du montage en cliquant sur le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=MYaszlHpchg> et on visitera aussi avec profit le site Internet : <http://viaduc.fades.free.fr/> ainsi que la page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Sioule-et-Patrimoine-SP/494216437377846?fref=ts>

Nous transcrivons ici le texte intégral du montage, en respectant la plupart de ses dispositions (majuscules, soulignements, répétitions, retours à la ligne...).

Sur une idée pêchée sur le forum de Lyon en Lignes

Sauret - Besserve / Les Fades : le Géant

Presque par hasard, ce fut l'occasion, saisie au vol, d'entrer dans d'autres décors.
D'autres lieux.
D'autres Lieux.



L'occasion inespérée d'aller voir de plus près un géant.

Au milieu de nulle part, dans un pays, des paysages, un monde avec d'autres codes que certains sont incapables de voir et de comprendre. Par médiocrité sans doute, ils ont admis qu'il serait inéluctable que ce paysage soit « sans avenir »,

parce que tout le monde ne devrait pas avoir d'autres choix et d'autres horizons que l'urbanité dense, compliquée, sale, sournoise et tordue comme cadre de vie ?

Parce que ceux qui pensent et orientent les choses dans cette vision ne sont plus vraiment rattachés au monde ?

Notre Monde.

Alors, il faut ouvrir les yeux.

Maintenant, tout de suite.

Il y a urgence : le Patrimoine lui-même est condamné.

Comme ici, à Sauret-Besserve, avec son lac de barrage.

Mais juste à côté, placée dans le coma une pièce majeure de l'histoire de l'innovation et de notre savoir-faire industriel.

Et l'attaque portée sur la Mémoire est tellement efficace que même les designers des panneaux de pub invitant à découvrir la région ont négligé jusqu'à l'idée de le mentionner.

On ne surprend plus que son ombre en bas de la photo, presque par inadvertance.

Comme un vieux dont on aurait vaguement honte, avec ses fringues usées et ses histoires anciennes perdues dans le brouillard obstiné du souvenir.

Alors, on est allé le voir, « le Vieux ».

Pensez... un personnage de plus de cent ans ! Doit plus être bien vaillant, le bonhomme !...

Il paraîtrait même que la vieillesse est un naufrage.

Etc.

Etc.

D'ailleurs, ça n'a pas traîné : les débris du naufrage n'ont pas tardé à être visibles...

juste à côté,

quelques virages plus loin, rencontre avec l'épave d'un passage à niveau.

La maisonnette de garde a disparu.

Elle devait présenter un risque majeur : celui d'abriter un squat, « des gens qui ne peuvent pas payer, n'est-ce pas... ».

En fait, le diagnostic est gênant.

La ligne n'est pas officiellement supprimée, elle est « suspendue ».

Comme les dossiers du même nom ?

En langage clair : il n'y a plus de trains et ce n'est pas demain la veille d'en voir et d'en entendre passer, mais tout l'équipement est laissé en place, livré aux appétits des vautours.

Le cuivre est déjà parti dans la plupart des cas.

Pour le fer, il suffira d'attendre encore un peu.

Pour le bois des traverses, le climat parfois humide et leur non-renouvellement feront le nécessaire.

On peut noter sur place des progrès notables en ce sens.

Un clou porte la date de la pose de la traverse : 80, ce qui signifie posée en 1980.

Il y a donc 34 ans².

La végétation reprend ses droits.



Cela va très très vite.

La nature sait se faire comprendre :

nous n'avons pas vraiment d'importance.

Alors, il fallait absolument continuer sur cette route,

en croisant des éléments d'un autre espace-temps³.

Et juste à l'instant où l'attention allait retomber...

Brutalement...

À la sortie d'un virage...

Face à face avec « le Vieux ».

Les Fades.

Le viaduc des Fades...

Une dentelle énorme projetée dans l'espace, juste au-dessus de votre tête.

Un objet hors d'échelle, avec lequel il n'est humainement pas possible de se mesurer.

Quasiment non photographiable dans sa totalité :

cet objet n'entre pas dans les standards d'affichage et encore moins sur une photo...

Il faut quelques astuces et des recettes des plus pointues pour transcrire cette échelle et cette ambiance hors normes !

Mais quand même...

on devine la taille sans avoir de point de comparaison...

Alors, il faut sortir des pièges du contre-jour, se jouer du soleil et du crépuscule, tricher avec la sensibilité, tordre les paramètres...

Se mettre en rapport.

Entendre une voix sans rire dire qu'au fond on a fait un peu mieux depuis.

Plus haut, plus long...

Plus « moderne »...

... sauf que sur ces « nouveaux » ponts ne passent que des voitures.

Pour un « vieux », les superlatifs manquent un peu de souffle.

470 mètres de long.

132 mètres au-dessus du fond de la vallée.

La travée centrale de 144 mètres est portée par des piles de 92 mètres de hauteur.

Ce sont les plus grandes piles en maçonnerie du monde.

La hauteur du tablier est de 12 mètres, plus haut qu'un immeuble de 4 étages.

Curieusement, une section d'une quarantaine de mètres seulement a été repeinte.

Le reste peut attendre tranquillement la ruine.

Ni fait, ni à faire ; il n'y a pas que les superlatifs disponibles pour la description de l'ouvrage

de d'Art qui manquent de souffle !

Et le coût du démontage de l'ensemble (inéluctable paraît-il) pour des raisons de sécurité, sera quasiment identique à celui de l'entretien et de la remise en peinture !

Comme dans l'idée que quelque chose ne va pas...

Après quelques virages supplémentaires, une autre route conduit directement au niveau des voies et de la gare, en sommeil depuis 2007.

Ici, c'est le seul endroit où il est possible de se confronter directement aux détails d'exécution,

et voir de plus près la nacelle mobile qui permet les visites techniques de l'ouvrage.

C'est aussi le lieu unique pour analyser l'assemblage quasi alchimique entre les deux matériaux :

la pierre et l'acier.

On peut vraiment l'appeler « le Vieux ».

Parce que typé sur le plan esthétique : les lignes sont d'une rigueur parfaite, mais sans raideur.

Triomphe de la ligne droite, en somme, et cette architecture est désormais remplacée par l'usage des courbes et de structures tendues à base de câbles et de haubans.

Il n'empêche :

Le « Vieux » mérite le respect tel qu'il est, tel qu'il a été conçu.

Imaginerait-on de démolir les châteaux de la Loire sous le prétexte qu'ils ne servent plus, qu'ils sont désaffectés, que leur entretien coûterait trop cher ?

Eh bien, c'est très exactement ce qui est programmé.

Sauf imprévu et si personne ne se réveille, du moins parmi ceux qui détiennent la clef de la solution financière,

ce scénario est déjà engagé.

Et il sera évidemment irréversible.

Évidemment irréversible.

Évidemment irréversible.

Évidemment irréversible.

Et il sera évidemment irréversible.

Alors, en repartant, il est difficile de ne pas avoir un regard à la fois pensif et agacé.

Tout ce potentiel d'émerveillement, de curiosité à satisfaire, de mise en valeur possible et nécessaire...

Tout ce potentiel permettant le maintien en état de fierté, du Patrimoine d'une part, et de la vie dans le Pays d'autre part,

tous CES potentiels qui n'attendent que la fin d'une stratégie mortifère et de mentalités frioleuses.

Réfléchissez.

Vite.

Avant l'irréversible.

Été 2014. Photos, vidéos, prises d'infos, ambiances, musique originale et montage :

une vidéo BBArchitectes

deburg-architectes@wanadoo.fr

Post-scriptum nécessaire : un regard aussi sur l'Hôtel des Fades,

un bâtiment dont l'architecture est en rapport étroit avec le viaduc.

Un lieu à l'histoire elle aussi étonnante et précieuse...

Merci à Pierre Bazantay et Yves Hélias⁴.

Relevé du texte sur le montage vidéo et présentation par Guy Yves Barbey.

Notes :

1 - Courriel : sivolis@orange.fr

2 - Une pose relativement récente en comparaison d'autres éléments de la voie ferrée comme ce sabot de rail portant la date de 1907 (!) photographié en 2012, au voisinage de l'ancienne gare de Saint-Priest-Sauret, par un ferroviathe allemand, Christian Jobst...

3 - Allusion à une voiture Citroën DS ou ID croisée en chemin.

4 - Allusion aux deux universitaires rennais à l'origine des fameux « Congrès ordinaires de Banalyse » qui se sont tenus aux Fades tous les troisièmes week-ends de juin, entre 1982 et 1991.

Se plaindre ! Oui ! Agir ! Non !

« Ah, on n'a plus de poste ! », « Oh, une classe va fermer ! », « Mince, on nous supprime la gare ! », « Flûte, on doit aller plus loin pour se faire soigner ! »

Tout cela, n'importe qui peut le dire avec des trémolos dans la voix et la larmichette pas loin du coin de l'œil

Mais dès qu'il s'agit d'occuper le terrain et d'agir collectivement pour qu'il n'en aille pas ainsi, on ne voit plus guère de ces geignards et larmoyants ! Beaucoup préfèrent rester devant les éponges à cerveaux las, comme TF1 ou Merde 6...

Le samedi 18 octobre, au viaduc des Fades, dans l'après-midi, peu de monde avait répondu à l'appel du Collectif de défense et de développement des services publics dans les Combrailles, sur les problèmes de la culture, de l'eau, de l'éducation, de l'emploi, des énergies, des finances, du logement, de l'information et des médias, de la poste et d'Internet, de la santé, des transports...

Pas un grand nombre de citoyens, mais pas beaucoup d'élus non plus (honneurs aux quelques rares qui étaient là !), à tel point qu'on est conduit à se poser la question : élus pour quoi, au fait ? Pour se contenter d'expédier les affaires courantes ?

Allez, mon fils, accroche-toi au pinceau, je te prends l'échelle !

Guy Barbey, Blot



JACK HOOPY/2014

Teilhet : le problème agricole

On se souvient de l'affaire du chevrier qui a secoué la petite commune de Teilhet. Des chèvres avaient été tuées, des bâtiments incendiés. Le chevrier, Jean-Hugues Bourgeois avait même été mis en examen. Il est parti aujourd'hui dans la région nantaise. Il semble qu'il ne veuille plus entendre parler de l'affaire (ndrl : il faut dire qu'il n'est pas tout à fait clair dans l'affaire de Tarnac, il était allé voir les flics pour dire qu'il connaissait les jeunes inculpés – sans aucune preuve – de Tarnac et qui relâchés, portent à leur tour plainte et cherchent les responsables d'arrestations arbitraires. Qu'espérait Bourgeois ?).

Pierre Chambert, dans l'affaire Teilhet, avait souligné le rôle de la terre sur laquelle plusieurs paysans, déjà gros, lorgnent.

Bourgeois est parti mais les problèmes continuent sur la commune de Teilhet.

En janvier 2014, une rangée de bottes a brûlé un dimanche en pleine après-midi. Elle appartenait à un paysan atteint d'un cancer et décédé depuis. C'est sa belle-fille qui reprend. Il faut croire que cette reprise est particulièrement malvenue pour certains.

Vers toussaint, on a siphonné le réservoir du

tracteur de la jeune paysanne.

Le maire de Teilhet, par ailleurs président (depuis 2014) de la Communauté de Communes de Menat, se mêle lui-même de mettre aussi de mettre des bâtons dans les roues de cette famille.

Et dire que la communauté de communes de Menat avaient été pionnière dans le recensement des terrains agricoles pour assurer leur transmissions et le maintien de paysans sur le secteur. Tout ça a bien changé car ne voilà-t-il pas que notre maire de Teilhet qui louait environ 14 ha de terrain au beau-père, les retire à la fille (qui s'installe) pour les laisser à un gros agriculteur, retraité militaire, qui n'en manque pas. Voilà comment de nouveaux terrains iront à l'agrandissement.

L'installation agricole semble donc être malvenue sur la commune de Teilhet. Il serait temps enfin d'inverser le processus pour promouvoir une nouvelle installation sur la ferme de Michel Message, un jeune qui pourrait être soutenu par des organismes agricoles comme le CREFAD et par la SMADC et par la région. La question est suffisamment importante pour qu'on y prenne attention et qu'on monte des dossiers. La Confédération Paysanne n'est-elle pas à la Chambre d'Agriculture ? Ne peut-elle

pas, elle aussi, se pencher sérieusement sur le sujet. Nul doute alors que des élus qui se font discrets (pour ne pas dire qui se cachent ou qui plient sous des intimidations) ressortiront alors de leur réserve pour condamner la mafia agricole qui règne sur Teilhet.

Dans l'affaire Teilhet proprement dite, l'instruction (c'est-à-dire l'enquête) est close et, maintenant que les plus belles preuves se sont envolées et que les premiers gendarmes qui menaient l'affaire ont été mutés (quel rôle du préfet dans tout ça ?), on la laisse tranquillement patiner.

La femme qui avait témoigné s'est rétractée (d'ailleurs, certaines affirmations étaient douteuses dans son témoignage, pratique aussi pour ne pas l'entendre, en tout cas la justice ne pouvait pas le recevoir).

Pour le parisien qui a envoyé la lettre de menace : non-lieu et renvoie devant la cour correctionnelle (de Clermont je suppose).

C'est pourquoi, d'attendre que la justice ne passe pour s'occuper de la reprise de l'exploitation de Michel Message semble bien incertain.

Il n'empêche que des questions doivent être posées et reposées à la justice et qu'il faut aussi viser la tête. Nous sommes manifestement en face d'un problème agricole à Teilhet dont un

des paysans, Christian Peyronny, depuis début 2014, est président se l'UDSEA (FNSEA locale), ex militaire, cultive plus de 40 ha de céréales (cf notre numéro 7). Et la FNSEA du Puy-de-Dôme est très étrangement muette sur ce qui se passe dans la commune de Teilhet.

Il faut s'interroger sur toute la chaîne de responsabilités possibles, y compris devant le juge :

- La FNSEA premièrement puisque manifestement il y a des agriculteurs à la FNSEA. Peut-elle être étrangère à l'affaire ?

- S'il y a des agriculteurs qui font beaucoup de blé, ont-ils alors des contacts à Limagrain ?

- Dans l'affaire de l'époque proprement dite, il y a un préfet qui a diligenté l'affaire. Les gendarmes du coin ont été mutés : comment le choix de ces mutations s'est-il effectué ? Pourquoi leur travail n'a servi à rien ? Le préfet de l'époque a évidemment une responsabilité. Le fait est bien là : des gendarmes ont été mutés suite à cette affaire. Quel est alors de son supérieur hiérarchique de l'époque, Hortefeux ?

Si les preuves ont été perdues pour trouver les coupables... il y a des responsables à ces pertes. Il faut alors viser la tête.

Poursuivons le débat,

Soutenons une vraie politique d'installation agricole sur Teilhet comme ailleurs.

2015, Année « Climat » et les alternatives qui fleurissent !

La vingt et unième conférence des parties (COP21), conférence internationale sur le dérèglement climatique, se tiendra la première semaine de décembre 2015 à Paris (Le Bourget).

Cette conférence, considérée par certains de la « dernière chance » pour essayer de limiter les effets du dérèglement climatique, rassemblera les représentants de 194 pays et de nombreux autres partenaires (ONG, entreprises, etc.), soit environ 30 000 participants.

Côté manifestants, on attend des dizaines de milliers de personnes, du monde entier, avec une forte participation Européenne.

Pour mobiliser jusqu'en décembre 2015 (et ensuite au-delà), des rassemblements sont organisés dans la France entière (et en Belgique, Suisse, etc.), parmi ces manifestations de plusieurs natures, citons les « Alternatibas ».

Depuis le premier « Alternatiba » de Bayonne (octobre 2013), ce mouvement de prise en charge citoyenne de ce sujet, n'arrête pas de fleurir : plus de 50 en préparation (ou déjà réalisés).

Ces « Alternatibas » ont deux objectifs : sensibiliser et mobiliser pour le rendez-vous à Paris de fin 2015 – montrer que les alternatives existent et qu'elles sont déjà à l'œuvre. Il suffit de les développer en les faisant connaître, c'est le « village des alternatives » que propose chaque Alternatiba.

À chaque fois une réussite confirmée par un nombre de participants toujours supérieur aux prévisions !

Le Puy de Dôme n'est pas en reste avec son « Alternatidômes », programmé pour le 14 juin 2015 à Lempdes (63).

Ainsi le 14 juin, le centre ville de Lempdes, une partie des rues, places et salles communales seront investis par des dizaines de stands, animations, conférences, expositions, démonstrations, le tout dans une ambiance festive où le culturel ne sera pas absent.

Trois grands thèmes ont déjà été choisis : agriculture, alimentation, santé – énergie, habitat, transports – recyclage, échanges, partages et

liens.

Une équipe prépare activement ce rendez-vous 2015, tout particulier(e) et association intéressés peuvent rejoindre ce mouvement. Pour qu'Alternatidômes soit une réussite populaire il faut une large mobilisation et une énergie conséquente qui doit reposer sur une équipe dynamique et volontaire (en décembre 2014, nous comptons déjà sur une vingtaine d'associations ou groupements et autant d'individuels). Pour suivre la préparation d'Alternatidômes, un site Internet : alternatiba-eu/puy-de-dome.

Des fausses solutions :

La COP21 de décembre 2015 se conclura par un accord, n'en doutons pas, reprenant les « engagements » déjà annoncés et présentant des « solutions », que l'on peut regrouper sous une même dénomination de « croissance verte ».

Il s'agit simplement d'appliquer les mêmes règles au climat et à l'environnement que pour les marchandises, c'est à dire la loi des marchés ! La taxation carbone, déjà mise en application devait permettre de limiter les émissions (par le

très fameux principe de l'offre et de la demande !), c'est un fiasco complet. Peu importe, leur solution reste la même: marchandiser la nature, en donnant un « prix » à chaque chose. Sans parler de cette techno science qui nous promet des solutions d'ici peu, tels les nano technologies, les OGM, et d'autres propositions encore plus farfelues (ex : la dispersion dans les océans de limaille de fer, pour renvoyer les rayons du soleil !).

Pour d'autres l'avenir est sur Mars, quant à nos nucléocrates français ils misent encore sur un nucléaire dépassé et déjà condamné (le futur EPR se fera t-il ? Déjà trois ans de retard et un budget multiplié par 3 !)

Les solutions sont bien plus concrètes et réalisables : relocalisations, économies, simplicité et convivialité. En un mot vivre mieux en place du toujours plus ! Des liens plutôt que des biens !

Ce sera cela qui sera présent à Lempdes le 14 juin 2015, venez nombreux voir, expérimenter, apprendre, partager, échanger et reprendre espoir !

Mérinchal : le comité de jumelage l'a échappé belle

Dans les deux numéros précédents du « Trou... » - dont une partie de l'originalité tient à son impertinence et à son humour -, nous vous avons fait part des déboires du comité de jumelage qui en a pourtant vu d'autres, mais ils étaient jusqu'alors moins inquiétants que cette fois-ci. Nous sommes désormais en mesure d'apporter un complément d'informations concernant des péripéties qui ont duré une bonne partie de l'année 2014.

Plus de six mois après le début de cette nouvelle période agitée, La Montagne du 30 octobre 2014 a publié des informations concernant le comité de jumelage. Celles-ci sont toutefois approximatives, voire inexactes, sans compter les oublis qui constituent en l'occurrence le cœur du problème. L'article fait allusion au comité d'échanges franco-allemand, qui était l'association organisatrice des échanges avant le jumelage. Or, elle n'a plus aucune activité, du fait même du jumelage officiel. Une confusion est ainsi entretenue entre comité d'échanges et comité de jumelage, ce qui ne facilite pas la compréhension. Dans les comptes-rendus de réunion du conseil municipal, il est même parfois question du CFA qui n'a pas d'existence légale. Ce rectificatif n'est donc pas inutile afin que chacun utilise le même intitulé, le seul d'actualité, à savoir comité de jumelage.

De plus, l'article indique que le jumelage a été décidé par délibération du conseil municipal

afin d'entretenir des relations entre les municipalités et les habitants de Mérinchal et Öhningen. En pratique, la municipalité de Mérinchal, principalement Madame le Maire, ayant pris de plus en plus de distance, c'est essentiellement le comité de jumelage qui se trouve dans la situation d'entretenir seul des relations avec la municipalité et le comité de jumelage de Öhningen. Or, un jumelage sans maire c'est un peu comme une famille sans père.

Dans ce contexte, la subvention du comité de jumelage a été suspendue en avril, pour la deuxième fois en quelques années. En mai, les membres de ce comité ont reçu une lettre expliquant plus ou moins les motifs de la suspension. Lettre pour le moins surprenante, qui plus est non signée et n'ayant fait l'objet d'aucun vote transcrit dans les comptes-rendus de réunions du conseil municipal. Cette lettre a pourtant été publiée par les soins des responsables du bulletin municipal à destination de chaque foyer de la commune.

Par la suite, s'est tenue fin septembre, à l'initiative de Madame le Maire, une réunion entre le conseil municipal et le comité de jumelage. Elle n'a pas débouché sur de réelles avancées car il n'y a pas eu véritablement de débat ni de dialogue, seulement quelques monologues successifs ne dégagant aucun objectif de long terme. Cette réunion a aussi été l'occasion pour Madame le Maire de mettre en cause, en son absence, Monsieur le Maire de Öhningen qui n'a pourtant pas ménagé ses efforts pour tenter d'établir de bonnes relations avec tous. Par ses actes en faveur des adhérents du comité de Mérinchal, il a toujours montré qu'il était un fervent partisan du jumelage. En revanche, le rétablissement de la subvention laissa toute-

fois envisager la poursuite du jumelage. L'intention qu'ont manifestée trois jeunes conseillers municipaux nouvellement élus de rejoindre le comité est également encourageante.

Les statuts du comité de jumelage prévoient la participation du maire et de deux conseillers municipaux dans les instances de l'association. Or, leur désignation était également suspendue, ce qui n'était pas de nature à faciliter les relations. Il a fallu attendre jusqu'en novembre pour obtenir le retour de quatre représentants de la municipalité. Même si Madame le Maire ne figure pas parmi ceux-ci, cela présage malgré tout une situation plus normale. De plus, le comité de jumelage, menacé de suppression, a été maintenu, ce qui est un soulagement. Il n'est d'ailleurs pas certain que la municipalité avait pouvoir de le transformer en une autre association dont l'intitulé n'aurait plus contenu le mot essentiel, à savoir le mot « jumelage ». Il n'en demeure pas moins que des assurances concernant l'avenir seraient souhaitables.

La plupart des communes jumelées s'enorgueillissent de cette activité en leur sein. S'il est cependant possible de comprendre qu'une commune décide de mener une politique différente, en tentant de reprendre à son compte, de modifier, transformer, supprimer..., le jumelage, il est, dans le cas présent, plus difficile d'admettre la méthode, pour le moins discutable, qui a été utilisée et qui porte en elle le risque de nouveaux conflits. La tension a, en effet, souvent été vive ; la lecture des comptes-rendus de réunion du conseil municipal laisse apparaître des inexactitudes, principalement en ce qui concerne la réunion du conseil municipal et du comité de jumelage ; les votes du conseil, si toutefois il y en eut, ne sont pas transcrits dans les comptes-rendus, à l'exception d'un seul, lors de la dernière réunion du conseil municipal consacrée au jumelage.

En conséquence, cette période de tension qui a duré de longs mois n'a pas toujours été facile à



vivre pour nombre de personnes impliquées dans le jumelage parfois depuis le début des échanges et qui œuvrent à titre bénévole pour apporter, à leur modeste niveau, un peu à la commune. Il reste donc désormais à espérer que le comité de jumelage pourra poursuivre sereinement ses activités. Il faut souhaiter que, grâce à la volonté de tous et à l'action des trois jeunes conseillers municipaux pouvant servir de liens entre le comité de jumelage et les deux municipalités, les relations seront renouées et apaisées. Pour cela, il faut que le jumelage cesse d'être un instrument de conflit. À ce sujet, il serait bon de se rappeler la réflexion suivante d'un participant aux activités du jumelage : « Écouter, c'est créer un environnement relationnel dans lequel l'autre se sent en confiance ». Il serait également bon de revenir à l'esprit des fondateurs du jumelage et se remémorer les rencontres qui ont permis aux familles de la commune et des alentours de découvrir la chaleur de l'accueil, une autre région, une autre culture... Il y a trente ans, les pionniers du jumelage avaient, en effet, pour principale ambition de réunir fraternellement les gens au sein de la commune et entre les deux communes, objectif peut-être un peu utopique, mais ô combien passionnant. Si la situation évolue de manière favorable, alors Mérinchal pourra à nouveau se féliciter sans retenue d'être la première, ou l'une des premières communes creusoises ayant organisé des échanges avec l'Allemagne.

Intrusions (sur la pointe des pieds) inopinées incongrues dans les sphères religieuses

J'en ai les « boules ». Sphères qui, malgré leurs formes rondes, ne semblent pas tourner très rond par les temps qui courent.

Le synode s'étant réuni, afin de remettre à jour un programme vieux de vingt siècles (excusez du peu), il était presque temps, force est de constater que c'était encore un peu trop tôt.

Le pape François, le jésuite argentin, a-t-il voulu foncer trop vite (un vieil adage dit qui va loin ménage sa monture) ? Foncer, ce n'est guère le style de l'Eglise, conservatrice par essence (pas super) et dotée d'inertie par vocation.

Encore une autre vingtaine de siècles (si Dieu le veut) pour envisager, dès maintenant, afin de ne pas perdre de temps, de remettre ça, pour voir, si des fois alors (dans vingt siècles) on pourrait enfin accepter dans la maison de Dieu (par la petite porte latérale comme les cageots plus ou moins béarnais du moyen-âge, voir explication plus loin) les homosexuels, fils et filles de Dieu (enfants sans doute de la cuisse gauche) et les divorcés qui n'ont pas trouvé l'âme sœur, l'entente et l'harmonie du premier coup.

Aparté. Les cageots, rien à voir avec les Bigot (espèce redoutable par leur isolement mental). Les cageots, une population que l'on trouvait dans le Sud-Ouest, Béarn, Navarre (française et espagnole), le Gers et ailleurs, une population aux origines inconnues, énigmes non résolues ? Je pense, moi qui connaît tout et le reste sans garantie, qu'il s'agissait de descendants des populations originelles, les Cro-Magnons, chassés par les invasions celtes, Wisigoths des bonnes terres des plaines vers les montagnes, comme les indiens d'Amérique, chassés et exterminés par la « civilisation » : le nettoya-

ge ethnique en quelque sorte, Cageots rejetés par la hiérarchie, accusés de tous les maux et qui, au mieux, par condescendance, ne pouvaient entrer à l'Eglise (pourtant Catholique, Apostolique et Romaine, en abrégé CAR) que par une petite porte latérale réservée à cette engeance. Phénomène terminé à la révolution française qui avait mis des lunettes pour mieux voir !

Suite du sermon. De toute évidence : qui a fait les homosexuels ? C'est pas l'épicière du coin sinon le Créateur. Alors va-t-on mettre à l'index les enfants du bon Dieu ?

Autre aparté bref. L'index : une censure ecclésiastique des livres et parutions non-conformes à l'aval des radoteurs sclérosés du Saint-Office. Etroitesse d'esprit, sectarisme pour exclure, diviser (pour mieux régner) les uns contre les autres.

- L'extermination des Cathares occitans au 12-13ème siècle par Sire Simon de Montfort (un triste sire) conseillé par l'évêque du coin, inventeur du slogan fameux (aucun publicitaire de vente de lessives n'a trouvé rien de plus percutant : la Classe) : « tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens ».

- Les guerres de religion des 16-17ème siècles, protestants contre catholiques se massacrant à qui mieux mieux au nom du Christ (le leur, chacun son sien).

- Autre aparté. Ah Les Brayauds nos ancêtres ! Vous avez bien dérouillé entre les soudards de la bannière catho qui vous volaient vos vaches et vos femmes, merci Montluc ! et les séides parpaillots (protestants) sous le bannière de la Colombe, merci Turenne ! qui eux vous volaient votre cochon et violaient vos filles. Et tout ça au nom du Christ (enrolé de force et

sans son accord).

- Les vingt ou trente années de guerres religieuses en Irlande entre les uns et les autres. pour rien ! incroyable au vingtième siècle mais vrai.

- Guerre inexpiable des sunnites contre les chiites pour des histoires confuses, sans intérêt, dont personne ne se rappelle la cause, si cause il y a jamais eu.

- Ne parlons pas des croisades du moyen-âge où les pauvres (vous mettez l'adjectif qui vous semble le plus adapté) ont été se faire massacrer pour que les barons se taillent des fiefs forts rémunérateurs, eux, qui la plupart du temps n'avaient rien branlé de propre dans leur pays d'origine. Fiefs qu'ils n'ont même pas été capables de conserver.

Et maintenant on vous susurre (en filigrane flou, moins insidieux) : sauvons la Chrétienté contre l'Islam (qui n'en a rien à foutre), l'Occident contre l'Orient et patati et patata, le baratin de bas étage de tarés stipendiés (vendus) en mal d'ego (eux-mêmes) et de moyens d'existence, tarés certes, mais néanmoins ambitieux et dangereux.

Jésus a dit (on le dit, on veut bien le croire) : aimez-vous les uns les autres. il n'a pas fait dans le détail, blonds, bruns, roux, chauves, hommes, femmes, auvergnats, de sexe mâle, femelle ou indéterminé. Comme mère Teresa, après avoir fait le tour de la question, avec quatre-vingt dix ans de sacerdoce, de dévouement louable, au plus haut degré, en a conclu : « Dieu n'existe pas ».

Ibn Arabi (le fils de l'arabe), encore qu'espagnol, né le vingt-septième jour du mois de ramadan (560 de l'hégire), soit le sept août

1165 à murcie, dans le Sud-Est de l'Espagne, comme vous le savez, de son nom résumé Muhammad b.(fils) de Muhammad, Ibn (fils) al Arabi al T'a'i al Hatimi, je glisse sur les ancêtres précédents, mais chez nous en Combrailles, on aime bien savoir qui est sui et d'où on vient, na, un soufi (variété musulmane dérivée des yogis hindous), Mais Ceci Est Une Autre Histoire (mccuah), Ibn Arabi, soufi de... profession, livre a votre entendement la conclusion de son expérience :

*Il fut un temps où je blamais
Mon prochain si sa religion n'était
Pas proche de la mienne
Mais maintenant mon cœur accueille
Toute forme : c'est une prairie
Pour les gazelles, un cloître pour les moines
Un temple pour les idoles,
Et une Ka'aba pour le pèlerin,
Les tables de la Thora et le livre saint du
Coran
L'amour seul est ma religion,
Et quelque direction que penne
Sa monture, là est ma religion
Et ma foi.*

Aimez-vous les uns les autres, c'est kif-kif bourriquot, non ? Bonne nuit les petits, Salam, la paix sur vous, pourta vo bi.

Le Pierre de Tcha Debouro
Qui « tchabe » (dérivé de « achever ») son
verre à votre santé.

Procession de la Ligue à Paris en 1590. Les cathos (la Ligue) défilaient contre les protestants. Déjà tolérants, nos religieux !



Brouille à Charensat

La petite commune de Charensat connaît des joutes animées depuis les municipales. Deux listes étaient présentes avec des élus sur les deux listes. Le maire, François Blanchon, a été réélu avec une majorité de conseillers. Nous avons d'abord été contactés par des « opposants » à la liste Blanchon. Puis j'ai appelé le maire. Ainsi, nous pouvons vous présenter deux points de vue.

Parole à l'opposition

Qui se trouve être boudée des conseils municipaux et incoutée. Récemment, cette liste a gagné une conseillère municipale, Danielle Lenoble. Deux bulletins avaient été comptés comme nuls (les papiers glissés n'étaient pas les listes mais les professions de foi). Le maire a refusé de compter ces bulletins que le tribunal administratif a donnés valables, puis a fait appel au conseil d'Etat qui ne lui a pas donné raison. Danielle Lenoble entre donc au conseil municipal.

Il y a donc 6 élus minoritaires et 9 élus de la liste du maire dans le conseil. La majorité ne change pas de camp.

Quels sont les chevaux bataille de l'opposition ?

La première est la reconstruction du restaurant « Le Pop », au bord de l'étang de Chancelade, mais pas au même emplacement, dans un coin, selon eux, non passant, retiré, proche d'une habitation. Et sur un terrain communal. Et aussi... sans permis de construire, selon l'opposition. Voici ce qu'ils écrivent sur leur site : « Nous avons constaté l'absence de panneaux de chantier, le non-affichage du permis de construire en mairie. et pour cause, ce permis a été refusé le 22 juillet 2014 par la DDT. Les travaux débutent donc sans autorisation. Il s'agit là d'une infraction au code de l'urbanisme ».

Ils signalent aussi que la mairie loue l'étang de Chancelade à un particulier (également conseiller municipal). Le projet du nouveau Pop leur semble donc très coûteux et potentiellement soumis à la bonne ou mauvaise volonté du propriétaire de l'étang.

L'étang de Chancelade semble donc être un terrain d'affrontements.

Rappelons au passage que s'il faut reconstruire le Pop, c'est qu'il a brûlé. Cet incendie a étrangement eu lieu pendant la période où on a recensé plusieurs incendies criminels autour de Saint-Maurice-près-Pionsat. Nous n'avons toujours pas de réponse pour ces incendies et ni la gendarmerie, ni la sous-préfecture ne semblent pressées d'en donner.

L'opposition signale également la non-desserte en eau courante potable du village de Vergheadet, une situation qui ne semble que trop durer. Ils signalent notamment que la mairie ne s'est pas suffisamment renseignée sur les subventions possibles (car ça coûte cher, force est de le reconnaître) pour que l'Etat remplisse sa mission d'égalité sur le territoire.

Ils signalent également des problèmes d'eau potable au village de Charonnet.

La transformation de la poste en Agence Postale Communale est également à l'ordre du jour. Mais de cette histoire, il ne ressort pas forcément quelque chose de bon pour les communes qui se trouvent acculées au pied du mur : c'est ça ou rien ! C'est une résultante de la politique de privatisation de la Poste (qui doit faire des profits aux dépens des employés et des communes rurales) menée par Sarkozy en chef.

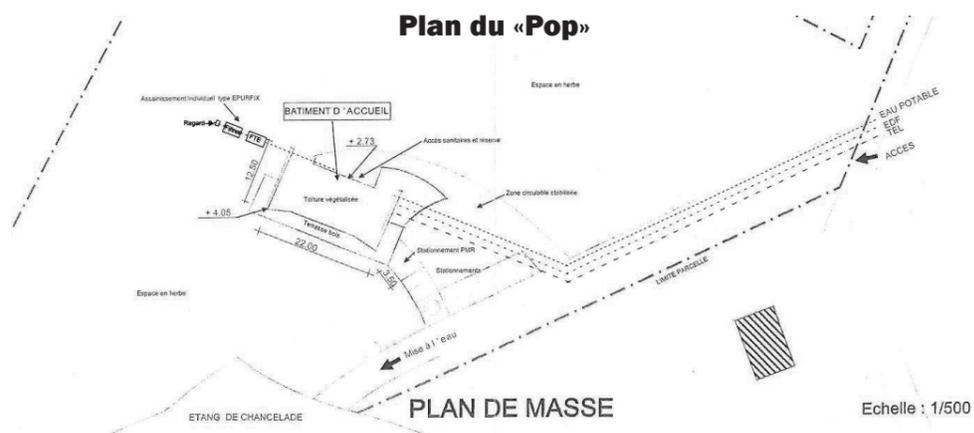
En bref, l'opposition souligne un mauvais climat, du déni, de l'entre-soi au conseil municipal où tout est vissé par la main du maire : « Il n'était pas comme ça, avant. C'est depuis les dernières années qu'il a changé » disent-ils. Ils sont obligés de se charger du volet de la transparence. Leur site sert, pour eux, à ça. Evidemment, le différent opposant les deux listes n'est pas à négliger, je leur demande donc leur couleur politique (par rapport à la liste du maire) : « Nous, on va de l'extrême droite à l'extrême gauche » répondent-ils. La liste du maire serait alors plus fermée.

Parole au maire

Même question au maire sur la couleur des listes. Il déclare sa liste mixte, basée sur les qualités des personnes, et comprenant ceux qui mettent leurs enfants à l'école de Charensat. Toutefois, il signale qu'il n'a pas voulu faire appel aux personnes tendant vers le Front National. Il dit, pour sa part, que beaucoup de personnes, sur la liste d'opposition votent Front National et que d'autres sont liées à l'UMP tendance Hortefeux, ce qui n'est guère différent.

On ne peut donc nier une divergence idéologique entre les deux listes. La mise à plat des idées d'extrême droite de la liste d'opposition doit aussi apparaître sur la table, sans quoi on peut tout à fait dire que les débats sont biaisés. La transparence, c'est aussi ça. Néanmoins, certains points très concrets ne font pas spécialement référence à des idéologies.

Pour le Pop, le maire affirme qu'il ne se construit absolument pas sans permis. Il explique les choix de la non-reconstruction au même



endroit. A l'endroit initial, il n'y a pas la place et il y a un problème de normes (concernant le schéma d'assainissement).

Le précédent Pop avait été décrit par des environnementalistes faisant une étude autour de Chancelade comme une « verrue paysagère ». Il ne s'agissait pas, pour lui, de reproduire l'erreur, et le nouveau Pop aura une toiture végétalisée et fera moins tache dans le paysage. Un petit emplacement sera prévu pour se garer, ainsi qu'un accès handicapé. Evidemment, il est à proximité d'une habitation.

- On comprend quand même que ça pourrait gêner les habitants, demandé-je.

- Ils étaient au courant de ce projet avant, rétorque le maire.

La question de l'emplacement ne devrait pas tant être un sujet de querelles. Le maire affirme que tout le monde profitera du Pop et du site une fois que ce sera fait.

Le site de la mairie indique pour sa part : « Depuis 2010, l'étang de Chancelade a été rouvert au public après avoir été loué près de 60 ans par une entreprise ».

Le maire a évoqué rapidement la question de Vergheadet et a dit qu'une personne était en conflit avec lui, qu'il voulait tout.

Quant au site de l'opposition, avec des petits messages croisés se répondant, le maire le trouve indigne. Il est vrai que la formule du forum, où les gens se répondent, ne laisse pas toujours apparaître des propos le plus reluisants et peut faire figure d'une croisade personnelle contre le maire.

Pour le maire également, ils se plaignent beaucoup mais ce ne sont pas eux qui prennent les initiatives sur la commune, pas eux qui mettent la main à la pâte comme on dit, et il ne parle pas pour les activités municipales mais pour les diverses activités festives qui ont lieu sur la commune. Ils ne prêtent pas main-forte à l'organisation des repas mais viennent manger.

La situation est-elle déblocable ?

Evidemment, quand on a fait partie de deux listes opposées, la situation peut être tendue. La

tendance idéologique des individus ne peut pas justifier un rejet total, et les conflits personnels ne devraient pas entraver une égalité de considération des individus. On ne peut non plus faire comme si on n'avait pas de tendance idéologique. Pour ma part, j'aimerais quand même savoir si une liste est fortement teintée d'extrême droite ou pas... car ça correspond aussi à des idées.

L'exemple de Charensat, mais on le retrouve dans bien d'autres communes, montre aussi que les décisions n'appartiennent plus au seul conseil municipal mais bien à tous les habitants, qui sont tous concernés. Le souci est que lorsqu'on figure sur des listes opposées, les critiques sont reçues, d'un côté comme de l'autre, pour ce qu'elles sont peut-être, des entreprises de décrédibilisation. Ce qui porte parfois à s'enfoncer dans un avis très obtus dont on ne comprend plus les réels arguments.

La démocratie représentative voit ici ses limites, une démocratie où chacun prendrait part aux décisions serait alors plus souhaitable pour débloquer certaines situations. Quels sont les points qui ne font pas consensus, pourquoi ?

Le mieux serait qu'interviennent des médiateurs, des personnes de la commune (voire des voisins proches) un peu plus neutres, qui entendent les divers arguments et qui ne réagissent pas forcément en fonction des relations de copinage ou de conflit avec untel.

Pour ma part, je n'ai eu qu'un bref contact avec les deux parties, un avis n'est pas si facile à se faire sur chaque point, surtout quand on ne connaît pas forcément l'historique des différends communaux.

Quant au bel étang de Chancelade, on peut demander l'avis de naturalistes et compagnie lors d'une réunion publique par exemple (à condition d'éviter la cacophonie bien sûr).

Enfin, pour ma part, je vous livre les diverses informations que j'ai eues et ne peux qu'espérer que la situation puisse se résoudre calmement, avec un peu d'humour si possible !

J.D.

Dernières nouvelles des éoliennes

Le sujet des éoliennes a fait réagir quelques lecteurs. Nous avons notamment reçu une lettre d'un lecteur de Château-sur-Cher sur un projet éolien. Le projet concernait Tardes-Saint-Priest suscite aussi des questionnements.

Château-sur-Cher

Réglons d'abord cette question. Il y avait bien une étude envisagée pour implanter des éoliennes (industrielles) à Château-sur-Cher, non commandée par la commune mais par la Com-com (Pionsat). L'emplacement envisagé se situait sur un couloir aérien et le projet a donc été stoppé.

Fontanières

Un mât de mesure a été installé. C'est un petit mât, pas très haut, par rapport à d'autres. Il y a aussi un problème de couloir aérien (pour l'armée, les radars), il a fallu diminuer la hauteur du mât. Selon l'association Saint-Priest environnement, 5 éoliennes sont bien prévues pour le projet. On n'en sait guère plus. Le projet vient là aussi de la Com-com et le maire de Fontanières attend déjà de savoir qui va en bénéficier.

Mais la dernière fois, le projet (le même) n'a apparemment pas reçu l'aval du préfet.

Viersat, Quinssaines

C'est le plus gros projet et le plus avancé. 5 éoliennes pour Viersat et 3 pour Quinssaines. Les éoliennes feraient 150 m de haut... Visuellement, c'est du délire (elles font 80 m à Chambonchard) et se situeraient sur une ligne de crête. Des détracteurs du projet nous parlent de sous (<http://viersat-anti-eolien-creuse.over-blog.net/>) :

- les propriétaires de parcelles toucheraient 6000 euros de loyer annuel ;
- la commune de Quinssaines recevrait 6825 euros par an ;
- la commune de Lamais : 4600 euros par an ;
- la commune de Viersat, la plus impactée, seulement 2825 euros par an.

D'après les détracteurs, la « manne financière » du site est estimée à 82 000 euros ; elle ira directement à la Com-com. On lit aussi dans le dossier qu'une extension souterraine de 4 km est envisagée pour se raccorder au réseau. Enfin, ça donne plutôt l'impression qu'ils verront surtout ça quand le projet sera validé définitivement.

Saint-Priest, Tardes, Le Chauchet

L'association Saint-Priest Environnement a été

contactée. Que nous dit-elle ? Un permis de construire a été déposé par une société espagnole « WPD Energie 21 ». Le tribunal de Limoges a donné raison à l'exploitant, et la demande d'annulation du permis n'est donc pas acceptée. Mais l'association a fait appel, elle veut annuler l'arrêté concernant la Zone de Développement Éolien (ZDE) qui stipulait que la zone était très favorable (ce qui n'est pas le cas : se référer à notre n° 5).

Pour en savoir plus sur ce projet éolien, ou les autres en Creuse, on peut contacter cette association par un mail : philippedagard@aol.com

Des projets qui répondent à des quotas

Ne nous y trompons pas, ces projets répondent à des quotas gouvernementaux. Supposition plausible : les ministres téléphonent et disent : « Il nous faut des éoliennes, n'importe où, mais il nous en faut plein ! » C'est répercuté dans les régions puis les Com-com, et comme les Com-com touchent une petite galette, elles disent « Oui-oui » sans se poser plus de questions.

On peut pourtant chercher en Bretagne des exemples d'éolien citoyen : « L'association Éoliennes en Pays de Vilaine (EPV) travaille sur le projet d'implantation de 4 éoliennes de 100 m de haut et de 2 MW chacune. Elles devraient ainsi pouvoir alimenter en énergie

8000 foyers, soit 20 000 personnes, hors chauffage, sur le canton d'Allaire. » (<http://www.actu-environnement.com/ae/news/eolien-citoyen-bretagne-13403.php4>)

Si les Com-com veulent que les habitants soient impliqués et bénéficiaires, il faudrait plutôt regarder de ce côté-là.

Mais on peut aussi regarder dans la Combraille, à Manzat.

Manzat, un futur exemple d'éolien citoyen ?

Le projet est mené par « Combrailles Durables » et un mât de mesure va être installé sur Manzat. Voici ce que nous dit le site de Combrailles Durables :

« Les projets éoliens sont des entreprises de très longue haleine. L'acceptation par le territoire de ce type de projet est fortement liée au niveau concret d'implication en amont et surtout de retombées positives en aval du projet. Le concept d'éolien citoyen implique que ce sont les citoyens du territoire qui sont propriétaires des machines, donc responsables des choix techniques de leur implantation : taille des machines, nombre, localisation, passages de lignes électriques, montant des loyers... »

Festival Ernest Monpied 2015

La seconde édition du Festival Ernest Monpied va se dérouler du vendredi 10 au dimanche 19 avril 2015, soit la 1ère semaine des vacances scolaires de Pâques. Portée par l'association Altérité Culturelle en Combrailles, en partenariat avec plusieurs comités des fêtes et associations dont le SIET Brayauds et Combrailles, cette manifestation festive associe culture de qualité, patrimoine et découverte de la région, le tout en étant résolument centrée sur l'humain. Bref, autant d'axes majeurs qui furent essentiels dans la vie d'Ernest Monpied, illustre personnage des Combrailles, auquel le festival rend hommage. Erudit et proche des gens, passionné par le milieu agricole, Ernest Monpied, ancien Maire de Champs et co-fondateur du SIET, fût l'âme de la vie culturelle de sa région pendant de nombreuses années. La programmation du Festival Ernest Monpied s'adresse autant au jeune public qu'aux adultes de tout âge. La farouche volonté des organisateurs est de pouvoir concilier une programmation à la fois quantitative et qualitative, tout en rendant les artistes et leurs spectacles accessibles financièrement et géographiquement puisque proposés en milieu rural et au plus près des gens. L'ensemble des ateliers et spectacles pour enfants sont proposés gratuitement. L'entrée en libre participation a été retenue pour les spectacles, concerts et théâtres qui animeront repas et soirées. L'an passé, le Festival Ernest Monpied avait attiré plus de 70 artistes qui s'étaient répartis l'espace d'un week-end 17 hauts-lieux des Combrailles (Manoir de Veygoux, Arthé Café, Le Châto, Moulin Desniers, Moulin Fradet, Château de Lord Davis, Prieuré de Saint Hilaire la

Perazzi, Michel Changeat, X-Pin, Rufino, Marithé Pracros, Nicole Guillien, Jean-Claude Peyrin, Rémy Boissy, Claude Palluau, Hervé Monestier... Qui dit festival, dit festivités, chansons et musiques. Les Molly's Kiss aux sonorités irlandaises, les Pourquoi pas nous, le groupe de jazz manouche Baraille, John Brassett, Yvan Lablanquie, Antoine Trémolières, Marine Magrini, Thian, Pierre Deliot, Jean-Michel Jovin et ses "Butadreams", le groupe de musiques orientales Howatt Tarab El Arabi ou encore Musicomédia et son "Il était une fois... Nougaro" vont illuminer les Combrailles. Plusieurs hommages seront rendus à Ernest Monpied comme une exposition à



Croix...). Cette année, les organisateurs ont décidé d'allonger la durée afin de permettre aux festivaliers de pouvoir tranquillement profiter pleinement de la région, des différents lieux et bien entendu des spectacles et animations. Le festival s'ouvre cette année aux scolaires et aux centres de loisirs. Des ateliers TAP (temps d'activités péri-scolaires) dédiés au Festival Ernest Monpied sont programmés en amont du festival avec la participation d'artistes et de bénévoles d'associations comme celle du SIET Brayauds et Combrailles pour sensibiliser les enfants à la culture et au patrimoine. Des nouveaux lieux font leur apparition comme La Halle de St Gervais d'Auvergne, Sainte Christine, St RéGimeaux, Beauregard Vendon, le Moulin Bourret, le château de la Mothe à Vicq dans l'Allier... Autre nouveauté pour cette seconde édition, l'ouverture du festival au théâtre et à la danse contemporaine. La compagnie toulousaine du Révoir va interpréter une pièce familiale au titre évocateur "Ernest ou comment l'oublier" le dimanche 12 avril à Saint Hilaire la Croix. La scène de la salle polyvalente de Beauregard Vendon, va accueillir l'excellente compagnie "Quand les pierres parlent". Le danseur africain Durand Boundzimbou devrait quant à lui enthousiasmer "La Passerelle" au Pont de Menat vendredi 17 avril. Comme l'an passé, le slam sera présent. Gaëlle Hollocou alias Walah M proposera plusieurs ateliers durant la semaine avant de se produire le vendredi 17 avril. Les amoureux des beaux textes ne devraient pas être déçus avec la participation de plusieurs plumes de talent comme celles de Charles Simond, Paul-Henri Vincent, Jean Lenturlu, Ahaz, Monique Lucchini, Patrick Da Silva, Colette Thevenet et bien d'autres encore. Plusieurs expositions sont également programmées. Les visiteurs pourront y découvrir les oeuvres de peintres, de sculpteurs et de photographes comme René

la Médiathèque de Combronde, la cérémonie d'ouverture en présence de la "Tablada da Grands Gouzis", des lectures d'Henri Grobost à Champs ou encore le spectacle "Sekkelaar road" de la Compagnie Maurel et frères qui est une évocation musico-naturaliste de la Sioule au travers du personnage central Ernest Motaillas, l'homme qui voulait savoir... La liste est longue des pépites que le Festival Ernest Monpied nous réserve. L'an passé tout le monde se souvient ainsi encore du spectacle "Les lettres de la basse cour" en ouverture du festival. Gageons que cette année "Peau de vache", "Légendes et contes d'Auvergne", "Une plume bleue", "La Yette et le Jeantou", "Les contes farfelus de Monsieur Couffinet", ainsi que les contes de Janet, de Nathalie Bernard, de Virginie Orfila ou encore ceux des Eveilleurs de nuit charmeront petits et grands. Le Festival se terminera sur une note très festive avec au Manoir de Veygoux (qui sera l'épicentre de la manifestation), un concert exceptionnel comme toujours pourrait on dire des "Flying Tractors". Chacun alors de reprendre à tue tête, en chœur et dans la bonne humeur "Les bottes de foin dans la maison..." Pré-Programmation - édition 2015

Samedi 28 mars

Manoir de Veygoux - Grande soirée de lancement du Festival
Concert des « Pourquoi Pas Nous » et du groupe de jazz manouche "Les Barailles" avec la participation de Dafné Show,

Association « Donne moi une Couleur », Compagnie Athanor », Coloconte et Compagnie, Association « Fais et Ris »...

Du samedi 28 mars au vendredi 10 avril

Office de Tourisme de Pontgibaud :
Exposition Ernest Monpied

Vendredi 10 avril

La Halle de Saint Gervais d'Auvergne :
Spectacle pour scolaires « Peau de Vache » par la Compagnie Le cRI

Maison des associations de Combronde :
Spectacle pour scolaires « Légendes et contes d'Auvergne » par la Compagnie L'Espigaou Egaré

Le Chatô à Chateaufeuf les Bains
Visite guidée des thermes et de la presqu'île Saint Cyr par Renée Couppat, guide de pays
Apéro-rencontre : Jean-Michel Jovin et ses butadreams
Repas suivi du concert du groupe Molly's Kiss (pop rock)

Samedi 11 avril

Maison du Peuple de Combronde :
Cérémonie d'ouverture en présence d'élus et de personnalités, de la « Tablada da Grands Gouzis » et de la banda de Combronde
Spectacle familiale « Une Plume Bleue » par la Compagnie les Dam'Oiselles

Charbonnières les Vieilles :
Repas au Café des Sports chez Nicole
Chansons « Physalis ou l'Amour en Cage » de Marine Magrini
Visite commentée du Château de Lord Davis (tout le week-end)
Visite commentée du village par Renée



Couppat
Exposition de peintures et sculptures de René Perazzi

Médiathèque de Combronde :
Exposition Ernest Monpied et SIET (toute la semaine)
Contes par Virginie Orfila
Visite commentée Le Clos des Noyers avec Expositions
Saint Hilaire La Croix :
Balade théâtralisée par la Compagnie En La
Visite commentée des Rochers de Rufino

Moulin Bourret : exposition peintures

Champs :
Hommage à Ernest Monpied : lectures d'Henri Grobost,...

Concert du groupe Howatt Tarab El Arabi (à 18h) avec thé et pâtisseries orientales

Arthé Café (à Sauterre, Manzat) :
Concert : Yvan Lablanquie
Repas

Dimanche 12 avril

Prieuré de Saint Hilaire-la-Croix :
Expositions photos, tableaux, sculptures
Présentations d'auteurs et lectures (Monique Lucchini, Colette Thévenet, Paul-Henri Vincent, Charles Simond, Irina Dopont...)
Atelier « Le Petit Cabinet d'écriture » par la Compagnie les Dam'Oiselles
Atelier peinture de rue par Marithé Pracros
Animations musicales
Apéro-rencontre avec les artistes présents
Repas au restaurant La Roué
Soirée théâtre à la salle polyvalente : « Ernest ou Comment l'Oublier » par la Compagnie Révoir

Lundi 13 avril

Gimeaux :
Spectacle conte par la Compagnie Les Eveilleurs de Nuit
Atelier théâtre pour enfants par Nathalie Bernard
Atelier d'écriture par Sophie Lannefranque
Visite commentée du village par Renée Couppat
Balade découverte par Romain Legrand (du Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne)
Apéro-rencontre : Avec les artistes présents dont Jean-Claude Peyrin, sculpteur
Repas à l'Auberge le Pipiou
Concert de chansons françaises avec Pierre Deliot

Mardi 14 avril

Médiathèque de Manzat :
Théâtre japonais par Virginie Orfila
Spectacle « La Yette et le Jeantou » par la



Compagnie Ménestrelle (chansons et contes auvergnats)

Atelier Slam avec Gaëlle Hollocou

Terrain de sports :
Initiation au Rugby (structure jeux gonflables) proposée par le comité Départemental de Rugby

Sainte Christine :
Spectacle Contes pour enfants par Nathalie Bernard
Apéro-rencontre : Elie Coustou, Hervé Monestier...
Repas suivi du concert : « Il était une fois... Nougaro » par Musicomédia

Mercredi 15 avril

Huilerie de Blot l'Église :
Exposition peintures et présence d'artistes
Moulin des Desniers :
Exposition peintures, Présence d'artistes
Atelier pain à l'ancienne

Lieu-dit Les Peytoux – Valmort :
Atelier-gravure par Sylvie Lebon
Balade lectures « Pannuc » de Patrick Da Silva

Dans l'ancienne école de Valmort : Apéro-rencontre : Édition La Clavière, Clémentine Raineau et Sophie Lannefranque
Chapelle Sainte Agathe à Valmort : Spectacle de Patrick Da Silva
Repas à l'auberge Les Peytoux

AGENDA-DI-DOU...

- **18 janvier** - Dontreix - bistrots d'hiver - Bouffe à midi (menu à 22 euros), concert à 15 h : les voisins de piano (8/5 euros)
- 11h** - apéro-tchatte : l'immigration de masse italienne et les tailleurs de pierre
- 13 mars** - Bourg-Lastic - 20h30 : concert-chorale
- bouffe à midi (menu à 22 euros), concert à 15h : le bal des casse-cailloux (8/5 euros)
- **7 février** - Pouzol (pont de menat) - 20h30 - spectacle : ma vie de grenier
- **8 février** - Nouzerines - bistrots d'hiver - Toujours des spectacles
- 11h** - apéro-débat : slow-food, fast-food, vitesse et consumérisme
- Au Fabuleux Destin (Aubusson) - jeudi à samedi
- A midi c'est la bouffe (menu à 25 euros), 15h : concert de Kandid (8/5 euros)
- L'Arthé Café (Sauterre - Manzat) - le dimanche soir (y'aura Jofroi le 23/11)
- **14 février** - Vergheas, siège du Trou - un truc De temps en temps à La Mijotièrre (Mautes)
- **15 février** - Giat - bistrots d'hiver - Consultez le blog pour des dates actualisées.



- Jeudi 16 avril**
Saint Myon :
Visites commentées des Sources Desaix, du Four Banal de Parret et de l'église Saint Médulphe
Repas du midi à la salle des fêtes
Poésies, chansons et musique par Antoine Trémolières
- Moulin Fradet à Artonne :
Initiation au dessin et à l'aquarelle proposée par Nicole Guillien
Expositions, visite du moulin et des ateliers
Animation « La boîte aux lettres » (6-12 ans) par la Compagnie les Dam'Oiselles
Théâtre de rue « Léon revit Gaston Couté » par la Compagnie Nezdames et Nezsieurs
Apéro-rencontre : avec les artistes présents et lectures, musiques, poésie...
- Beauregard-Vendon :
Initiation au Rugby (structure jeux gonflables) proposée par le comité Départemental de Rugby
Ateliers Slam par Gaëlle Hollocou
Repas au restaurant Les Petits Plats
Théâtre avec la Compagnie Quand les Pierres Parlent à la salle des fêtes
- Vendredi 17 avril**
Charbonnières les Varennes :
Atelier peinture avec Rémi Boissy de l'association Donne Moi une Couleur
- Atelier musique guitare avec Patrick Dachicourt
Balade théâtralisée avec Coloconte et Compagnie
Atelier théâtre par la Compagnie Athanor
- La Passerelle (pont de Menat) :
Expositions de peintures, sculptures, photographies
Repas à l'auberge de Saint Rémy de Blot
Spectacle de danse contemporaine avec Durand Boundzimbou suivi en seconde partie d'un spectacle slam avec Gaëlle Hollocou
- Samedi 18 avril**
Château de la Mothe à Vicq :
Spectacle « Les Contes Farfelus de Monsieur Couffinet » par Anda Peleka et Thian
Expositions de peintures, sculptures, photos
Atelier sculpture avec Ruffino
Rencontres d'auteurs : Elyane Rochefort, Christiane Dufour...
Animations enfants
Chorale Slavitsla (église de Vicq)
Apéro-rencontre : Maï Phan Van et Jean Lenturlu
Repas au château suivi du concert de John Brassett
- Dimanche 19 avril**
Manoir de Veygoux :
Expositions de peintures, sculptures (du 11 au 19 avril)
Animations musicales, sculptures sur ballons, mime, caricatures...
Rencontres d'auteurs
Spectacle conte pour enfants par Janet
Spectacle « Sekkelaar Road » par la Compagnie Maurel et Frères
Repas au Manoir suivi du concert festif des "Flying Tractors"



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
1								
2								
3			■		■			
4								
5		■						
6							■	
7			■			■		
8								

Horizontalement :

1 - Parla d'espérance. 2 - Prendra les grands airs. 3 - C'est du deuxième degré. C'est pas du toc, quoique... 4 - Ça l'est. 5 - Onde courte. 6 - Pouvoir de réfléchir. 7 - Département. Petit tour. 8 - Fera perdre la tête.

Verticalement :

1 - Calibrage pour les nuls. 2 - Qualifie certains jours. De l'eau qui leva l'encre. 3 - Réfléchi. Rendra chèvre. 4 - Rencontre des salades. 5 - Coupé le pont. Consacré. 6 - Recherche la différence. 7 - Relient au large. Possessif. 8 - Hommes de lettres.

Solutions du numéro précédent :

Horizontalement : 1 - GIRONDES. 2 - ORIN. IXE. 3 - DICTON. 4 - ISO. CELE. 5 - LECTURES. 6 - HOLAS. 7 - ODE. USEE. 8 - TETES. - ES.

Verticalement : 1 - GODILLOT. 2 - IRISE. DE. 3 - RICOCHET. 4 - ONT. TO. 5 - OCULUS. 6 - DINERAS. 7 - EX. LESEE. 8 - SEMES. ES.

Mentions légales

Journal trimestriel édité par l'association « Le Trou des Combrailles »
Mairie - 63330 Vergheas
Tiré à 1000 exemplaires.
ISSN : 2264-5853
Directeur de publication : Julien Dupoux
Mise en Page : Jean-Michel Héraud
Imprimeur : Imprimerie Vadot - Combronde (63)
Site : troudescombrailles.revolutblog.com
Mél. : troudescombrailles@gmx.fr

Bangladesh

Quel rapport avec les Combrailles ? demandez-vous. A priori aucun, sinon les pommes de terre... (voir Brèves page 2).

Le Bangladesh, pays de 152 millions d'habitants pour une superficie de 143 998 km², est une république populaire d'Asie, créé en 1947 lors de la partition de l'Inde. Située au nord du golfe du Bengale, elle est quasiment enclavé dans l'Inde, malgré une petite frontière commune avec la Birmanie. La langue officielle y est le bengali, la capitale est Dacca, et le taka en est la monnaie. La population est en majorité musulmane bien qu'on y trouve un grand nombre d'hindous également.

Si vous voulez commander les pommes de terre au Bangladesh (pour une fête de village par exemple), l'indicatif téléphonique est le : +880. Mais il est de notre devoir de vous avertir que l'économie de ce pays est principalement axée sur la production de la jute, du riz, du thé et de la moutarde. La pomme de terre ne faisant pas partie des habitudes alimentaires des Bangladais (c'est ainsi qu'on nomme les habitants du Bangladesh), il nous est difficile de dire s'il y a ne serait-ce qu'un seul plan de pomme de terre qui pousse dans ce pays (peut-être éventuellement au jardin botanique de Dacca...).

D'autre part, et loin de nous l'idée de vous décourager, le Bangladesh se situant à une distance de 8000 km de la France, il faudrait compter, selon les cas, entre 30 et 40 jours de bateau pour acheminer une cargaison de pommes de

Abonnement au Trou des Combrailles

Pour recevoir le Trou

Dépôt dans votre point de vente le plus proche (ou à la mairie)
Votre exemplaire sera réservé (abonnement de soutien),
Prix : 10 euros par an.

Si vous voulez recevoir le Trou dans votre boîte...

comme il y a beaucoup de critères à satisfaire pour obtenir des réductions postales l'abonnement est un peu plus cher (frais d'envoi)...
(donc pas forcément conseillé)
Prix : 16 euros / an

Bien sûr, vous pouvez aussi soutenir financièrement le trou au même ordre !

LE TROU DES COMBRAILLES

Abonnement pour

1 an 2 ans (rayer)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Mél. et/ou tél. : _____

Ordre : le Trou des Combrailles
Adresse : Le Trou des Combrailles, Mairie de Vergheas - 63330 Vergheas.

terre jusqu'au port de La Rochelle. Aussi, si vous souhaitez passer une commande de pommes de terre au Bangladesh, nous vous conseillons :

- 1° - d'apprendre le bengali
- 2° - de vous assurer - auprès de l'ambassade du Bangladesh par exemple (tél. : 01 46 51 90 33), qu'il y a bien des producteurs de pommes de terre au Bangladesh
- 3° - de bien vérifier qu'il y a moyen de se les faire livrer par bateau
- 4° - de vérifier auprès de votre banque s'il y a un moyen de changer des euros en takas.
- 5° - de vous y prendre suffisamment à l'avance (en cas d'éventuelles complications administratives), dès janvier par exemple.
- 6° - de bien remplir votre bon de commande (en bengali)
- 7° - de bien vérifier le devis (en bengali)
- 8° - de bien payer la facture (en bengali) dans les délais
- 8° - de ne pas oublier le bon de livraison (en bengali) une fois à La Rochelle
- 9° - de vous armer de patience.

Sinon, tentez toujours votre chance dans un autre pays comme le Sri Lanka, le Népal ou le Tadjikistan...

Une autre solution consisterait à cultiver les pommes de terre chez nous, mais n'allons pas encore compliquer les choses !...

« A force de se comporter comme une patate, on ne fréquente pas que le gratin. »

Jean-Bernard Pouy

Quelle vie de chien !

par Boud'Zan, bâtard des Combrailles

8. - Les phéromones

Deux fois l'an, l'air environnant véhicule d'étranges odeurs qui me remuent les tripes (et pas que les tripes !) et font battre mon cœur à toute vitesse. Mes maîtres, eux, ne remarquent rien : ils sont handicapés de la narine ! Il paraît que notre odorant est quarante fois plus développé que le leur. Pauvres hommes ! Ces odeurs, eh bien, me font deviner que quelque demoiselle ou dame chien aimerait recevoir les caresses et les hommages d'un beau et fort mâle, afin de donner naissance à des chiots auxquels nous prodiguerions tout notre amour. Je ne fais ni une ni deux et hop, je saute au-dessus du muret de leur petit terrain. Mes maîtres, plus tard, installeront là un abominable grillage, très haut, censé freiner pour toujours mes ardeurs amoureuses, ce qui ne m'a pas empêché de trouver la faille de leur système de défense ni de passer, au risque de m'érafler les côtes, au travers des branches basses de leur lilas. Ainsi, je peux aller de temps en temps rendre visite à de jolies petites chiennes, malheureusement presque toujours enfermées ou derrière des carreaux... Mon maître dit toujours : « Ah, ah ! Ce sont les phéromones qui

mettent Boud'Zan dans cet état » et il ajoute, l'œil malicieux : « Oui, c'est l'odeur-de-faire-des-mêmes » ! C'est malin comme jeu de mots, il n'y a que les humains pour inventer des idioties pareilles.

9. - Le calvaire des préliminaires

J'adore sortir l'après-midi, vers 15 heures. Je n'ai pas de réveil, moi, comme ces malheureux humains, c'est mon corps qui me sert d'horloge. Mais il faut déjà franchir la première étape du calvaire qui précède toute sortie. Mon maître fait sa sieste, divine comme il dit, et pour l'en sortir tous les moyens me sont bons. Je me colle à la porte de la chambre et j'agite ma queue frénétiquement, boum, boum, boum, on dirait un tambour. Si cela ne suffit pas, je m'approche de lui et lui donne des coups de patte, ce qui le fait râler. Le plus souvent, il m'obéit quand même, mais je porte peine à attendre chaque jour aussi longtemps qu'il soit prêt, comme la suite vous le montrera. Il se lève en luttant souvent contre un début de crampe, ce qui le fait gémir ou gueuler, en sautillant dans la chambre comme une sauterelle qui se serait brûlé les pattes. Monsieur se lave, puis s'habille : il en met un temps ! Il s'asperge de parfum, on se demande pourquoi, il veut porter beau sans doute. Il s'aperçoit alors qu'il a son lit à retaper. Et ça n'en finit pas. Il va à droite, à gauche du lit, et puis au pied et recommence le même manège. Ça, c'est la deuxième étape de mon calvaire. Comme il voit que je m'impatiente en allant dans tous les sens et en lui volant chaussettes, chaussons ou slip, il crie :

« Tu m'énerve, Boud'Zan, fous-moi le camp dehors, voir si j'y suis ! » Et me voilà dehors, la truffe collée à la porte vitrée, afin d'examiner tous les préparatifs qu'il va encore m'infliger. C'était la troisième étape de mon calvaire. À nouveau, ce sont des allées et venues sans fin : pour mettre sa veste ou son manteau, son écharpe, ses chaussures qu'il peine toujours à enfiler. Je l'entends jurer de dehors après ses « foutues godasses qui sont trop petites ». Parfois, elles sont trop grandes ! Et ce n'est pas fini, car c'est le choix minutieux et éternel de ce qu'il va mettre sur sa tête. Là encore, je l'entends maudire la forme de telle ou telle casquette, de tel ou tel bonnet. En hiver, s'il baisse trop la tête, la nouvelle chapka tombe à terre, mais l'ancienne qui vient de Moscou est trop petite. Aurait-elle rétréci ou bien sa tête aurait-elle grossi ? Les deux suppositions semblent impossibles ou alors, il a trop de cheveux car mon maître a décidé de tout laisser pousser, barbe et chevelure. On dirait un homme des bois, mais il se tient toujours fier. Quatrième étape du calvaire : il cherche ses clés, à moins que ce ne soit son portable. Là, c'est encore un long moment de perdu : il court dans tout le salon, se met à quatre pattes, soulève des coussins, regarde sous les meubles. Le plus souvent, les clés ou l'appareil sont dans une de ses poches, mais il en a tellement qu'il ne sait pas dans laquelle. J'ai remarqué que les hommes mettent tout dans leurs poches, que Claude appelle « des poches molles » car, les doublures étant fort minces, elles se déchirent et tout fout le camp. En plus, elles

sont en biais ! Quant à ma patronne, elle m'embête beaucoup moins. Elle est au lit car elle souffre d'une maladie rare, chronique, qui la force à s'allonger presque tout l'après-midi. Et nous voilà enfin prêts pour l'aventure, mon maître et moi. L'aventure..., c'est un bien grand mot. En réalité, on va le plus souvent dans le même chemin, celui qui part de la maison vers les bois, l'étang et les puits d'Argentière. Mais ce long chemin, au gré des saisons, n'est jamais le même dans le fond. Je me moque un peu du paysage, c'est ma truffe qui me guide. Oh, là là, les odeurs sont bien diverses et je m'imagine facilement les chiens et chiennes qui sont passés par là. Dans l'herbe, sont restées les traces de leur urine que j'analyse longuement ; leurs poils sont accrochés un peu partout. Tout cela m'évoque les vies inconnues de camarades que j'aimerais bien rencontrer. Quand il fait grand beau, c'est encore mieux. De part et d'autre du chemin, quand j'ai un peu chaud, je peux me rafraîchir le ventre dans les rases laissées par les dernières pluies. Je ressors de là comme une serpillière et mon maître se moque de moi en disant : « Ah, mais tu ressembles au lave-pont avec lequel on nettoie la cuisine ! » Toujours des mots aimables ! Pour me venger, je me secoue en tous sens et l'asperge copieusement. Et je repars sur le chemin d'un air digne en faisant fi de ses moqueries. M'énerve, cet homme-là !

Boud'Zan

pour copie conforme :
Claude Paule Mutel, Blot

La presse

Michel Sapin :

« Que Gattaz tienne sa promesse ! »

Bien que vous ne soyez pas spécialement antipathique avec votre air de bon gros (demi-gros) nounours intello-chauve (ça pose) avec cependant un zeste d'humanité dans l'œil droit. Ça change de certaines autres gueules de vaches (excuse-moi, la Ribande) hargneuses, baveuses, haineuses, felleuses, voire libidineuses Dieu Sait Ki : cher Michel, on craint que vous ne vous mettiez le doigt dans l'œil, voire une doigt dans chaque œil jusqu'à l'omoplate.

M. Gattaz, président du Medef, syndicat des gros patrons du CAC40, les vrais, pas ceux des PME (les esclaves du 1er rang), M. Gattaz après avoir clamé urbi et orbi que les salaires et charges trop élevés en France, étaient la cause du chômage (environ 110/11%), on aimerait bien que vous nous expliquiez, beau Mouchur M. Gattaz, comment se fait-il que :
-l'Espagne avec des salaires au moins 20% plus bas ait 23% de chômeurs
-le Portugal, salaires encore plus bas, 15/17% de chômeurs.
-le Grèce, où l'on ne paie même plus les salariés, devrait regorger de travail.

Ce « gus » déclare en parlant des chômeurs, « si on leur propose de travailler de 21h heures à minuit en étant doublement ou triplement payés, c'est toujours mieux que rien, non », subitement payer 2 à 3 fois plus deviendrait rentable ? Il est gaga, Gattaz, le vieux, ou quoi ? On demande que 10% d'augmentation mensuelle et ça irait pour le moment s'il veut bien. On ne se demande plus s'il nous prend pour des demeurés. C'est sûr, ce zig, c'est vraiment un zombie, ou un négrier sans vergogne ni scrupules, un bonimenteur de foire.

Sa promesse (le badge) : « un million de chômeur en moins » et vas-y on verra plus tard, entre 40 milliards d'avantages d'impôts tout de suite. Faut avoir un culot inimaginable !

Qui va croire un tel individu qui ne présente aucune garantie, responsable sans caution, un prête-nom de circonstance ?

Il y avait une publicité : « un Ricard ou rien ! » (tu aimes ou tu n'aimes pas), maintenant c'est

« un Gattaz ou rien ». C'est la même chose : c'est rien.

M. Gattaz sait très bien que les ressources du capitalisme ne s'accrochent plus et de loin aux salaires. Il y a beaucoup mieux à faire : les subventions, les emprunts jamais remboursés, les spéculations en bourse (le tunnel sous la manche ruminant les gogos avec des actions à valeur du niveau des emprunts russes d'avant 1914, etc).

D'ailleurs le capitalisme ne produit rien. Il monnaie à son profit les biens et travail des autres. Tous les jours, on entend « une société d'investisseurs étrangers » achète, etc, etc, pour revendre avec bénéfice, pas pour produire quoi que ce soit. Ce sont des maquignons. Récemment, à la télé, sur Mittal, le roi de l'acier, un « débatteur » du sérail n'a pu s'empêcher de dire : Mittal, ce n'est pas un industriel, c'est un marchand (il n'a pas osé dire un maquignon). Ces jours-ci, le Valls (Don Manuel) y a dit au Gattaz : donnant-donnant. Le Gattaz y a répondu : c'est OK boy (un reste de sa formation de manager à l'américaine), on met en commun nos tabacs, on fume d'abord le tien et après, on fumera chacun le sien. A la foire à Giat, avec une telle proposition, t'as pas de chance ! Chez nous, il n'y a pas des cons (même si quelques fois, il y a bien quelques imbéciles qui traînent dans un coin). Même Cacaud de la Bretèche, il n'aurait pas marché dans une pareille couillonade, et pourtant, ce n'est pas lui qui a inventé le chewing-gum.

Ce qui prouve, à contrario, qu'il aurait pu faire ministre, c'est pas Einstein, mais c'est un bon, un gars franc, ce qui l'aurait éliminé de toute façon.

Soyons tranquilles, dans quelques mois, devant le résultat de ce pari stupide, les bons samaritains du bourrage de mou nous dirons : « Monsieur Gattaz était déjà très fatigué à ce moment là, il n'avait plus toute sa lucidité ».

Un conseil en communication (menteur professionnel) nous concoctera un superbe salmigondis de pigeons (nous aut's) nous expliquant magistralement que c'était une regrettable



confusio, confusion à 40 milliards d'euros l'unité, bien à l'abri pour les ¾ sur un compte numéroté, quelque part bien planqués. Le ¼ restant servant à arroser tous les enfumeurs, la presse servile et autres larbins à 50 euros la ligne. On nous les fera toutes !

Il y en a qui parlent de 6ème république, ça devient urgent, encore que l'on se demande, vu l'état du terrain, s'il ne faudrait pas passer tout de suite à la 7ème république.

Le Pierre de Tcha Debouro
Et le Toine des Farges
Vous saluent bien.

Dernière minute

Le Gattaz (j'imagine qu'en dialecte savoyard, ça veut dire gâteau) promouvait la liberté (celle du loup de manger les brebis) de licencier sans contrainte en préparant le retour du servage Total obligatoire (STO de sinistre mémoire) et le droit de cuissage cher à DSK son compère.

Méfie-toi, individu sans vergogne. J'entends déjà dans un lointain qui se rapproche à grand pas, un air d'espérance... allons, enfants de la partie...

Un vrai air, mais toujours de circonstance, chanté par nos ancêtres les brayauds, les ceuss qui ont brûlé quelques châteaux pour remettre les pendules à l'heure.

Gattaz veut baisser les salaires et que les gens touchent moins que le SMIC
Notre remarque : c'est celui qui dit qui y'est !

Appel à projet - Culture

Création d'un Projet Artistique Participatif
Sélection d'une compagnie pour une création artistique participative de septembre 2014 à mars 2015

Réponse avant le 22 avril 2014
au : Pays Combraille en Marche 11 Grande Rue - BP 0623700 MAINSAT.

Renseignements : Aurélie LEBONNOIS - Chargée de mission Culture : 05 55 83 11 17 / aurelie.lebonnois@payscombrailleenmarche.org

« Le jardin maternel »

Textes et photographies : Hélène BERGER MICHEL
Dessins et mise en page : Ca Créa Bestiole
Editions Norbou80 pages, 28,5 x 23,5 cm - 23 euros

Le jardin est un univers peuplé d'oiseaux, de rongeurs, d'insectes et d'une foule d'animaux encore plus petits. Jardiner tout en respectant leur vie, tel est le propos de ce livre.

Les observer, toucher leur monde, comprendre leur rôle dans le bon fonctionnement de ce bout de nature, adopter des façons de jardiner respectueuses de leur présence, autant de sujets abordés par des réflexions, des conseils pratiques et des focus sur des sujets clés.

Représentés par plus de 150 photographies et dessins, les animaux habitent chaque page du livre. Quelques poèmes se sont aussi glissés parmi eux. Tout cela, pour que doucement, au fil des pages, vibre en nous la fibre maternelle qui fera du jardin un espace de nature, de vie, de don et de petits bonheurs quotidiens.

Le livre peut être acheté par correspondance sur site internet à cette page : <http://tisanes.en.fleurs.free.fr/maternel.html> ou dans les maisons de la presse de Saint-Gervais et Saint-Eloy. Contact : Hélène BERGER MICHEL
Tisanes en Fleurs
Murat - 63390 ESPINASSE
Tél. : 04 73 52 03 28
tisanes-en-fleurs.com

